

<b>Zeitschrift:</b>	INSA: Inventar der neueren Schweizer Architektur, 1850-1920: Städte = Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes = Inventario svizzero di architettura, 1850-1920: città
<b>Band:</b>	7 (2000)
<b>Artikel:</b>	Neuchâtel
<b>Autor:</b>	Piguet, Claire / Barbey, Gilles
<b>Kapitel:</b>	2: Développement urbain
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-8385">https://doi.org/10.5169/seals-8385</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 2 Développement urbain<sup>8</sup>

### 2.1 Spécificités topographiques, géologiques et politiques

#### *Un relief mouvementé et exigeant*

Enserrée entre lac et montagne, la ville de Neuchâtel est non seulement caractérisée par sa pente mais également ponctuée de «crêts», réminiscences des plissements du Jura. Les couches de roche calcaire alternent avec les couches de marne, constituant trois rangées de gradins, entrecoupées de petits vallons parallèles au lac qui entravent l'extension urbaine. L'agglomération dispose pour s'étendre d'une bande s'allongeant d'est en ouest et des terrains gagnés sur le lac.

#### *La pierre jaune: l'image de marque de la construction neuchâteloise, progressivement concurrencée par de nouveaux matériaux*

La roche employée dans la construction est de deux types: un calcaire oolithique (Hauterivien supérieur), appelé localement pierre jaune de Neuchâtel ou pierre d'Hauterive, et un calcaire compact (Portlandien et Valanginien supérieur), habituellement désigné comme roc blanc. Le premier est extrait d'une multitude de petites carrières situées sur le territoire communal ou sur celui des villages voisins d'Hauterive ou de Saint-Blaise, alors que le second provient des carrières de Tête Plumée ou du Plan. Employée en maçonnerie, en pierres de taille ou en sculpture, la pierre jaune donne à l'architecture neuchâteloise son homogénéité et sa couleur chatoyante, pourtant décriée par Alexandre Dumas père qui percevait la ville comme «un immense joujou taillé dans du beurre».<sup>9</sup> L'exploitation de la pierre neuchâteloise remonte à l'époque romaine. Régulièrement attestée au moyen âge, son extraction s'intensifie au XVIII<sup>e</sup>



Fig. 22 Détail du corps central du Musée de peinture, aujourd'hui Musée d'art et d'histoire, 1881–1884 (2.7). Polychromie et texturation des matériaux de construction; diversité des références stylistiques et artistiques de la décoration. Carte postale (MAHN).

siècle et connaît un essor sans précédent au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, époque au cours de laquelle les carrières se multiplient sur tout le littoral et fournissent l'essentiel des matériaux de construction employés en ville.

Edifiés au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques bâtiments émergent du reste du tissu urbain par leur couleur et leurs matériaux inhabituels: molasse (fig. 21) ou mélange de pierres de diverses provenances (fig. 22), etc. Qu'elles reflètent les recherches esthétiques des concepteurs ou le désir de réduire les coûts de construction, ces réalisations correspondent à une remise en question des traditions de l'industrie du bâtiment et à l'émergence d'une nouvelle génération d'architectes. Il s'agit peut-être de la réponse neuchâteloise à une certaine internationalisation de l'architecture, à des recherches pour renouveler ses formes et à l'exploration des possibilités offertes par de nouveaux matériaux. Si Neuchâtel ne possède pas de véritable bâtiment en métal ou en verre, elle offre un exemple exceptionnel d'architecture



Fig. 21 Gare de Neuchâtel (2.5.3). Au grand dam des exploitants de calcaire neuchâtelois, le deuxième bâtiment des voyageurs est construit en molasse de Fribourg, 1880–1883. Carte postale (MAHN).

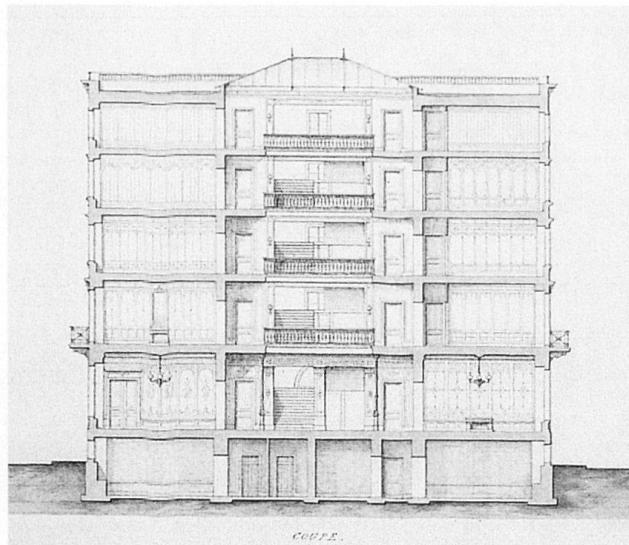


Fig. 23 Ancien Hôtel Bellevue. Confiant envers les propriétés imperméabilisantes de l'asphalte, l'architecte a conçu un splendide cube classique au toit plat. Un vestibule central entouré de galeries permet d'accéder aux chambres (2.6.3). Coupe, Hans Rychner, 1859 (AVN).

en pierre artificielle: l'église catholique (1897–1906) appelée aujourd'hui encore l'Eglise Rouge en raison de sa réalisation en béton teinté et moulé. La surexploitation des carrières de pierre jaune conduit à un appauvrissement et à l'emploi de bancs de moindre qualité. Lors du chantier de l'Hôtel des Postes (1893–1896), les architectes sont confrontés à une pénurie de pierre jaune et doivent trouver une alternative sans pour autant altérer l'aspect monumental de l'édifice: «La pierre de taille employée aux soubassements est la roche grise de Neuchâtel, les façades sont exécutées en pierre jaune de Hauterive; celle-ci ayant fait défaut pendant les travaux, on dut pour les corniches et frontons avoir recours à la pierre de Jaumont-Metz dont la couleur est identiquement pareille.»<sup>10</sup> L'emploi de plus en plus répandu des structures en béton armé recouvertes de placages offre un autre palliatif à la raréfaction de la pierre locale. De leur côté, le bois, la brique et la céramique sont essentiellement employés pour leur valeur décorative. Le Val-de-Travers renferme par ailleurs d'importants gisements d'asphalte que Neuchâtel emploie pour le revêtement de ses trottoirs et quelques tentatives de toits plats, comme l'Hôtel Bellevue (1859–1861) (fig. 23). A part de petits intermèdes, Neuchâtel reste dans l'ensemble fidèle à sa pierre jaune, tout en explorant les possibilités structurelles et économiques ainsi que les nouvelles formes permises par le béton armé. Le système breveté Hennebique se répand rapidement, malgré l'effondrement de la dalle du nouveau garage de la Nautique au port (1896) qui conclut la première tentative dans le chef-lieu.

### *Une traversée de ville difficile*

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, améliorer le réseau routier et résoudre le problème de la traversée de la ville comptent parmi les premières mesures de planification urbaine d'envergure entreprises par la Commune bourgeoise. La route des Montagnes est tracée en 1781–1783 et succède aux chemins en pente raide de la Boine, des Pavés et des Quatre Ministrax. En discussion depuis 1773, un projet de pont enjambant le vallon de Serrières est commandé en 1789 à l'ingénieur français installé à Versoix, Nicolas Céard, et finalement mis en œuvre (1807–1810) par la Ville sous le régime du maréchal Alexandre Berthier. La création de la route de l'Evoile (1822–1825) permet d'éviter le passage escarpé par la colline du Château. L'accès oriental est facilité par la construction de la route des Saars en 1838–1842, prolongée jusqu'à Saint-Blaise en 1856. En projet depuis 1828, mais abandonnée en 1835, la liaison directe entre Neuchâtel et Valangin par les gorges du Seyon n'est ouverte qu'en 1854. Elle est raccordée au centre ville par l'Ecluse en 1864. En 1856–1859, la gare s'inscrit dans le réseau routier existant. Après l'abaissement des eaux du Jura, une nouvelle traversée est-ouest du chef-lieu prend tout naturellement place à proximité du lac, de Serrières à Neuchâtel par les rives (1890–1892) (fig. 50 et 72); elle s'en éloigne par la Place-d'Armes, emprunte les rues du Premier-Mars (1878–1880) et de Pierre-à-Mazel (ouverte par tronçons dès 1909) et rejoint le rivage au niveau de la route des Falaises (1950–1953) qui promeut définitivement cette voie comme l'axe de transit à travers la ville. L'ancien nœud routier longtemps situé à la Croix-du-Marché se déplace temporairement à l'Hôtel de Ville, puis se partage entre les places Numa-Droz et Pury. Alors que la plupart des villes se dotent d'ouvrages d'art pour déjouer les caprices topographiques, Neuchâtel perd ses ponts après le détournement du Seyon (1845–1850) (fig. 24) et ne construit que les



Fig. 24 De nombreux ponts et l'Hôtel de Ville pallient la coupure de la ville (2.1, 2.2.2 et 2.3.2). Privés de fonction, ils disparaissent entre 1845 et 1860. Gouache, G. Grisel, vers 1850 (MAHN).

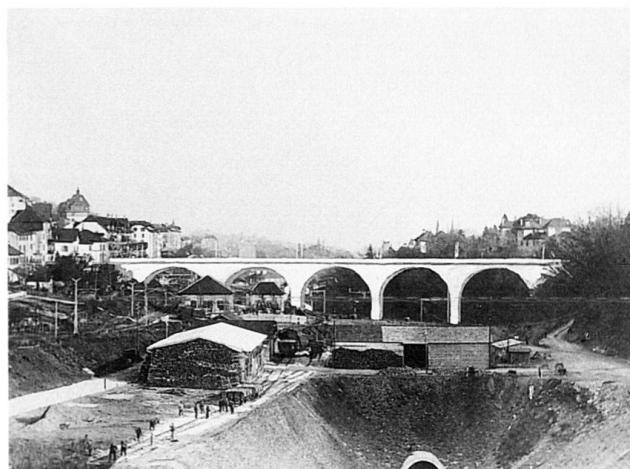


Fig. 25 Malgré le relief mouvementé et un siècle de grands travaux de génie civil, le projet avorté de pont enjambant le vallon du Vauseyon (1930–1932) constitue la seule tentative de ce genre (2.1). «Pierre jaune», photographie retouchée à la gouache (AVN).

ouvrages strictement nécessaires aux besoins du chemin de fer. Il faut néanmoins mentionner un projet avorté de liaison entre le quartier des Parcs et la colline du Château par un grand pont enjambant le vallon du Vauseyon (fig. 25). Cet ouvrage occupe les autorités à diverses reprises de 1904 à 1946, avec quelques moments-phares comme le concours lancé en 1930–1932; à chaque fois, les questions financières ont raison de la réalisation du projet<sup>11</sup>. La construction d'une route en tranchée conduisant de l'Ecluse à la rue Jehanne-de-Hochberg à travers la colline du Château est également une idée récurrente de l'urbanisme neuchâtelois (1896–1924).

Depuis les temps les plus reculés, la navigation assure le transport régional de marchandises et de personnes par le lac, communications facilitées par le lancement des bateaux à vapeur l'Union (1826) et l'Industriel (1834). Aprement discuté depuis 1852, le réseau ferroviaire marque le déclin de la navigation au moment de l'ouverture de la liaison Bienne–Yverdon (1860), mais crée par contre de nouvelles perspectives économiques, pour l'industrie horlogère du haut du canton par exemple. En 1859, la ville de Neuchâtel est reliée par le rail aux Hauts-Geneveys, à Vaumarcus et à La Neuveville, puis l'année suivante à La Chaux-de-Fonds, au Locle et aux Verrières et enfin à Berne en 1901.

#### *Ville – Etat: une rivalité latente<sup>12</sup>*

Depuis la fin du moyen âge, le comté de Neuchâtel dépend de souverains étrangers, représentés par des gouverneurs résidant plus ou moins régulièrement dans le pays. La gestion des affaires courantes est traitée par le Conseil d'Etat, qui se réunit de façon régulière dès 1530. Ses membres sont choisis au sein du patriciat local auquel l'éloignement

du souverain laisse une certaine autonomie. Après un bref intermède sous l'autorité du maréchal napoléonien Alexandre Berthier (1806–1813), suivi du passage des troupes autrichiennes et prussiennes (1813/14), Neuchâtel retourne au roi de Prusse auquel elle appartient depuis 1707. A partir du 12 septembre 1814 (décision) et du 7 août 1815 (entrée en vigueur), l'Etat jouit d'un double statut ambigu: canton suisse et principauté prussienne. La prise du Château le 1er mars 1848 marque l'aboutissement d'un mouvement d'opposition qui avait tenté une première fois de s'emparer du siège du pouvoir et de renverser les autorités en 1831. Une constitution républicaine entérine le changement de régime le 30 avril 1848, même s'il faut attendre 1857 pour aboutir à l'abdication officielle du roi de Prusse, après la tentative de contre-révolution royaliste de 1856. De son côté, la Ville a toujours tenté de s'émanciper de l'autorité comtale, puis princière, comme d'affirmer son caractère propre face au gouvernement républicain. Au niveau de l'espace urbain, les deux pouvoirs sont également étroitement imbriqués. Le Château en position dominante sur le sommet de la colline incarne, depuis le moyen âge, le siège de l'administration et du pouvoir de l'Etat, qu'il soit comtal, princier ou républicain, alors que la ville s'étale à ses pieds. Sur le plan architectural, la compétition latente prend un tour monumental avec la donation de David de Pury (1786) qui permet à la Ville de se doter de bâtiments publics monumentaux, symbolisant son autorité et sa recherche d'autonomie.

#### *Développement scandé par la dualité Bourgeoisie – Municipalité*

A la fin de l'Ancien Régime, le pouvoir communal est assuré par le Conseil général de la Ville et les Quatre Ministraux. Malgré l'instauration de la République, la Commune bourgeoise de Neuchâtel conserve toutes ses prérogatives jusqu'en 1856 et perdure jusqu'en 1888; la gestion de la succession de David de Pury lui assure en particulier des revenus confortables. Rendu possible par la nouvelle constitution et réglémenté par la loi de 1850, le système des municipalités permet à l'ensemble des habitants d'une commune d'être représentés, alors qu'ils ne disposaient jusque-là d'aucune organisation particulière et ne jouissaient pas de droits politiques. Crée par décret le 29 septembre 1856, la Municipalité de Neuchâtel s'impose comme seconde administration de la ville et réclame à ce titre à la Commune bourgeoise une partie du fameux héritage. La répartition des compétences, des services publics et des sources de revenus entre les deux administrations nécessite les interventions du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et finalement

du Tribunal fédéral (1860) pour parvenir à une convention (1861). Jusqu'en 1888, la Commune bourgeoise conserve ses tâches d'assistance, d'éducation au niveau secondaire et de gestion de certains bâtiments comme le Gymnase, l'Hôtel de Ville et la Collégiale, alors que la Municipalité s'occupe de l'instruction primaire et des travaux publics. La première, peu à peu dépouillée de ses pouvoirs par la seconde, s'accroche à sa politique artistique et sociale, domaine peu prisé par la Municipalité. L'érection du monument de Pury, la restauration de la Collégiale et la construction du Musée de peinture marquent ainsi les derniers soubresauts d'une institution et de pratiques issues de l'Ancien Régime. Alors que l'organisation de la Ville traverse de profonds changements et que la cité connaît un développement démographique et urbain sans précédent, cette administration bicéphale explique l'absence de véritable politique en matière d'urbanisme. Il faut en effet un certain temps à la Municipalité pour développer des compétences dans ce domaine et parvenir à instaurer une véritable politique urbanistique, sociale et culturelle. En 1888, la Commune bourgeoise est dissoute et ses services fusionnent avec ceux de la Municipalité qui devient l'unique entité politique sous le vocable de la Commune.

## **2.2 «L'embellissement de la ville»: les grandes options urbanistiques prises sous l'Ancien Régime (1780–1848)**

### **2.2.1 Une tradition de mécénat et l'apport d'idées nouvelles**

Il est impossible d'envisager le développement moderne de la ville de Neuchâtel, sans examiner les réalisations effectuées sous l'Ancien Régime, en particulier celles de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. La région, sans grandes ressources naturelles, mais sans entraves corporatives, doit sa prospérité au développement d'une production préindustrielle, du commerce, du service étranger et de la diplomatie, domaines dans lesquels maints Neuchâtelois se sont distingués et ont constitué des fortunes considérables. La nécessité de s'expatrier a suscité un important bouleversement dans la mentalité neuchâteloise jusque-là relativement confinée entre lac et Jura. Les soucis parfois contradictoires de sortir le pays de son provincialisme, d'éveiller un esprit public caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle, voire d'embellir leur ville natale depuis l'étranger et parfois même de s'acheter une mora-

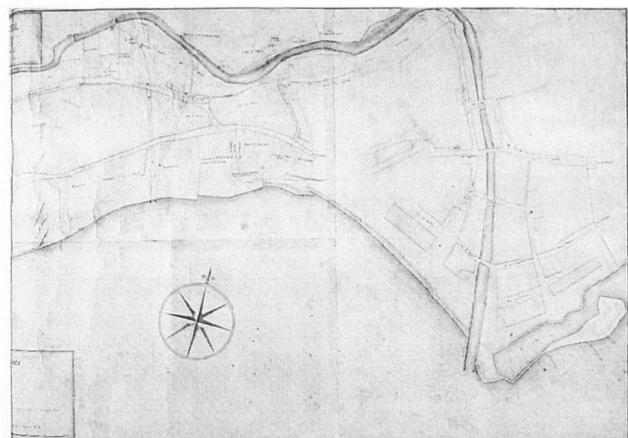


Fig. 26 En dépit de sa date ancienne et de nombreux contre-projets, la trouée proposée par de L.-G. Rovéra sera réalisée à peu près telle quelle quatre-vingts ans plus tard (2.2.2). Extrait du «Plan géométral du cours du torrent du Seyon depuis le pont de Vauseyon jusqu'au lac, avec les projets pour le faire passer hors de la ville de Neufchâtel», 1756 (AVN).

lité animent bon nombre de ses ressortissants à leur retour, alors que d'autres se préoccupent de perpétuer l'ordre établi avec ses priviléges.

Le legs de Jean-Jacques L'Allemand en 1733 inaugure près de deux siècles de mécénat, dont David de Pury constitue la figure emblématique qui ne doit cependant pas occulter la multiplicité des autres initiatives<sup>13</sup>. Conformément aux volontés du généreux donateur, ses actions ponctuelles puis sa succession permettent à la Bourgeoisie non seulement d'accomplir des œuvres pie et d'améliorer le système d'éducation, mais également de les matérialiser dans la pierre et d'effectuer des travaux d'urbanisme ou des constructions de prestige.

Le Pays de Neuchâtel et son chef-lieu doivent également une partie de leurs nouvelles institutions et de leur équipement public à un climat d'émulation intellectuelle et philanthropique, soutenu par des sociétés savantes qui réunissent les notables neuchâtelois: Société du Jardin (depuis 1759), Société d'émulation patriotique (1791–1850), Loge maçonnique (depuis 1791), Société du Jeudi (1802–1816), Société des sciences naturelles (depuis 1832), Société des amis des arts (depuis 1842), etc. Elles engendrent ou soutiennent la plupart des initiatives économiques, culturelles ou sociales, comme la Caisse d'épargne, l'assurance contre l'incendie, l'enseignement supérieur, les musées, en définitive «tout ce qui peut contribuer au bien public»<sup>14</sup>.

L'Hôpital (1779–1783) et l'Hôtel de Ville (1784–1790) sont élevés à l'extrême orientale du noyau urbain et entérinent définitivement l'éclatement du chef-lieu hors de ses anciennes limites, mouvement qui avait déjà été bien entamé au XVIII<sup>e</sup> siècle avec le déplacement des greniers aux Terreaux et l'apparition de nombreux hôtels particuliers le long du faubourg de l'Hôpital. Quant aux autres édifices

permis par les libéralités de citoyens neuchâtelois, ils sont de l'ordre de la bienfaisance comme la Maison de Charité (1724–1732), l'Hôpital de Ville et l'Hôpital Pourtalès (1808–1811) ou destinés à des fins éducatives et culturelles comme le Gymnase (1828–1835). Qui dit mécénat dit en général construction de prestige; ces réalisations s'imposent par leur isolement dans le tissu urbain, par leurs grandes dimensions, par la qualité de leur architecture et des matériaux mis en œuvre, et bien souvent par le renom de l'architecte étranger qui en dresse les plans.

Sous l'Ancien Régime, l'essentiel des institutions d'utilité publique voit ainsi le jour grâce aux libéralités de particuliers. Alors que, dans le domaine hospitalier, la bienfaisance privée prévaut sur l'Etat social jusqu'à la Première Guerre mondiale<sup>15</sup>, dans les domaines scolaire et culturel, depuis 1848, le mécénat limite son rôle à la mise en place de l'infrastructure, dont les autorités assurent la gestion et le fonctionnement. Les chantiers des Travaux publics font par contre figure d'exception avec une mainmise des pouvoirs publics. L'aisance financière du chef-lieu lui permet ainsi de s'équiper plus rapidement que l'Etat.

## 2.2.2 Victoire sur le Seyon: l'assujettissement des caprices d'une rivière<sup>16</sup>

Le démantèlement progressif de l'enceinte ne semble pas avoir profondément modifié la structure de la ville. Le Seyon constitue par contre une barrière naturelle qui scinde l'agglomération en deux parties reliées par cinq ponts. Il suscite régulièrement des craintes en raison de son impétuosité, de ses crues subites et de quelques inondations de sinistre mémoire (1579 et 1750). Devenue une sorte d'égout naturel, la rivière constitue également un danger au niveau de l'hygiène, alors que dès 1830, les alluvions menacent le nouveau port d'un



Fig. 28 La présence du Seyon demeure un handicap pour la ville de Neuchâtel en pleine extension, jusqu'à sa couverture presque complète en 1928–1937 (2.2.2). Photographie Corbellari (AVN).

comblement à plus ou moins long terme. Pour palier ces inconvénients, le principe de la dérivation de la rivière est arrêté depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux dépens de simples mesures de couverture et d'endiguement. Les études préparatoires se succèdent: Henri Pury (1750), Isaac-Gamaliel de Rovéréa et Antonio-Maria Mirani (1756) (fig. 26), Johann-Gottfried Tulla (1817) et Jean-Jacques Huguenin (1821). Une fois de plus, la succession de David de Pury donne à la Ville les moyens de ses ambitions; une commission est nommée en 1822, mais ce n'est qu'en 1834 que Henri de Joannis et Henri Ladame présentent un projet de détournement du Seyon; celui-ci est alors soumis à l'expertise d'Alois Negrelli de Zurich et de Lacordaire de Haute-Saône qui débouche sur le rapport du 12 décembre 1836 et sur un plan définitif de Lacordaire peu après. Il s'agit alors de percer un tunnel sous la colline de Saint-Nicolas pour détourner la rivière dans le lac à l'ouest de la ville. De 1839 à 1844, Louis Favre dirige les travaux de percement du canal partant du Prébarreau et débouchant en amont de la nouvelle route de l'Evoile, de façon à ce que la rivière se déverse ensuite en trois paliers successifs dans le lac (fig. 27). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la pertinence d'une nouvelle dérivation plus à l'ouest suscite à nouveau quelques projets et discussions qui n'aboutissent qu'à la couverture d'une partie de la rivière à Champ-Coco (1928–1937) (fig. 28).

Le détournement du Seyon transforme le centre ville en un gigantesque chantier pendant près d'un quart de siècle. Les implications de ce projet dépassent en effet les travaux de dérivation proprement dits ou l'aménagement du lit de la rivière et du delta, puisqu'ils s'étendent également au tracé du rivage, aux axes de circulation ainsi qu'à l'orientation d'un certain nombre de bâtiments. Ils offrent la possibilité de remodeler le noyau urbain, de bâtrir

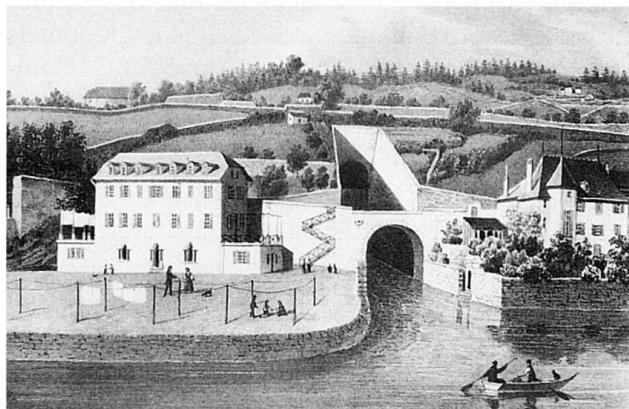


Fig. 27 La trouée du Seyon depuis le sud (2.2.2). Lithographie, J.-H. Baumann, vers 1845–1850 (MAHN).

les terrains du vallon du Seyon et de créer un nouvel axe de circulation qui suit le lit comblé de la rivière. Les obstacles que forment les portes, les établissements industriels, les ponts et l'ancien Hôtel de Ville sont détruits les uns après les autres (1845–1860).

L'ancienne Place-d'Armes en bordure immédiate du lac disparaît au profit d'un nouveau quartier dont les terrains sont mis en vente en 1836/37. Deux îlots sont édifiés d'est en ouest de 1837 à 1842, selon des directives édictées par les autorités<sup>17</sup>.

### 2.2.3 Edifices et initiatives d'utilité publique: le reflet d'un climat d'émulation intellectuelle, culturelle et sociale

#### *Une petite communauté avec de grandes ambitions culturelles*

Après avoir examiné le rôle joué par le mécénat dans le domaine de la bienfaisance et de l'édilité publique, il faut relever son importance dans le domaine culturel. Sans retracer dans le détail la constitution et la nature des musées neuchâtelois<sup>18</sup>, il faut rappeler que ni le souverain, ni les autorités ecclésiastiques protestantes n'ont doté la ville d'importantes collections d'objets investis d'un intérêt historique, esthétique ou scientifique. Lors de leurs voyages, certains particuliers se sont par contre constitués de beaux ensembles, à l'image des galeries ou cabinets de curiosités du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'ils ont généreusement donnés à la Ville, lui permettant de combler rapidement le retard accumulé. En 1815/16, quelques Neuchâtelois imprégnés d'expériences acquises à l'étranger fondent la Société pour l'avancement des études dans la Principauté de Neuchâtel et de Valangin, dans le but de créer un Muséum à vocation nationale et encyclopédique. A l'instigation de Frédéric-Alexandre de Chambrier d'Oleyres, elle prévoit de transformer le corps principal de l'hôtel DuPeyrou pour y abriter la bibliothèque de la Ville, un cabinet d'histoire naturelle, une collection de tableaux (copies de maîtres anciens), une collection d'instruments de physique et un local consacré à l'exposition de machines et d'instruments mis au point dans la région. Les anciennes écuries doivent accueillir la galerie des plâtres de statues et de bas-reliefs antiques. Le reste des locaux est dévolu à des salles de cours et de conférences, alors qu'un jardin botanique doit compléter l'ensemble. Malgré l'échec du projet, la Société rencontre un large écho parmi l'aristocratie et la bourgeoisie locales, voit les dons affluer et parvient à réunir des collections dignes de ce nom.

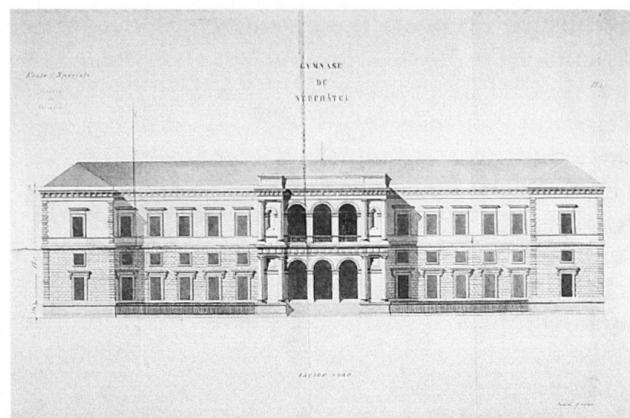


Fig. 29 Le Gymnase, 1828–1835, sur les plans d'Anton Froelicher: un bâtiment de prestige exclusivement réservé à des fins culturelles (1.4 et 2.2.3). Elévation de la façade nord, anonyme (AVN).

Sous la direction de Paul-Louis de Coulon, les différentes collections (histoire naturelle, ethnologie, historique, lacustre, beaux-arts, etc.), au caractère essentiellement neuchâtelois, sont d'abord logées dans des locaux de fortune, puis installées au Gymnase. A partir de 1840, les autorités regroupent enseignement, bibliothèque et musée dans cet édifice monumental (fig. 29).

A partir de 1842, la Société des amis des arts sous la direction de Maximilien de Meuron s'arroge une sorte de monopole dans le domaine des beaux-arts et parvient à ouvrir un Musée de peinture à l'hôtel DuPeyrou de 1860 à 1884. Le manque de place est une préoccupation permanente qui trouve des solutions inespérées avec la construction de la galerie Léopold-Robert (1862–1864), puis du Musée de peinture (1881–1884).

#### *La restauration du tombeau des comtes de Neuchâtel: un héritage à valoriser et un nouvel emblème pour la Ville<sup>19</sup>*

En 1837, alors que de grands panneaux de bois dissimulent encore le tombeau des comtes de Neuchâtel érigé à l'intérieur de la Collégiale en 1372, l'absence d'entretien, le mauvais état des statues médiévales et probablement des dégâts ponctuels subis lors de l'insurrection de 1831 amènent la Commune bourgeoise à hésiter entre la destruction pure et simple de cet encombrant monument ou sa réparation. En raison de l'intérêt historique de l'ensemble, sa remise en valeur s'impose; le sculpteur neuchâtelois Charles-Frédéric-Louis Marthe est alors chargé de la restauration (fig. 30). Cette dernière peut être qualifiée d'analogique en ce qui concerne la sculpture, mais fait preuve de moins de respect pour la polychromie ancienne, puisque Marthe surpeint les statues. La précocité de cette intervention (1837–1840) est à relever, de même que sa qualité. Aucun texte d'archives ne permet

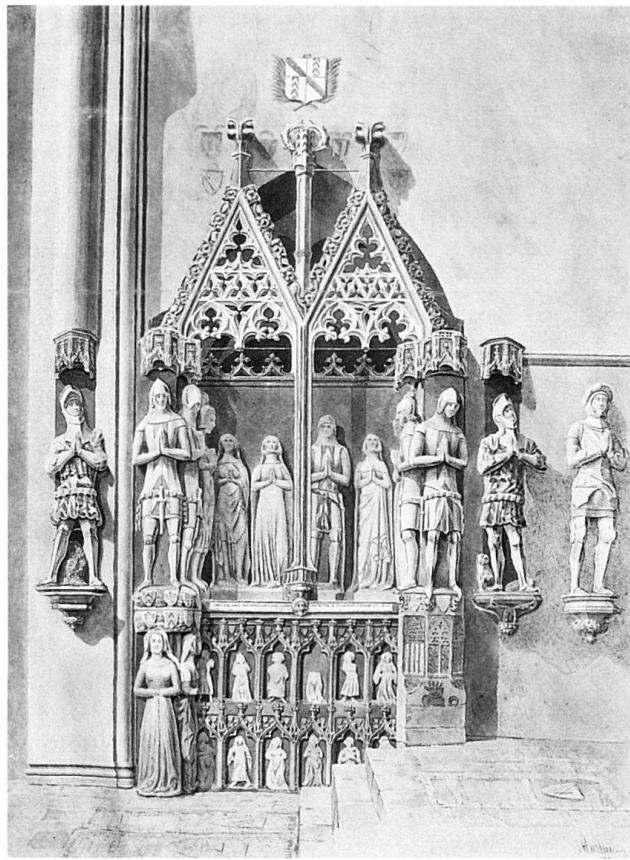


Fig. 30 Projet de restauration du monument des comtes de Neuchâtel par Charles-Louis-Frédéric Marthe, 1838 (2.2.3). Aquarelle, lavis et crayon sur papier (MAHN).

de démontrer clairement une dimension idéologique, comme la légitimation du pouvoir princier et du gouvernement oligarchique, mais la nostalgie d'une époque révolue et le souci de maintenir l'ordre établi sont sans conteste présents à l'esprit des partisans de la remise en valeur du monument. Le nombre des reproductions qui circulent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle témoigne du succès de cette restauration et du caractère emblématique et identitaire acquis par le monument à la suite de cette intervention, valeur qui perdure malgré le changement de régime.

De 1780 à 1848, d'importants travaux d'édilité ont permis au chef-lieu de sortir des structures héritées des siècles précédents. La Commune bourgeoise, jalouse de ses prérogatives et de son autonomie face à l'Etat, cherche à améliorer les voies de communication et la salubrité du noyau urbain, à embellir et à doter la ville de bâtiments publics, enfin à mettre en place certaines institutions nécessaires à une société moderne, grâce aux importants moyens financiers provenant du mécénat privé. Par la mise en scène et la «monumentalisation» de leurs institutions, les autorités bourgeois défendent et tentent de faire perdurer le système conservateur en place qui est de plus en plus contesté.

## 2.3 Un cadre légal qui perdure malgré le changement de régime

### 2.3.1 Les trois piliers du développement urbain et de la construction: les alignements, la lutte contre l'incendie et les mesures de salubrité publique

Malgré le changement de régime en 1848, le cadre institutionnel au sein duquel sont réglementés le développement urbain et les constructions est essentiellement régi par deux autorités: l'implantation des édifices dans l'agglomération dépend de la Direction des Travaux publics et de sa Commission des Bâtiments, alors que les constructions sont surveillées par la Police du feu. Ces organes s'appuient sur la législation neuchâteloise en matière de routes (1752, 1827 et 1849) et de lutte contre l'incendie (1810, 1812, 1834, 1850, 1861, 1865, 1870, 1877, 1878, 1912), ainsi que sur leurs corollaires communaux: les retranchements, les plans d'alignement, les règlements sur les constructions, etc. Dès 1865, la Commission communale de Salubrité publique s'occupe en outre de l'aspect sanitaire en effectuant des «visites domiciliaires»<sup>20</sup> et en ordonnant les réparations ou transformations nécessaires en matière d'hygiène. L'ensemble de ces dispositions s'efforce de prévenir un développement anarchique de l'agglomération, de ménager la possibilité de travaux d'édilité et de protéger la population contre le feu et les épidémies. Les règlements communaux de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle précèdent en général les lois ou ordonnances cantonales; ils consacrent progressivement une plus grande mainmise des pouvoirs publics dans ce domaine.

#### *Les alignements*

Les termes «alignement» et «embellissement» trahissent les nouvelles notions d'urbanisme qui, à Neuchâtel, apparaissent une fois de plus dans le sillage de David de Pury. Son testament stipule en effet qu'une partie de sa fortune doit être consacrée à «l'accroissement, à l'embellissement et à la perfection des ouvrages publics de la dite ville de Neufchâtel [...], tels sont les édifices publics, les ponts, les chaussées, les fontaines et autres embellissements, les promenades de la ville et de ses environs [...]»<sup>21</sup>. Ces concepts recouvrent ainsi à la fois la construction de bâtiments monumentaux, mais également leur mise en perspective dans l'ensemble de la cité et l'amélioration des infrastructures urbaines.

Après la création planifiée de la rue du Coq-d'Inde (1684) et la reconstruction de celle du Pommier (1715–1720), l'aménagement des abords de l'Hô-

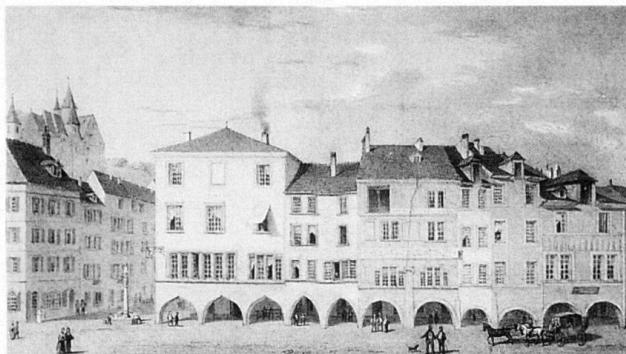


Fig. 31 Au XIX<sup>e</sup> siècle, le terme «embellissement» recouvre également des travaux comme le retranchement des arcades de la rue de l'Hôpital, 1824–1828 (2.3.1). Lithographie, L. Franel dess. et Weibel Comtesse lith., vers 1840 (MAHN).

tel de Ville (1784–1790) fournit la première occasion de remodeler un quartier entier, au détriment de structures plus anciennes volontairement abattues pour mettre en scène des bâtiments publics importants autour d'une place. Ces dispositions sont suivies en 1815/16 par la modification des alignements du faubourg de l'Hôpital, de l'entrée de la Grande Promenade et de la rue Fleury. De 1824 à 1828, le retranchement des arcades qui font saillie de part et d'autre de la rue de l'Hôpital (fig. 31) et le recul des nouvelles façades ont pour but d'élargir la voie publique et de l'adapter aux besoins de la voirie. Neuchâtel participe ainsi à un mouvement général qui cherche à ouvrir les villes, à en faciliter l'accès et la circulation interne, à assainir les rues et à réduire les risques d'incendie. L'intendant des Bâtiments – dont la fonction dérive de la charge de Bauherr ou de maistre-neur attestée dès 1636 – et la «Commission des bâtimens», dont les réunions sont connues dès 1775, se préoccupent de ces questions d'édilité. Après avoir procédé ponctuellement, les autorités ressentent la nécessité de disposer d'un instrument plus perfor-

mant pour répondre aux besoins pressants en matière de voirie et de logements. En 1827, les Quatre Ministrax décident de dresser une sorte de plan directeur et de nommer une «Commission spéciale [chargée] de dresser à l'avance des plans d'alignemens et de retranchemens dans la Ville et dans ses environs, qui puissent servir de bases et de directions pour les constructions publiques ou particulières qui pourront se faire dans la suite, et conduire à plus de régularité et d'ensemble qu'il n'en a existé jusqu'à ce jour»<sup>22</sup>.

L'incendie de la ville du Locle, le 24 avril 1833, sert probablement de catalyseur pour l'étude du développement des trois principales villes de la Principauté. Le Conseil d'Etat adopte en effet le 3 juin 1833 le plan de reconstruction de la ville incendiée, établi par Charles-Henri Junod et Louis Favre, suivi d'un plan général d'alignement. Sont ensuite dressés les plans d'extension de La Chaux-de-Fonds en 1835 et du Locle en 1836<sup>23</sup>.

A Neuchâtel, l'importance des travaux envisagés par la Commune bourgeoise (aménagement du sud de l'Hôtel de Ville, déplacement du port, détournement du Seyon, multiplication des places publiques, etc.) la pousse à nommer, le 7 février 1834, la commission évoquée sept ans auparavant et à la charger d'examiner les possibilités de restructuration et d'extension du chef-lieu; elle est présidée par Louis Favre, cheville ouvrière de ces transformations, alors que l'Etat est représenté par Frédéric de Morel et que Henri de Joannis, Louis Châtelain et Henri Ladame complètent le groupe. Après six semaines de travail, les experts proposent un nouvel alignement des rues du centre ville, la création de quelques grands axes et relèvent en outre l'existence de deux problèmes spécifiques à Neuchâtel: la fluctuation du niveau d'eau du port et la présence du Seyon au centre de la ville. En

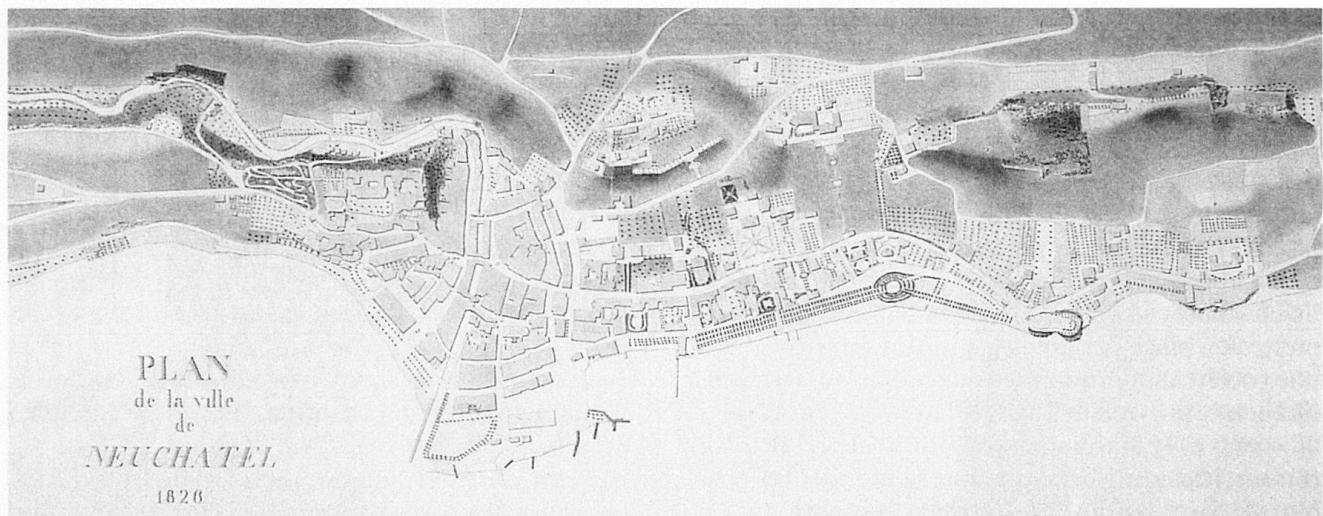


Fig. 32 «Plan de la ville de Neuchâtel», levé par les arpenteurs Charles Renard et James Colin en 1826 et lithographié en 1827 (AVN).

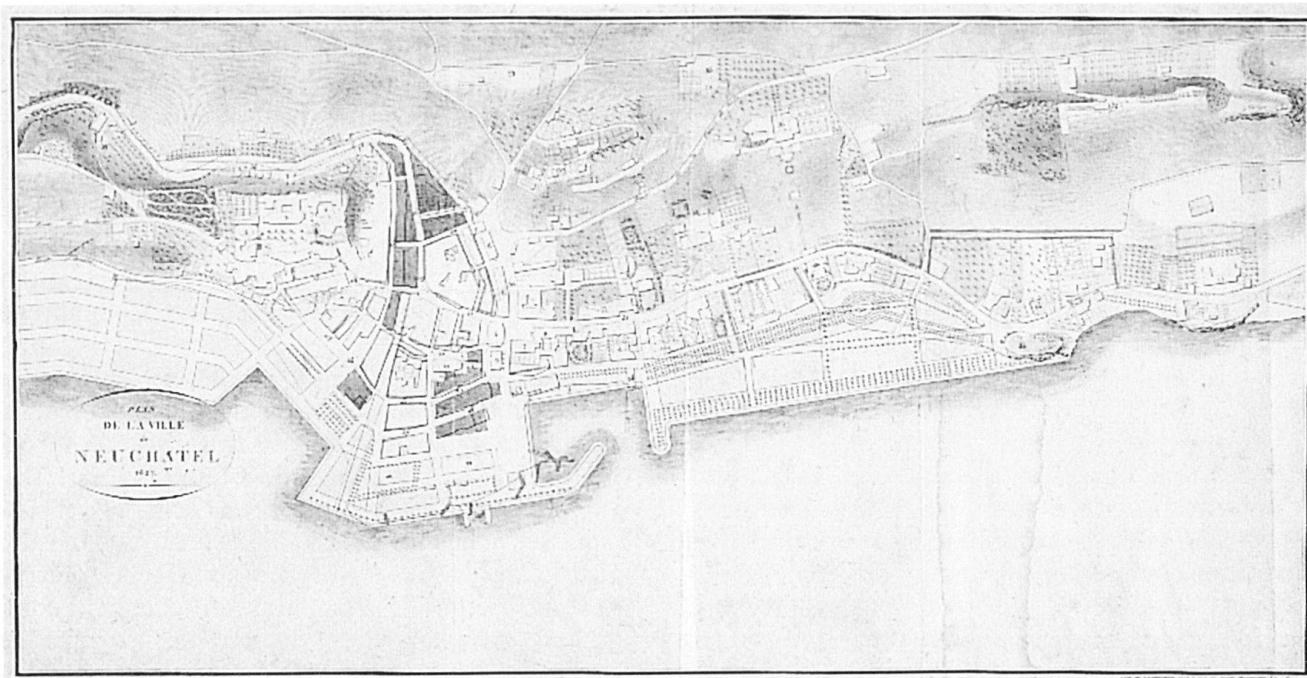


Fig. 33 Plan présentant les projets d'extension et les alignements à l'appui du rapport de la commission du même nom (2.3.1). Lithographie du plan Renard & Colin 1827, modifiée en 1836 (SPMS).

mai 1835, le rapport conjoint des commissions des Alignements et des Bâtiments approuve la dérivation du Seyon à l'ouest de la ville et propose aux autorités le comblement progressif de la baie de l'Evole par les atterrissages de la rivière détournée; il envisage un nouveau tracé du rivage qui résulte des gains de terrains et dresse un plan d'alignement qui doit donner un cadre général aux transformations et aux développements de la ville; le Conseil général le sanctionne le 8 juin 1835. Un résumé est alors publié et complété d'un plan lithographié en 1836 (fig. 32 et 33), soit à la même date que la publication de ceux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. L'année suivante, les Quatre Ministraux chargent le géomètre-arpenteur Jean-François Tranquil Peseux de lever un plan général de la ville sur lequel il y a lieu de reporter le tracé des alignements<sup>24</sup>.

Contrairement aux villes des montagnes, le noyau ancien est important et n'a pas été détruit par un incendie récent. Il s'agit avant tout de rectifier les axes existants par des retranchements, de densifier et régulariser le bâti, d'aménager l'espace laissé vacant par le Seyon, de développer des espaces publics et de promouvoir la mise en valeur des réalisations architecturales communales. Les buts visés par ce travail sont les suivants: «C'est sous le point de vue des idées générales [...] qu'il est très important de s'entendre & d'arrêter des bases d'opérations auxquelles viendront se rattacher tous les détails; peu nous importe qu'avec le temps on change tel ou tel alignement partiel, qu'on dispose dans tel

ou tel emplacement des bâtimens d'une espèce ou d'une autre; l'important, nous le répétons, c'est d'adopter des alignements généraux dans lesquels chaque construction viendra se placer d'autant plus naturellement qu'on ne sera plus obligé de fausser certaines directions ou d'en raccorder d'autres qui ne ressortiraient pas du plan d'ensemble.»<sup>25</sup>

Le projet général d'alignement se révèle un véritable plan d'extension et rompt avec le caractère tortueux de la ville ancienne lorsqu'il s'agit de projeter des quartiers nouveaux sur des terrains vierges à gagner sur le lac. Si l'on en croit la lithographie de 1836, toute la rive doit être comblée, constituant un vaste terrain plat. De grands axes de circulation déterminent un maillage régulier permettant de construire des barres discontinues tournées vers le sud, sans que rien n'indique la fonction des îlots. Neuchâtel étant limité par des crêts, mais disposant librement de ses grèves<sup>26</sup>, l'extension urbaine est exclusivement conçue en fonction d'un développement sur le lac. Le projet n'anticipe aucunement l'essor de l'agglomération sur ses flancs est et ouest et nie les possibilités d'agrandissement sur les coteaux viticoles dominant la ville, en raison de leur éloignement, de leur pente et probablement du frein à la construction que constituent les propriétés privées, que ce soient des parcelles bâties ou cultivées.

La comparaison des plans presque contemporains de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds montre que les responsables adaptent leurs solutions à la topographie des lieux, à l'état de conser-

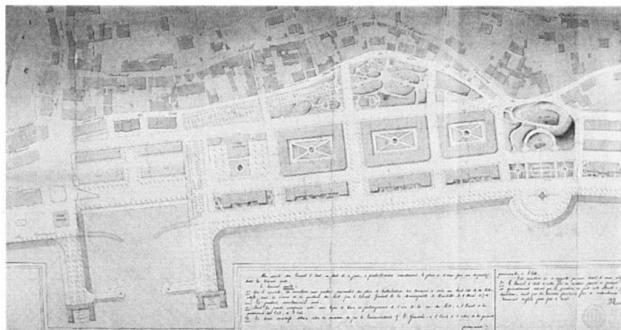


Fig. 34 Quartier des Beaux-Arts (2.3.1 et 2.8.1). Synthèse des projets de concours, le «plan d’agrandissement au sud-est de la ville de Neuchâtel» est partiellement sanctionné par les autorités en 1876 (AVN).

vation du bâti ancien et aux besoins en habitations et en industries de chacune des villes concernées. Les projets sont par contre régis par des principes communs comme l’orthogonalité du tracé, l’isolement et la mise en valeur des bâtiments publics ainsi que le dégagement des bâtiments d’habitation pour les protéger du feu. Dans le cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle, il s’agit de véritables plans d’extension à l’infini, alors qu’à Neuchâtel, le projet vise dans un premier temps à densifier les espaces disponibles et dans un second élan à étendre la ville en direction du lac.

Si ces directives servent de référence à la Commission des Bâtiments pendant presque vingt ans pour sanctionner les alignements des rues et ordonner le retranchement des bâtiments en saillie, la ville ne s’étend que difficilement du côté du lac mais déborde par contre à une vitesse inattendue hors du cadre prévu. Les prévisions ne répondent en effet pas aux besoins, avant tout à cause de la lenteur des comblements qui contrarie singulièrement la mise en œuvre du plan d’alignement et qui oblige les autorités à recourir sans cesse à des mesures ponctuelles; en fin de compte, l’essor urbain ressemble davantage à une croissance organique qu’au développement rationnel espéré. La construction de la gare, le lotissement des rares terrains gagnés sur le lac et le démantèlement d’anciennes propriétés constituent en réalité les différents pôles de développement de la ville.

En 1855, les pressions démographique et immobilière s’accentuent au point que des voix s’élèvent au sein de la Commission des Travaux publics pour dénoncer les difficultés à se prononcer sur des alignements partiels en l’absence d’un véritable plan général, d’autant que Charles Knab s’attache à réactualiser les plans du Locle (1851–1853) et de La Chaux-de-Fonds (1854–1859). Ce dernier recourt au système des barres et à leur lotissement selon un modèle ternaire (bâtiment, jardin et rue), système qui n’est apparemment pas généralisé à Neuchâtel comme dans les Montagnes. Alors que

chaque nouvelle rue fait l’objet d’une planification ponctuelle, Léo Châtelain réclame à nouveau, en 1868, un projet d’ensemble, requête qui est repoussée en attendant la fin des travaux du cadastre (1869–1872). La proposition ne connaît aucune suite, pas plus que l’implantation de nouveaux quartiers, comme celui des Beaux-Arts (1874–1876), ne donne lieu à un concept global d’alignements, malgré l’intérêt marqué des architectes pour ces problématiques et l’établissement de nombreux plans de quartier (fig. 34).

En 1880, un budget de 2000 francs est voté par le Conseil municipal pour la levée d’un tel plan, mais, malgré de nombreux rappels, ce dernier n’est réalisé que de 1897 à 1902 par la Direction des Travaux publics sans concours ni vastes débats, et chacune des zones est sanctionnée au fur et à mesure par le Conseil d’Etat. Il va de pair avec le contrôle des constructions par un nouveau règlement communal instituant le principe du permis de construire. A cette date, le souci d’éviter un développement «sans ordre et que les maisons nouvelles soient disséminées suivant le seul caprice des constructeurs»<sup>27</sup> se révèle une question de planification de la voirie et de prévoyance financière plutôt que d’ordre esthétique ou sanitaire. Au niveau cantonal, la loi sur les constructions de 1912 marque l’aboutissement d’une longue procédure menée en vue de développer et d’unifier le contrôle des pou-



Fig. 35 Projet de détournement du Seyon et d’aménagements portuaires (2.3.1). Tiré de: Charles-Frédéric Matthey, *Mémoire relatif à la déivation du cours du Seyon ...*, Neuchâtel 1838, pl. sn.

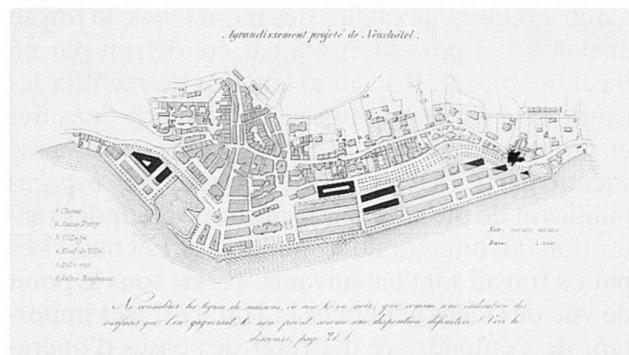


Fig. 36 Reprise et diffusion du concept de développement de la ville en direction du lac (2.3.1). Tiré de: Eugène Jeanjaquet, *Agrandissement de Neuchâtel ...*, 1865, pl. sn.

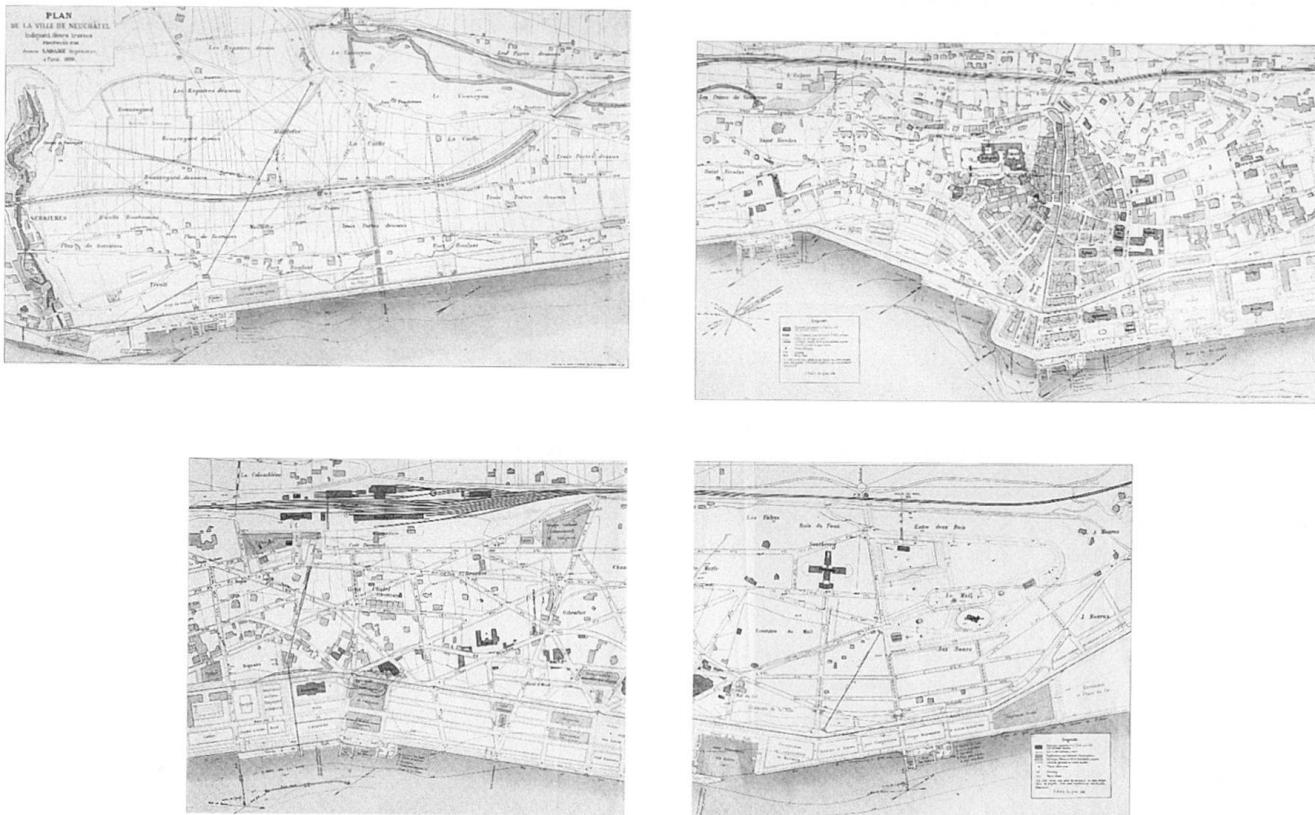


Fig. 37 Projet de remodelage complet de la ville de Neuchâtel (2.3.1). «Plan de la ville de Neuchâtel indiquant divers travaux proposés par James Ladame ingénieur à Paris, 1886», 3 feuilles imprimées à Paris, échelle 1:2000 (AVN).

voirs publics dans le domaine de la construction et de la planification urbaine. Les mesures de lutte contre le feu et le manque d'entretien des bâtiments ainsi que les précautions relatives à la salubrité publique sont incluses dans le texte, de même que les dispositions encourageant ou, selon les cas, contraignant les communes à dresser des plans d'alignement. L'aspect extérieur des constructions et leur intégration au reste de l'agglomération font également l'objet de recommandations, comme s'en félicite la Commission cantonale des Monuments historiques: «La loi prévoit que tous les plans d'alignement doivent être soumis au Conseil d'Etat qui pourra donc toujours refuser sa sanction aux plans qui détruisent les quartiers intéressants ou qui portent préjudice à l'esthétique des localités. Il conviendrait d'arriver à ne pas faire de plans d'alignement dans les anciens villages.»<sup>28</sup> Le souci de favoriser le développement du domaine public est confirmé par Louis Perrier, conseiller d'Etat, directeur du Département des Travaux publics: «Nous tenterons un timide essai de sauvegarder les intérêts publics au détriment de la propriété privée.»<sup>29</sup>

#### *Trois projets étonnants*

Alors qu'il défend sans succès le principe d'une tranchée ouverte pour amener le Seyon du Pré-barreau à l'Evole, Charles-Frédéric Matthey publie

en 1838 une proposition d'aménagement de l'embouchure du Seyon et de la baie de l'Evole<sup>30</sup> (fig. 35). Il ne prévoit pas moins de trois ports reliés les uns aux autres par des canaux; la multiplication des bassins doit permettre aux bateaux de choisir l'accès le plus favorable en cas de gros temps. Intéressant du point de vue de la navigation et des installations portuaires, ce plan empêche par contre le remblayage et par conséquent l'extension de la ville à proximité de son noyau ancien.

En 1865, l'ingénieur Eugène Jeanjaquet se réclame de l'ébauche d'urbanisme des années 1830 et propose au Conseil général d'achever cette entreprise<sup>31</sup> (fig. 36). Le projet comporte le prolongement du quai Ostervald jusqu'au Crêt, le comblement du port et la création de nouvelles installations à proximité de la place du Marché, la création d'un front de ville, le lotissement des rues arrières ainsi que l'organisation de la ville selon une conception orthogonale.

En parfait entrepreneur, il défend la rentabilité du projet, chiffres à l'appui. Il croit au développement de l'horlogerie et à la nécessité pour la Ville de proposer terrains et habitations aux industriels intéressés à s'implanter dans la région et suggère déjà d'exploiter le Crêt-Taconnet pour obtenir les matériaux nécessaires au remblayage. Quant à la distribution des nouveaux quartiers, elle rappelle le

rendu du plan d'extension de La Chaux-de-Fonds. Eugène Jeanjaquet se targue ainsi d'une vision globale de la ville et de son embellissement. «Acceptez [ce projet], et Neuchâtel s'élevant tout à coup et comme d'un seul bond, devient une des plus grandes, des plus belles villes de la Suisse; [...]. Rejetez cette proposition, et Neuchâtel progresse encore, on n'en saurait douter; mais c'est un progrès lent, au bout duquel il n'y a point d'embellissement qui mérite ce nom, point de ces dispositions régulières qui donnent à une ville, serait-elle même petite, un cachet de grandeur: nous restons avec nos lenteurs traditionnelles, avec nos remplissages indéfinis, avec cette grande pièce d'eau appelée le port qui coupe la ville en deux, empêchant que rien de beau et de grand s'y exécute jamais; nous élevons péniblement des maisons, quand nous pourrions si facilement construire des rues.»<sup>32</sup>

En 1886-1887, James Ladame propose à son tour un plan global d'aménagement de la ville (fig. 37), qui se distingue du précédent par un esprit proche des travaux parisiens de Georges-Eugène Haussmann (1809-1891). Un nouveau canal conduit directement le Seyon de la sortie des gorges dans le lac à la hauteur de Grise-Pierre. Le comblement systématique des grèves permet de gagner des terrains à bâtir, d'atténuer la sinuosité du rivage et de créer un front de ville en lignes brisées de Serrières à Monruz. L'ingénieur ne touche pas au noyau ancien de la cité, mais redistribue l'est et à l'ouest de la ville selon un système d'axes de circulation en étoile, déterminant ensuite les espaces à bâtir; s'il tient compte des édifices existants, il ignore superbement les réalités de la topographie du lieu. Les fonctions administratives, commerciales, religieuses sont regroupées par centres et desservent ainsi les quartiers d'habitation qui les entourent; une zone industrielle est installée dans le quartier de la Maladière. Un système de galeries et de funiculaires permet d'accéder aux parties hautes de la ville. Malgré l'existence d'un devis, le projet ne sera pas suivi d'effet et ne suscite apparemment pas de discussions dans le milieu des Travaux publics.

#### *Premiers règlements en matière de construction: le rôle précurseur de la Chambre d'assurance contre l'incendie*

Les incendies de La Chaux-de-Fonds (1794), de Saint-Martin (1796) et enfin de Brot-Dessus (1798) suscitent non seulement une forte émotion dans la région, mais également la réaction de Frédéric-Guillaume II qui ordonne par un rescrit du 3 août 1796 au Conseil d'Etat de constituer une «Société pour les incendies»<sup>33</sup>. Le projet attendra 1810 pour prendre la forme d'une «Chambre d'assurance des bâtiments contre les pertes résultant des incen-

dies»<sup>34</sup> et l'année 1850 pour que l'assurance soit obligatoire. Au-delà du souci de garantir aux propriétaires les moyens de la reconstruction de leurs immeubles détruits et d'organiser des corps de pompiers, l'important travail de prévention des sinistres a de nombreuses répercussions sur les constructions. Constatant l'insuffisance des mesures destinées à prévenir les incendies, le Conseil d'Etat édicte, en 1812 déjà, une première ordonnance de police dont un chapitre traite «De la Police des constructions». Les règles édictées visent d'une part à limiter l'emploi de matériaux combustibles, en particulier pour les couvertures de toit et les murs mitoyens, et d'autre part à améliorer les systèmes de chauffage et les canaux de cheminée. Les désastres provoqués par l'incendie du Locle (1833) incitent l'Etat à renforcer la législation par une véritable loi sur les constructions (1834). Si ces mesures couvrent l'ensemble du territoire neuchâtelois, leur application est laissée à la charge des communes qui doivent nommer une commission adéquate pour les faire respecter. A Neuchâtel, un capitaine du feu et une «Commission des incendies» sont attestés au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, mais cette dernière intensifie son programme de surveillance des constructions de 1850 à 1861 et octroie des permis d'habitation en 1854. Ces mesures semblent suffire jusqu'en 1895, date à laquelle le Conseil communal fait élaborer un règlement des constructions à l'image des démarches entreprises à Lausanne. Le processus aboutit à la création d'une véritable police des constructions, puisque le principe du permis de construire est accepté le 5 mai 1902. Les architectes et propriétaires sont tenus de déposer des plans détaillés que la Direction des Travaux publics soumet ensuite à la Police du feu et à la Commission de Salubrité publique pour sanction. Un règlement plus exigeant et détaillé est instauré en 1915.

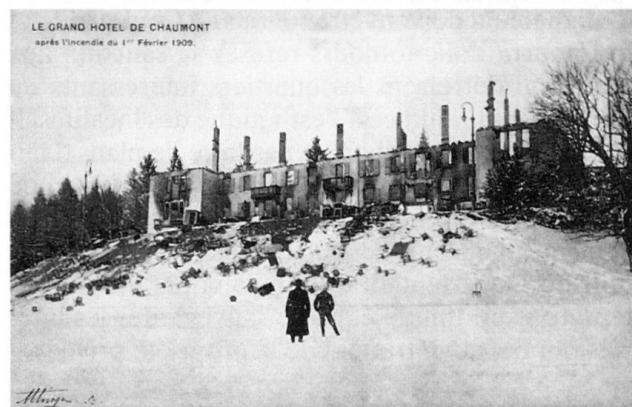


Fig. 38 L'efficacité de la législation et de la police du feu protège Neuchâtel de graves incendies, mais n'empêche pas quelques accidents ponctuels comme la destruction du Grand Hôtel de Chaumont, 1909 (2.3.1, 2.6.3 et 2.8.2). Carte postale (MAHN).

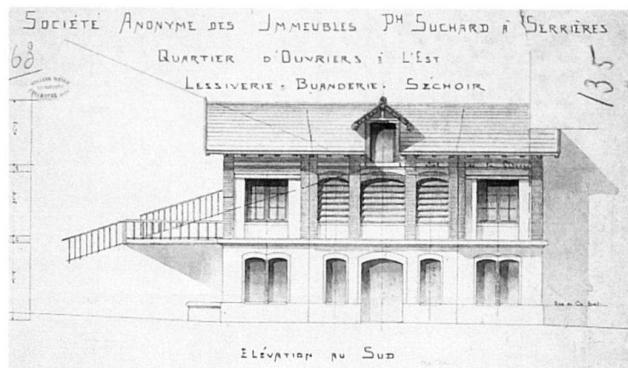


Fig. 39 Le souci hygiéniste est présent lors de la construction de la Cité Suchard (2.3.1 et 2.6.1). Elévation de la buanderie, William Mayor, 1887 (Suchard).

Cet énorme effort de prévention pour diminuer l'usage des matériaux dangereux a permis à la Ville de Neuchâtel d'éviter les incendies importants, à l'exception de la destruction du Grand Hôtel de Chaumont en 1909 (fig. 38). En cent ans, les techniques de construction ont radicalement évolué et les risques se sont transformés puisqu'en 1910, la Chambre d'assurance contre l'incendie envisage d'accorder aux architectes le droit d'user d'éléments de bois: «Les architectes contemporains ont mis à la mode les pans de bois, les pignons, les revêtements et les hors d'œuvre en bois, de sorte que la tâche des Commissions du feu est devenue difficile pour mettre d'accord les exigences de l'architecture moderne avec celles du règlement [cantonal de 1878 qui est en révision]. Ce n'est pas un balcon en bois, un pignon normand, une portion de façade en bois, qui peuvent offrir le danger d'un embrasement considérable, c'est l'agglomération plus ou moins grande de bâtiments dangereux ou leur dissémination dans un groupement étroit comme c'est le cas dans plusieurs de nos villes et villages.»<sup>35</sup>

#### *L'influence exercée par la Commission de Salubrité publique dans le domaine de la construction*

Contrairement à d'autres villes, les problèmes de salubrité ou d'hygiène, fréquemment à l'origine de la législation dans le domaine de la construction ou de l'urbanisme, ne sont jamais avancés comme arguments décisifs à Neuchâtel. La petite taille de la ville, son développement industriel restreint et surtout l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité suite au détournement du Seyon, aux adductions d'eau et à la persévérence de la Commission de Salubrité publique ont vraisemblablement rendu le débat peu pertinent. La commission est instituée le 29 décembre 1864 par le Conseil municipal. Parmi ses membres siège Louis Guillaume, médecin-hygiéniste et futur titulaire de la chaire d'hygiène à l'Académie de Neuchâtel (1878–1889). Mais une

fois de plus, les premières mesures sont héritées de l'Ancien Régime, puisqu'il existe une Commission d'Etat de la Santé dès 1833.

Le 2 octobre 1865, l'avancée rapide de l'épidémie de choléra qui sévit en France pousse la commission à renouveler les visites domiciliaires effectuées «avec tant de succès et dans les mêmes circonstances en 1853»<sup>36</sup> et à porter une attention toute particulière aux éléments suivants: «Les latrines, lavoirs et eaux ménagères. Les cours, fumiers, dépôts d'immondices (os, chiffons, peaux), égouts. Les puits perdus et les puits d'eau. Les écuries et basse-cours. Les boucherie, triperie, fromagerie, laiterie; soit métiers insalubres. L'état des logements, caves, galetas, murs humides et imprégnés. Les logements d'ouvriers. Ils devront s'assurer en outre qu'il existe des latrines et des lavoirs (fig. 39); que l'eau des puits est potable; que les logements ou chambres d'ouvriers sont suffisantes pour contenir le nombre de lits et de couchers qui s'y trouvent; ils porteront leur attention sur les pissoirs publics, sur les abords des fontaines; s'informeront enfin des locaux où sont déposés les esprits et le pétrole [...].»<sup>37</sup>

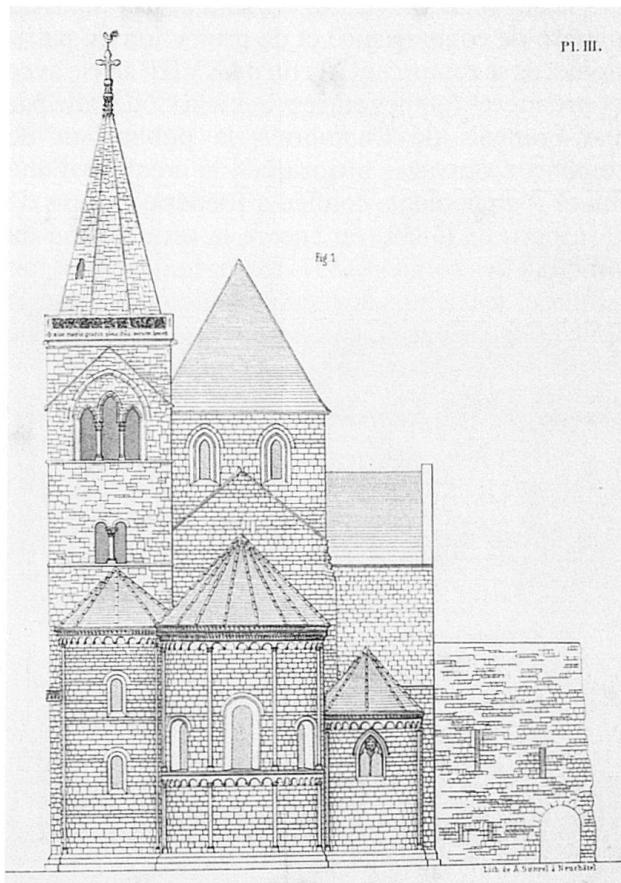


Fig. 40 Relevés et dessins ponctuent l'étude historique et le projet de restauration de la Collégiale proposés par l'historien Georges-Auguste Matile (2.3.2 et 2.7). Relevé du chevet lithographié par A. Sonrel. Tiré de: Matile 1847, pl. III (AEN).

Si l'urgence permet d'effectuer l'ensemble des visites et d'envoyer les ordres de réparations en moins d'un mois, la commission instaure surtout une méthode durable d'inspection sanitaire des maisons et des logements. En 1878, les contrôles s'étendent également aux nouvelles constructions qui doivent alors être soumises à la commission pour un examen sanitaire; une sous-commission composée de médecins et d'architectes (James-Edouard Colin et Ernest Prince) est même nommée par la Commune à cet effet en 1888.

Le contrôle des épidémies figure parmi les priorités de la commission. Pour y parvenir, outre la surveillance de l'état de salubrité des bâtiments et la publication des *Feuilles d'hygiène et de police sanitaire* (dès 1875), elle s'attache également au problème de la qualité de l'approvisionnement en eau et à son corollaire: l'élimination des eaux usées. Cette préoccupation va l'amener à jouer un rôle prépondérant de surveillance dans ce domaine.

### 2.3.2 Une oscillation entre démolition et conservation des structures anciennes, suivie du développement de garde-fous légaux<sup>38</sup>

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, des signes sont perceptibles en matière de connaissance et de protection du patrimoine; ils se renforcent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les premières fouilles entreprises à la Collégiale par Jean-François de Chambrier, la publication de nombreux ouvrages historiques, la création d'une chaire d'archéologie confiée à Frédéric Dubois de Montperreux (1839) ou encore la restauration du tombeau des comtes (1837–1840). La tradition fait remonter les débuts de l'archéologie et de l'intérêt pour l'histoire locale aux découvertes lacustres de



Fig. 42 Dernier vestige de l'enceinte de la ville, la tour des Chavannes succombe aux progrès de l'hygiène et de la salubrité en 1867 (2.3.2 et 2.7). Photographie Bruder frères (MAHN).

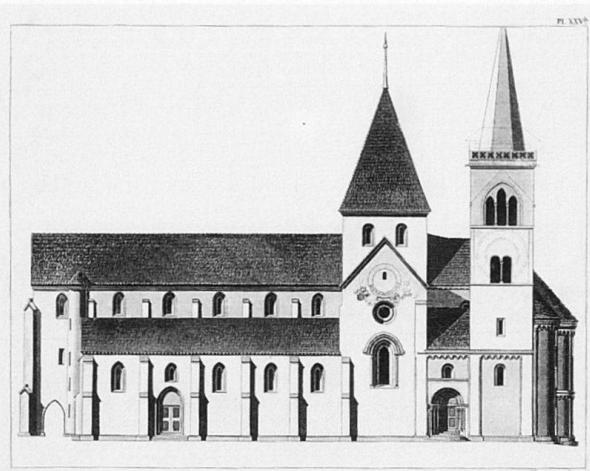


Fig. 41 Approche matérielle du monument et précision des relevés sont revendiquées par l'archéologue Frédéric Dubois de Montperreux (2.3.2 et 2.7). Relevé de la façade sud gravé par Appert. Tiré de: Dubois de Montperreux 1852, pl. XXVb.

l'hiver 1853/54, époque à laquelle le bas niveau du lac met en effet hors d'eau de nombreux pieux préhistoriques. Si une véritable archéologie prend son essor à ce moment, un climat particulièrement favorable à la connaissance du patrimoine naturel ou bâti a été introduit au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par quelques professeurs de l'Académie comme Louis Agassiz, Frédéric Dubois de Montperreux (fig. 40) ou Georges-Auguste Matile (fig. 41). Aucune réflexion de type patrimonial n'accompagne par contre le démantèlement de l'ancienne enceinte de la ville ou la destruction des greniers et des ponts qui enjambaient le Seyon. Lors de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les travaux de démolition et de reconstruction alternent avec les campagnes de sauvetage de bâtiments anciens. En 1860, l'ancien Hôtel de Ville de Neuchâtel dont l'arche contrarie la circulation dans la nouvelle rue du Seyon est détruit sans autre forme de procès, au moment même où s'engagent les premières discussions relatives à la restauration de la Collégiale (1861/62, puis 1867–1870) et du cloître (1873–1875). La tour médiévale des Chavannes est



Fig. 43 Le souvenir de la tour des Chavannes reste vivace, non seulement parmi les défenseurs du patrimoine, mais également au sein du grand public, comme en témoigne un décor lors de la Fête fédérale de Tir de 1898 (2.3.2). Photographie A. Monbaron (MAHN).

démolie en 1867 (fig. 42 et 43) en invoquant des raisons d'hygiène. L'Etat de son côté décide, en 1875, le retranchement d'une partie de la tour nord du portail d'entrée du Château qui privait la nouvelle salle du Grand Conseil de lumière; en 1866, les éléments sculptés de la partie romane du Château avaient été soigneusement conservés et restaurés. A l'image d'un puzzle, chacune de ces actions isolées contribue à développer une sensibilité nouvelle envers le patrimoine.

En 1899, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel présente au Conseil d'Etat un projet de loi pour la «conservation des monuments et des objets ayant une valeur historique ou artistique»<sup>39</sup>. Le législatif cantonal l'accepte le 7 novembre 1902, non sans avoir effectué des coupes parmi les moyens d'exécution proposés. Neuchâtel peut néanmoins se targuer d'être le troisième canton suisse à se doter d'une loi en faveur de la protection des monuments historiques, après Vaud (1898) et Berne (1901), grâce à l'initiative d'une association privée et dix ans avant la loi sur les constructions.

Parmi les nonante-huit bâtiments proposés au classement sur le territoire communal en 1904, soixante-cinq sont retenus en février 1905, parmi lesquels vingt-quatre sont des propriétés publiques. Sans influence déterminante sur le développement de la ville, la Commission des Monuments historiques assure la supervision des chantiers de fouilles archéologiques (fig. 44) et la surveillances des transformations de «monuments» comme le Château, la Collégiale ou la Maison des Halles. Elle parvient à négocier la réduction d'un étage d'une «très banale maison locative, de cinq étages [qui menace] la très belle silhouette du Château» depuis l'Ecluse (1905)<sup>40</sup> (fig. 148 et 149), le dépôt au musée de quelques éléments d'une échoppe de l'ancien pont des boutiques (1907) et quelques reconstructions de maisons dans le caractère ancien.

A Neuchâtel, la réaction à la profonde métamorphose de la société n'oppose pas vraiment le couple ville-industrie à la notion de nature, mais se manifeste plutôt dans la recherche de racines historiques régionales<sup>41</sup> (fig. 43). Commerçants et industriels par tradition, les Neuchâtelois ont vraisemblablement de la peine à se reconnaître dans l'image de la ruralité idéalisée de la campagne qui fleurit pourtant dans d'autres régions.



Fig. 44 Intérêt pour le passé, progrès de l'archéologie et souci de documentation conduisent tout naturellement à profiter de la destruction de deux immeubles vétustes pour comprendre et documenter l'histoire de la ville: la Maleporte fouillée par l'équipe de l'Intendance des bâtiments de l'Etat. Photographie IB, 1921 (SPMS).

## 2.4 Nouveau Régime: le rôle de l'eau dans le paysage urbain

### 2.4.1 Neuchâtel grignote son lac

En 1664/65, la propriété de la place des Halles 13 est la première à orienter une terrasse du côté du lac, tandis qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'engouement pour les jardins d'agrément et la contemplation du paysage conduisent à l'aménagement de la Promenade-Noire (attestée en 1747) (fig. 45), de la butte du Crêt (1752) et de la Place-d'Armes (1775) qui permettent à la population de déambuler à proximité du lac. Lors des aménagements de sa propriété (1765–1770), Pierre-Alexandre DuPeyrou obtient l'autorisation de planter une petite allée sur le terrain communal entre son domaine et le lac (fig. 46), avant que ce jardin public ne soit peu à peu prolongé en direction du port (1787), puis à l'est (1787 et 1802). De 1802 à 1820 environ, la Grande Promenade se développe progressivement en longueur et en largeur pour atteindre le Crêt, en 1830, et constituer la principale promenade de la ville (fig. 47). En dehors de cet aménagement protégé des vagues par une battue (jetée), les rives sont en général laissées dans leur état naturel ou bordées de chemins de halage. De rares établissements comme les buanderies ou les bains les jalonnent, mais aucune installation industrielle. Quelques pontons ou brise-lames permettent par contre à la petite batellerie d'accoster et aux riverains d'accéder à leur propriété.

Par ses atterrissages, le Seyon contribue à perpétuer une conception mouvante des rives qui ont toutefois été largement stabilisées et bâties à diverses époques, comme en témoigne la place du Marché; tournées vers le lac et édifiées à proximité des grèves, les halles ont vu la ligne du rivage reculer sans discontinuer depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Si Neuchâtel se tourne ainsi progressivement vers son plan d'eau comme bon nombre d'autres villes riveraines, son originalité réside dans l'ancienneté de sa maîtrise des grèves (1538) et dans l'importance des surfaces conquises sur le lac. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle ne dispose plus guère d'ouvrages, tels des fortifications, à démanteler et décide de s'étendre selon une politique employée jusque-là à petite échelle: elle repousse ses rives, mais avec une ampleur inusitée. La ville entretient ainsi une attitude ambivalente envers le lac: ce dernier est à la fois éloigné du noyau urbain par les comblements incessants et rapproché de la population par les aménagements comme les quais.

Lorsque la Bourgeoisie accepte le plan d'extension de 1835/36 et qu'elle entreprend le détournement du Seyon et les premiers remplissages, elle n'ima-

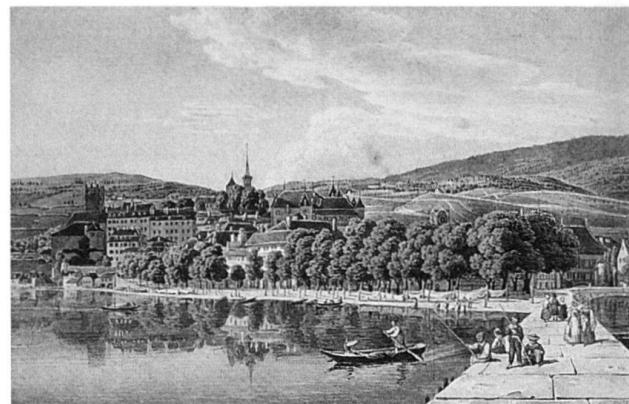


Fig. 45 La baie de l'Evole et les frondaisons de l'ancienne Promenade-Noire disparue vers 1868 (2.4.1). Aquatinte, F.-W. Moritz, vers 1820 (MAHN).

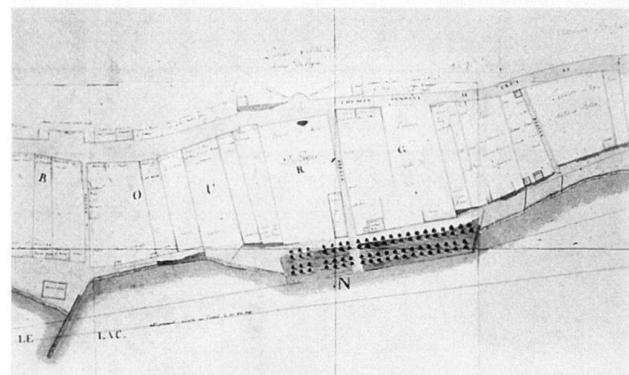


Fig. 46 La petite allée plantée à l'initiative de Pierre-Alexandre DuPeyrou est à l'origine d'une promenade publique à proximité du lac (2.4.1). Extrait du plan de David Colin, 1776 (AVN).

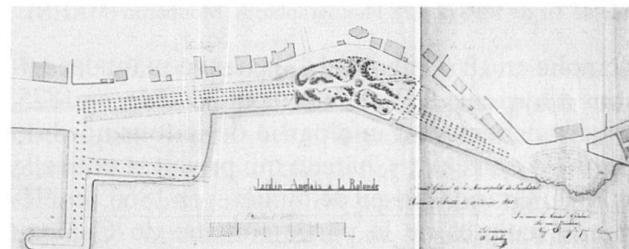


Fig. 47 Sur les plans de Louis Perrier (1865), la Grande Promenade devient Jardin anglais, peu avant qu'elle ne soit brutalement éloignée du lac par la construction du nouveau quartier des Beaux-Arts (2.4.1 et 2.5.4). Plan sanctionné, 1865 (AVN).

gine pas qu'elle destine les rives à près de cinq décennies de chantiers (fig. 4, 5 et 6). La mise à exécution de ce projet se révèle nettement plus ardue que ne le laissaient prévoir les quelques expertises techniques sollicitées.

«Notre rivage se trouve dans un état de création et de bouleversement sans avoir rien de fini en aucun point. [...] Mais le mal est fait et il est sans remède, et nous devons nous résigner à attendre longtemps encore le moment où nous verrons nos quais terminés de l'Evole jusqu'au Crêt.»<sup>42</sup> En 1861, cette remarque désabusée de la Direction des Travaux

publics illustre le manque d'organisation et les difficultés qui ont présidé aux comblements des vingt années précédentes, alors que les conseillers généraux peinent à se donner les moyens de réaliser efficacement leur politique de grands travaux. Décidé par la Bourgeoisie en 1848, l'aménagement de l'embouchure du Seyon piétine de 1849 à 1852 et ne s'accélère qu'en 1853, lorsque le budget à disposition décuple, pour être enfin offert à la construction la même année. Les autorités n'hésitent pas contre à entreprendre en même temps les chantiers du nord du port (1858–1861), de l'est de l'Evoile (1860–1862) et du petit bassin oriental, dit port Staempfli (1860–1862).

La profondeur du lac, le volume des matériaux nécessaires aux remplissages et la lenteur de la construction des ouvrages destinés à protéger les dépôts de matériaux sans cesse mis à mal par le déferlement des vagues ne font que souligner le peu d'expérience, de moyens et de coordination de la nouvelle Municipalité en matière de travaux d'édilité. La rapidité avec laquelle se succèdent les directeurs des Travaux publics et la coexistence de deux administrations en conflit compliquent encore la situation.

En 1865, à l'invitation de l'entrepreneur Eugène Jeanjaquet, l'administration concentre désormais ses efforts à l'ouest de la place Pury (1864–1867) et à l'Evoile (1866–1873). Le dépôt de matériaux se fait à nouveau d'est en ouest et les terrains sont peu à peu offerts au lotissement (dès 1869). Alors que le projet de 1835/36 (fig. 33) prévoit d'effacer presque complètement la baie de l'Evoile et d'élever trois rangées de massifs et un port, les autorités réduisent leurs ambitions à un rang d'habitations et un quai.

La région des trois lacs a toujours été soumise à d'importantes fluctuations et à de fréquentes inondations auxquelles de nombreux experts tentent

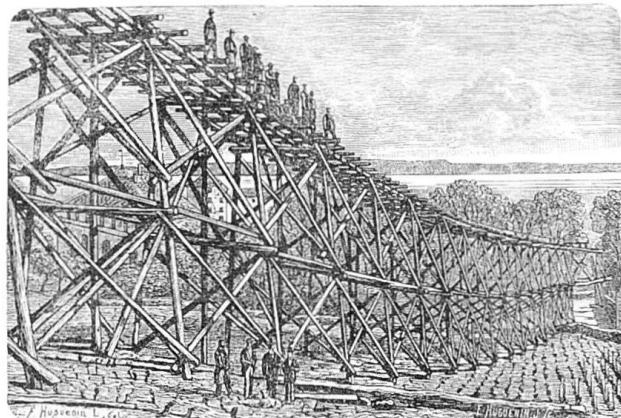


Fig. 49 Adepte du système des vases communicants, les autorités font acheminer les matériaux provenant de l'arasement du Crêt-Taconnet jusqu'au bord du lac par un ingénieux système de plan incliné (2.4.1). Tiré de: *Mbx* 1880, p. 39.

d'apporter des solutions durant tout le XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le principe du détournement de l'Aar dans le lac de Biel proposé par Richard La Nicca est d'abord jugé irréalisable (1842) et finalement accepté quinze ans plus tard. Les travaux de la première correction des eaux du Jura débutent en 1868 et les différentes phases du projet sont reçues de 1884–1886 à 1891. Il s'agit d'un travail de génie civil considérable pour l'époque, même si certains problèmes ne connaissent pas de solution définitive, comme l'oscillation du niveau des lacs.

Dès 1877, la baisse du niveau du lac exonde largement les grèves, ce qui facilite la poursuite des travaux de comblement, mais met par contre à sec de nombreuses infrastructures: ports (fig. 48), bains, égouts et dans une moindre mesure les quais. Selon les autorités, Neuchâtel a toutes les caractéristiques d'une ville échouée. De 1878 à 1887, les autorités municipales réclament vigoureusement à l'Etat des dédommagements pour l'ensemble des frais occasionnés par la remise en état des rives; elles obtiennent finalement une somme de 70 000 francs ainsi que la reconnaissance de leurs droits sur les grèves. Alors que la Ville poursuit ses projets d'extension sur le lac, l'espace réservé aux installations ferroviaires se révèle rapidement trop exigu. Ces dernières sont en effet prises dans une combe entre les contreforts de Chaumont et le Crêt-Taconnet. La compagnie Suisse-Occidentale & Simplon qui exploite la gare entreprend de raboter l'extrémité du Crêt-Taconnet de façon ponctuelle en 1872/73, puis désire ardemment se débarrasser de l'ensemble de la colline pour créer une plate-forme propice à son extension. La compagnie estime par ailleurs qu'araser la butte fournirait une quantité importante de matériaux qui tomberaient à point nommé pour contribuer au remplissage entrepris par la Municipalité à l'est du port et que cette der-



Fig. 48 Suite à la première correction des eaux du Jura, dragage du port et mesures provisoires à répétition débouchent sur le comblement de la partie nord, vers 1887 (2.4.1). Photographie coll. Bickel (MAHN).



Fig. 50 Les abords de Serrières subissent également de profondes transformations: une route de rive et quelques lotissements comme la Cité Suchard remplacent les grèves (2.4.1). Photographie anonyme (Suchard).

nière pourrait non seulement acheter la pierre, mais se charger également des frais d'exploitation. Si la conjonction de ces deux projets semble avantageuse pour chacune des parties, il faut néanmoins plusieurs années aux deux protagonistes pour parvenir à un accord (1873–1876). Les tractations se révèlent houleuses en raison du refus obstiné des chemins de fer à débourser le moindre centime. La Municipalité résiste vaillamment et entreprend même ses travaux de comblement avec d'autres matériaux (1874–1876), jusqu'à ce que son intérêt à disposer d'une infrastructure ferroviaire de bonnes dimensions et sa situation économique l'amènent à s'incliner. Elle accepte d'assumer les frais d'arasement du crêt, mais obtient en contrepartie des garanties relatives à l'emploi des futurs terrains ainsi que la surface nécessaire à la construction d'une route d'accès depuis l'est. La convention est ratifiée par le Conseil général le 5 avril 1876 et le chantier débute en régie en décembre 1876. En décembre 1877, une société composée de «MM. [Antoine] Hotz fils, ingénieur, [Louis] Delay et [Eugène] Jeanjaquet, entrepreneurs, et [Félix] Sallé, surveillant»<sup>43</sup> l'emporte sur les autres soumissionnaires et se charge d'araser la colline. Un ingénieux système de wagons circulant sur un double plan incliné (fig. 49) permet d'acheminer aux abords du lac quelques 200 000 m<sup>3</sup> de rocher. Les travaux prennent fin au printemps 1882 et la plate-forme ainsi constituée contribue à améliorer le trafic des voyageurs et des marchandises tout en offrant des surfaces industrielles.

Tirant les leçons des expériences précédentes, la Direction des Travaux publics améliore la coordination des travaux, généralise l'emploi des enrochements, organise le dépôt systématique des déchets de construction, etc., ce qui lui permet de développer les comblements à grande échelle. La nouvelle surface à bâtir est équipée (1879–1883) et

offerte à la vente dès 1879 (fig. 5). Prévu dans le projet de développement de l'est de la ville, le comblement du port est devenu incontournable après la correction des eaux du Jura; les travaux se déroulent de 1888 à 1890. En 1890, la moitié ouest est offerte à la Confédération qui cherche à édifier un Hôtel des Postes, l'autre partie demeurant longtemps en friche.

Au même moment, la grande quantité de matériaux produits par l'essor de la construction permet de songer à la poursuite du comblement à partir du rond-point du Crêt en direction de l'est. Remplissages (1887) et enrochements (1900) entament une sorte de course-poursuite qui les amène au niveau de l'ancien port de la Maladière, en 1916 pour la digue et vers 1922 pour le comblement. Les terrains sont équipés au fur et à mesure de leur progression dès 1910, alors que les aménagements se poursuivent par étape jusque dans les années 1930.

A l'ouest de la ville, les gains ponctuels de terrains se développent à plus grande échelle en 1890–1892 et permettent la construction d'une route de transit et d'une ligne de chemin de fer régional en direction d'Auvernier (fig. 50). Un premier comblement, protégé par un quai, est réalisé à l'ouest du môle de Serrières en 1900/01. Sanctionnés de 1901 à 1903, les travaux de remplissage du delta de la rivière au Grand Ruau s'effectuent progressivement selon un plan d'ensemble et comprennent des terrains industriels, un quai, un port et des bains. Chaque année amène son lot de réalisations qui prennent fin en 1920.

#### 2.4.2 Remettre une ville «échouée» en contact avec son lac

Aménager les quelques six kilomètres de rives communales et les nouveaux espaces gagnés sur le lac dépasse le caractère cosmétique des projets



Fig. 51 Malgré les travaux de comblement et de transformations de la baie de l'Evole, la place des Halles demeure ouverte sur le lac et les grèves accessibles à l'échouage des embarcations légères, vers 1875 (2.4.2). Photographie coll. Bickel (MAHN).

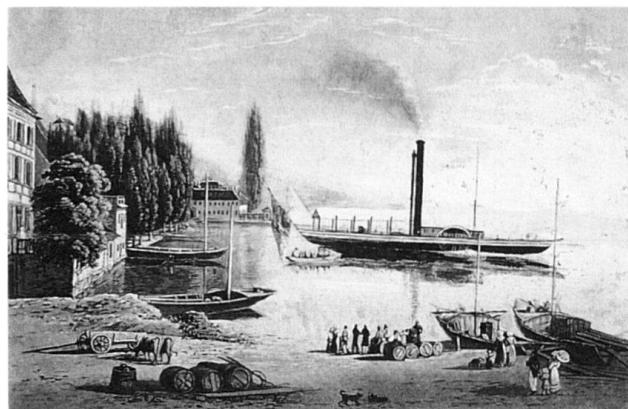


Fig. 52 Le port vers 1818 (2.4.2). Aquatinte retouchée à la gouache, G. Lory (MAHN).

d'autres villes riveraines, car cela modifie en profondeur les structures de la localité par l'édification de quartiers entiers. À intervalles réguliers, des conseillers généraux réclament des concepts d'ensemble, pendant que les études, concours ou propositions spontanées plus ou moins réalisables se succèdent et que les visions globales alternent avec les projets ponctuels. À chaque fois, les éléments bâtis structurent l'espace, tandis que la limite terre/eau est clairement fixée par une barrière minérale (fig. 9 et 57). Toute idée de grève naturelle est abandonnée, malgré l'introduction d'éléments végétaux et de constructions de transition comme les ports, les quais et les bains. Le soin apporté à l'aspect du front de ville peut parfois paraître dérisoire en raison de l'absence de vis-à-vis et du peu de recul pour l'admirer.

#### *Les ports*

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les barques à fond plat se contentent de grèves d'échouage (fig. 51) ou du Bassin (1706) inaccessible aux bateaux à vapeur. Dès 1825, son abandon et le projet de nouvelles installations portuaires inaugurent près d'un siècle de discussions à propos du ou des ports (fig. 7). L'étape initiale s'échelonne sur une trentaine d'années, avec des aménagements qui se succèdent au gré des besoins (fig. 52): à l'est, le môle des bains (1824/25) est progressivement doublé d'une jetée sur son flanc oriental et finalement démolie en 1858; à l'ouest, le môle de la Guillotine (machine à enfourcer les pieux) forme une sorte de presqu'île à l'intérieur du port; il est enrobé dans une structure en pierre (1844–1847) et sert de débarcadère; la survivance de l'extrémité du môle de la Salle explique la forme pointue qui s'avance dans le port jusqu'aux travaux de la fin du siècle.

Dès 1850, les discussions reprennent et s'accordent, avec quelques adaptations, sur les grandes lignes proposées par les projets d'Aloïs Negrelli, d'Henri Dietrich et de Louis Châtelain avant le changement

de régime. L'essentiel du chantier se déroule de 1854 à 1859<sup>44</sup>, un débarcadère, des bains et un hôtel de luxe complétant le quartier de 1858 à 1861. La population se félicite de voir le chantier s'achever et une partie des rives revêtir «[...] l'aspect de fini que l'on est malheureusement trop peu habitué à voir sur les rives de Neuchâtel, les éperons avec leur large plate-forme feront de cette partie de la ville un endroit préféré des promeneurs et des étrangers»<sup>45</sup>.

En 1877/78 déjà, la correction des eaux du Jura assèche partiellement le port (fig. 8 et 48) et remet en question son existence malgré quelques mesures provisoires<sup>46</sup>. La construction de nouvelles installations est mise au concours en 1881 pour aboutir sur un projet de consensus en 1885, les travaux débutant en 1886 et se prolongeant jusqu'en 1890 (fig. 53). Le port n'a pas de véritable vocation commerciale, donc pas de hangars, magasins ou halles. L'emplacement à l'est de la vieille ville est un choix relativement tardif dicté par le régime des vents. En raison de sa proximité du marché, l'éventualité d'un port à l'Evole reparaît périodiquement

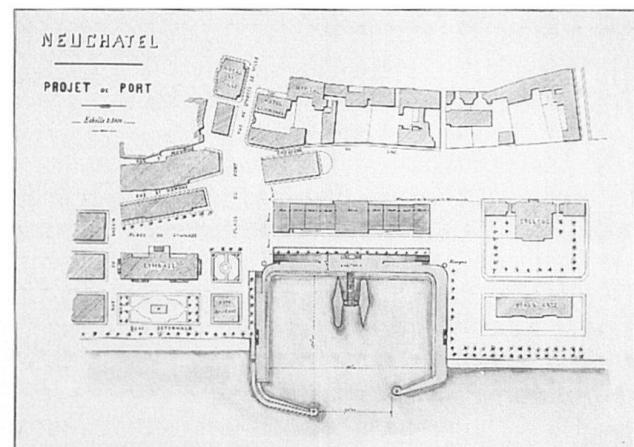


Fig. 53 Projet de port sanctionné en 1889: comblement et lotissement de la partie nord du bassin (2.4.2). Lithographie, Sonrel Neuchâtel, 1889, échelle 1:1000 (AVN).

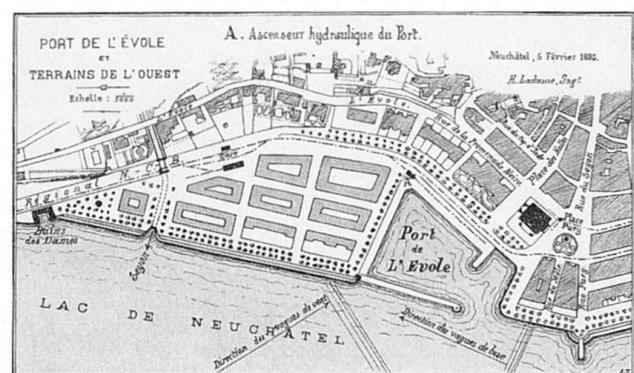


Fig. 54 La création d'un port à l'Evole suscite de nombreux projets en dépit de la force des vents et des courants à cet endroit (2.4.2). Projet de Henri Ladame; tiré de *BSSNN*, 23 (1895), pl. III.

(fig. 54), malgré la difficulté de protéger cet endroit des forces de la nature. Il ne sera jamais réalisé, tandis que le chantier de la Navigation (1923) et un port de petite batellerie de la Maladière (1921/23, disparu en 1970) sont créés à l'opposé lors du comblement de Pierre-à-Mazel.

A Serrières, les structures portuaires établies en 1859 ne résistent pas à l'hiver 1860 et sont remplacées par un enrochement et un perré. En 1892/93, de nouveaux aménagements succèdent à ceux que la correction des eaux du Jura a rendu inopérants. Ils sont à leur tour engloutis par un remblaiage et doivent une nouvelle fois être remplacés (1903–1911).

#### *Quais-promenades et aménagements des rives*

Stabiliser l'extrémité des comblements et opposer au lac une barrière infranchissable représentent la dimension technique d'une entreprise gigantesque et de longue haleine, alors qu'utiliser le tracé et le profil des quais pour donner à Neuchâtel l'aspect d'une ville côtière et créer un véritable front urbain lui confère une dimension esthétique et urbanistique. Dans ce contexte, le quai Ostervald est réalisé (1838–1840) (fig. 55), puis prolongé (1865/66) par le quai Pury et enfin une partie de celui du Mont-Blanc (actuels quais Eugène-Borel et Philippe-Godet). Ce dernier est prolongé (1882–1887) jusqu'au môle de l'Evoile qui protège la baie des atterrissages du Seyon (1883–1888). Au pied des falaises de Champ-Bougin, la grève disparaît au profit de la route Neuchâtel – Serrières et des quais Louis-Perrier, Max-Petitpierre et Philippe-Suchard (1890–1892) ainsi que Paul-Jeanrenaud (1901 et 1915).

Du côté est du port, un enrochement borde le nouveau remblaiage dès 1866, souffre de l'abaissement des eaux du Jura et doit être reconstruit et élargi (1881–1883) pour aboutir au rond-point du Crêt (1882/83). L'épi qui le prolonge sur quel-



Fig. 55 Vue du boulingrin et du quai Ostervald, vers 1840 (2.4.2). Lithographie, F.-W. Moritz (MAHN)



Fig. 56 Vue de l'est de la ville, vers 1873. Partisans et adversaires de la ligne droite s'affrontent à propos de la forme à conférer au rivage neuchâtelois (2.4.2). Photographie anonyme (MAHN).



Fig. 57 Quai Léopold Robert. L'irrégularité du rivage ancien, la nature du terrain, la profondeur du lac et les finances publiques réduisent rapidement les rêves d'interminables enfilades à des tronçons de quais en lignes brisées (2.4.2). Photographie V. Attinger.

ques dizaines de mètres en direction de la Maladière (1887) devient le quai Robert-Comtesse (1900–1920).

A intervalles réguliers, les tenants de la ligne droite et des perspectives monumentales s'opposent aux défenseurs de la courbe et du pittoresque (fig. 56 et 57). En 1835/36 par exemple, les autorités aspirent à construire une succession de quais rectilignes s'étendant de Champ-Bougin au Crêt. En 1865, Eugène Jeanjaquet se pose en ardent défenseur de la ligne droite pour que Neuchâtel devienne «une des plus belles villes de la Suisse» et que l'on vienne l'«admirer pour son quai de 3900 pieds de longueur»<sup>47</sup>. Quelques années plus tard, James Ladame lui emboîte le pas (1887), tandis que des voix s'élèvent pour tempérer cet apparent consensus et préserver la baie de l'Evoile (1886).

La direction à donner à l'enrochement de l'est de la ville actualise le débat à deux reprises sans que les positions ne changent. Le 11 septembre 1874, l'Union libérale commente par exemple le résultat du concours de l'aménagement du nouveau quartier: «Quelques concurrents se sont attachés à rompre, au moyen d'accidents ingénieux, la déses-

pérante monotonie que présentera un quai en ligne droite de plusieurs mille pieds de longueur. Ceux-là, nous l'avouons, ont toute notre sympathie. Nous reconnaissons la dure nécessité qui constraint notre ville à prendre la forme d'un vaisseau cuirassé et à n'offrir à la vue, du côté du lac, qu'une ligne de glaçis non interrompue, sur une longueur de près de deux kilomètres. Nous savons qu'en face des exigences d'une ville qui veut s'étendre, les amateurs de pittoresque ont tort.»

En 1908, Guillaume Ritter «voudrait un quai en alignement parfait et ne pas tenir compte des sinuosités des courbes de niveau»<sup>48</sup>, tout comme Léo Châtelain qui estime que «l'attrait principal [des quais] réside précisément dans leur ligne ininterrompue [qui] en constitue la beauté et en fait le charme» et qui cite les exemples de Lucerne, Zurich ou Ouchy comme «les plus beaux que nous ayons en Suisse, dans lesquels la perspective n'est jamais interceptée»<sup>49</sup>. Au contraire, Alfred Rychner «trouve que les routes et quais tracés au cordeau abondent suffisamment à Neuchâtel, il ne lui déplairait pas d'en sortir»<sup>50</sup>.

Les contingences topographiques et financières ont à chaque fois raison des aspirations idéales ou utopiques: elles obligent les praticiens à se plier aux irrégularités du terrain et à ne gommer que partiellement les sinuosités des rives (fig. 9). La succession des aménagements reflète néanmoins l'évolution des modes en matière de rivages: abandonnant les grèves naturelles au profit de battues, les autorités construisent ensuite des enrochements et des quais rectilignes formant un ensemble de lignes brisées. Si les quais permettent à la population de déambuler confortablement à proximité du lac, il faut constater qu'ils la privent d'un accès direct à l'eau comme le dénonce Philippe Godet en 1901: «Parlez-moi d'un lac au bord duquel les bambins peuvent encore s'ébattre et patauger librement! N'est donc pas un plus gracieux ornement que la monotonie d'un quai prolongeant à pic ses blocs rectangulaires dans un lac inaccessible? Neuchâtelois, ouvrez les yeux, et pour peu que la poésie ait accès en vos âmes, défendez jalousement ce dernier reste de franche nature s'épanouissant en pleine ville, à la barbe des aligneurs et des niveleurs!»<sup>51</sup> Omettant les efforts entrepris pour préserver la région de la falaise des Saars, l'écrivain

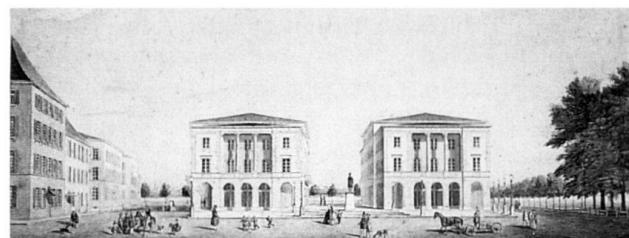


Fig. 59 Vue du sud de la place Pury, avec les massifs encadrant le monument à la mémoire du principal mécène de la ville (2.4.3). Aquarelle, H. Dietrich, vers 1856 (MAHN).

n'a finalement que quelques décennies d'avance sur l'évolution du goût en matière de rivage, puisque la sensibilité de la fin du XX<sup>e</sup> siècle amène à recréer artificiellement des criques.

#### *Les bains: un élément de mobilier urbain de transition entre terre et eau*

Si la baignade dans le lac est régulièrement attestée, depuis 1799, Jonas-Pierre Varnod propose les premiers bains en baignoires et un accès au lac à l'angle nord-est de l'ancien port – démolie en 1851. Le grand nombre d'établissements, leur caractère populaire et les efforts déployés par la Ville pour garantir leur fonctionnement malgré le bouleversement des rivages confirment leur importance.

En 1857, les autorités municipales chargent Hans Rychner de renouveler les installations balnéaires et lui confient la construction des bains du Port (1858), de l'Evoile (1858/59) et du Crêt (1858/59). L'abaissement du niveau du lac oblige les autorités à adapter les établissements qui se retrouvent de plus en plus éloignés de l'eau, voire complètement à sec pour certains. L'achèvement des travaux d'aménagement des rives sera ponctué d'une nouvelle génération de bains (Evoile, Port et Crêt), confiés à des architectes neuchâtelois en vue et inaugurés en 1893 (fig. 58). Dans la foulée, le village de Serrières réclame ses propres infrastructures qu'il obtient en 1896 (femmes) et 1897 (hommes). Les plans en forme de fer à cheval, conformes aux habitudes du moment, permettent d'abriter les baigneurs des regards tout en leur ménageant un véritable accès à la baignade et à la natation. Bien qu'édifiés sur des fondations immergées, les bains sont néanmoins attachés à la rive. Les structures émergées sont extrêmement soignées de façon à participer à l'embellissement de la ville et renvoient aux styles à la mode (Heimatstil, orientalisme, etc.). Un dernier établissement à l'aspect Art Nouveau complète le dispositif à l'est du Crêt en 1904/05. Une fois de plus, l'avancée de l'agglomération en direction du lac et les nouveaux projets d'urbanisme sonnent le glas des établissements balnéaires (1941–1967), à l'exception de celui de l'Evoile, unique survivant de cette époque.

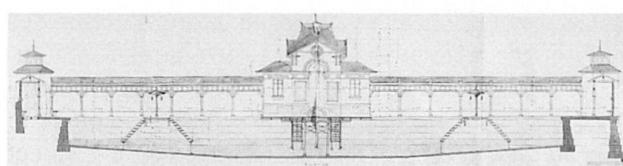


Fig. 58 Bains des hommes au Crêt, vers 1892. Elément de transition entre la ville et le lac (2.4.2). Elévation, Colomb & Prince (AVN).

### 2.4.3 Conséquences du détournement du Seyon: modernisation, structuration et assainissement du centre ville

Alors que le plan d'alignement de 1835/36 prévoit un lotissement assez dense et systématique de l'embouchure du Seyon, c'est une belle place d'apparat qui est édifiée de 1844 à 1865<sup>52</sup>.

Le 15 avril 1844 en effet, le Conseil général de la Bourgeoisie accepte le principe de l'édition d'une statue à la mémoire de David de Pury mais hésite sur l'emplacement adéquat. En s'inspirant vraisemblablement des villes de province françaises, la Bourgeoisie s'offre le concours d'experts réputés: Achille-François-René Leclère, l'un des inspecteurs généraux des monuments de France, et Pierre-Jean David dit d'Angers, sculpteur à Paris. Le premier propose de créer une place de forme trapézoïdale dans l'axe de la rue du Seyon, de fermer l'espace au sud par deux massifs aux façades monumentales et de dresser en son centre le monument dédié au bienfaiteur de la ville (1844). Contrairement à sa voisine du Marché qui est ouverte et étroitement liée au lac, la place Pury est fermée et dispose pour seul contact avec le lac d'un coup d'œil par la rue du Môle (fig. 59). Il s'agit d'une mise en scène urbaine qui s'inspire de la place de la Concorde à Paris dessinée par Jacques-Ange Gabriel (1753).

Acceptées en 1844, les dispositions générales du quartier sont mises en œuvre par Henri Dietrich dès 1845 et achevées par Louis Châtelain. Le projet subit par contre des retards en raison de la révolution de 1848, du mauvais état des finances publiques, des difficultés du comblement et de nouvelles priorités en matière d'urbanisme. Les massifs s'élèvent lentement de 1853 à 1865. En 1869–1871, la place – finalement fermée sur son flanc occidental par l'Hôtel du Mont-Blanc – peut être considérée comme achevée, d'autant qu'elle a été dotée d'une fontaine en 1850 et du monument de Pury en 1855.

Une fois la rivière détournée, l'espace dégagé est transformé en axe de circulation et relie les deux parties de la ville. Le projet de 1835/36 (fig. 33) prévoit une rue droite jusqu'à la Croix-du-Marché, obliquant ensuite pour rejoindre la Grand-Rue et traverser le quartier des Bercles complètement remodelé. Suivre l'ensemble de l'ancien lit du Seyon s'impose en 1843, d'autant que la tranchée permet l'installation du principal collecteur d'égouts de la ville. Au bout de la nouvelle rue, le «Gor» de l'Ecluse, une chute d'eau de près de neuf mètres, est gommé par les transformations du quartier des années 1850. Toujours déterminée par l'ancien cours du Seyon, la rue serpente jusqu'à Pré-

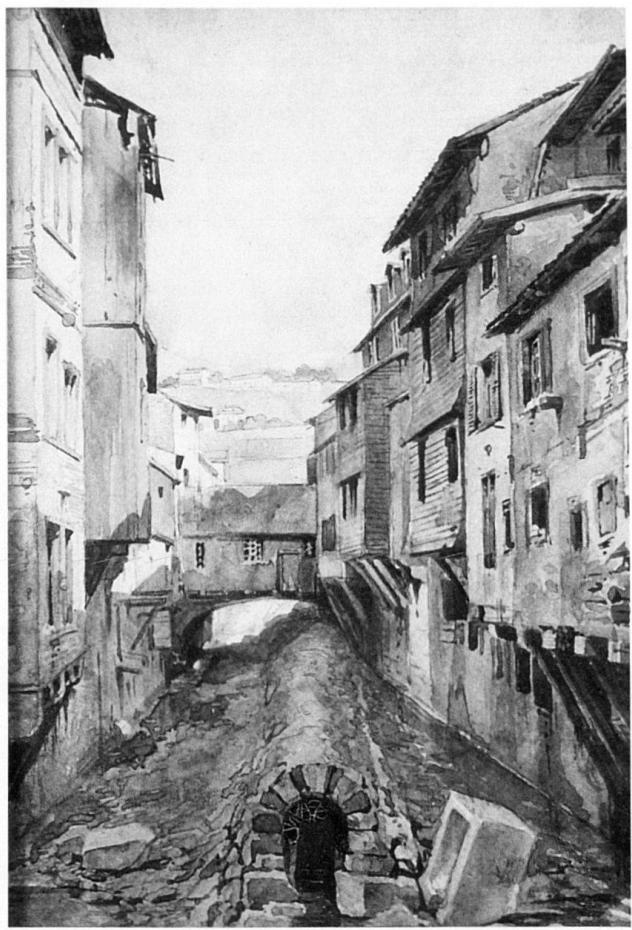


Fig. 60 Les autorités profitent de la tranchée laissée béante par le détournement du Seyon, pour installer la colonne vertébrale de leur système de canaux-égouts dans l'ancien lit de la rivière (2.4.3). Gouache, G. Grisel, vers 1844 (MAHN).

barreau, avant d'atteindre le fond du vallon du Vauseyon en 1858–1860. L'embranchement en direction de Saint-Nicolas est légèrement postérieur (1864).

Les constructions dont l'arrière donnaient jusque-là sur la rivière avec force latrines et excroissances diverses (fig. 60) sont alors «retournées» et orientent leurs nouvelles façades sur la récente rue passante et commerçante; cela signifie presqu'à chaque fois une importante reconstruction, mais permet de renouveler et d'assainir une bonne partie du tissu ancien. Deux nouveaux quartiers voient le jour: les Bercles (1863–1867) et l'Ecluse. Un projet de gare, élaboré en 1856, est rapidement abandonné, mais des abattoirs (1857–1860), des buanderies (1847) et diverses installations nécessaires aux adductions d'eau sont édifiés au Prébarreau. L'architecture des habitations et des ateliers est purement fonctionnelle et se transforme à un rythme soutenu. Contrairement aux massifs de la Place-d'Armes et de la place Pury, le choix des matériaux et de l'aspect extérieur des maisons bordant les nouvelles rues du Seyon et de l'Ecluse est laissé aux propriétaires.

La grande banalité des façades trahit la hâte avec laquelle le centre ville a été remodelé et confirme la chute de son statut: les habitations de prestige sont dorénavant construites à proximité du lac, dans des endroits disposant de plus de dégagement, d'air et de soleil.

A diverses reprises, il est question de canaliser la rivière à la sortie des gorges, de la conduire au lac par un nouveau tunnel et d'aménager une zone industrielle sur les plates-formes du Vauseyon; les différentes initiatives (1901, 1906, 1911–1914) s'enlisent, avant de prendre corps en 1921, lorsque le percement de la trouée est définitivement abandonné au profit de la couverture de la rivière et du comblement de la cuvette intermédiaire. De tous les gigantesques projets envisagés, seuls sont exécutés le raccordement entre les rues des Parcs et de Maillefer (1919–1921), la galerie voûtée et le remblayage de la cuvette moyenne (1928–1937) (fig. 28) par l'ingénieur Arthur Studer sous la direction de Fritz Vittoz. Tous ces aménagements ont récemment disparu au profit de l'échangeur de Champ-Coco, actuel nœud routier de la traversée de Neuchâtel en tunnels inauguré en 1993.

#### 2.4.4 Les histoires d'eau

##### *L'approvisionnement en eau: une quête continue<sup>53</sup>*

La poussée démographique va aiguiser un problème jusqu'alors latent: l'approvisionnement en eau. Malgré une position à première vue favorable entre lac et montagne, la ville dépend essentiellement de la rivière qui la traverse et des sources des environs pour répondre à ses besoins. Les flancs de Chaumont ne recèlent malheureusement aucune source suffisamment abondante et régulière pour satisfaire la population et l'industrie d'une ville grandissante. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Neuchâtel dispose des sources du Chanet ou du Suchiez, du

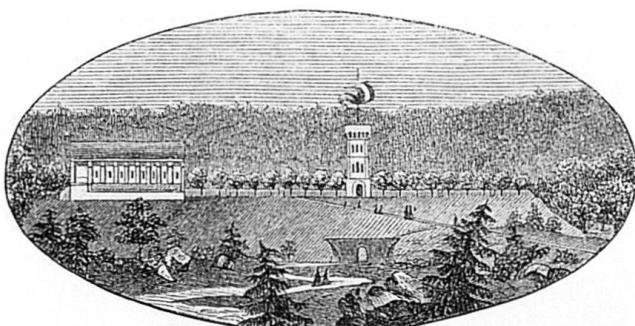


Fig. 61 Adduction d'eau à Maujobia. Contrastant avec les constructions utilitaires, une tour de garde s'affirme par une silhouette pittoresque (2.4.3). Tiré de: *Mbx* 1868, p. 63.



Fig. 62 Adduction d'eau à Maujobia. Les deux grands réservoirs, prévus à l'air libre, ont finalement été creusés à même le rocher et sont aujourd'hui encore en fonction (2.4.3). Projet de Paul de Meuron, 1863 (AVN).

Tertre, des Bercles et de l'Ecluse, ainsi que de quelques puits qui permettent d'atteindre les nappes phréatiques. A plusieurs reprises, des projets sont présentés pour augmenter le volume d'eau à disposition<sup>54</sup>, alors que les autorités multiplient sans grand résultat les mesures provisoires et les appels à résoudre la question dite des eaux.

En 1861, le Conseil général nomme toutefois une commission chargée d'étudier les solutions à apporter aux problèmes suivants: la qualité et la quantité de l'eau laissent à désirer, les hauts de la ville ne sont pas approvisionnés, la lutte contre le feu reste peu efficace et le développement industriel urbain est retardé par le manque de force hydraulique. En 1862, les experts soutiennent un projet de captage du Seyon à Valangin au détriment du pompage de l'eau du lac. Chargé par le Conseil municipal d'établir un programme détaillé et d'estimer le coût de l'entreprise, le directeur des Travaux publics parvient à une prévision de quelques 600 000 francs. Effrayées par le poids d'un tel investissement, les autorités décident de recourir à un système de concessions privées, tout en se réservant quelques possibilités de contrôle. En 1864, les travaux sont octroyés à la Société des eaux, qui se constitue pour l'occasion, sous l'égide de Guillaume Ritter, Paul Jeanrenaud et Frédéric de Montmollin. L'entreprise est chargée de réaliser le projet de la Direction des Travaux publics et d'en assurer l'exploitation.

Après plusieurs années de travaux préparatoires, le premier coup de pioche est donné le 30 novembre 1864. Les travaux se déroulent ensuite avec rapidité; ils comprennent la construction d'un barrage en aval du village de Valangin, d'un pont-tube, d'environ trois kilomètres d'aqueduc en maçonnerie, d'une maisonnette à cheval sur l'aqueduc, d'un bassin, de deux ponts-aqueducs, d'un bâtiment de filtrage (fig. 185), de grands réservoirs taillés dans le rocher à Maujobia (fig. 62), d'une maison de garde sur le réservoir (fig. 61), de petites chambres d'eau et d'une conduite-maîtresse circulaire destinée à distribuer l'eau dans les différents quartiers de la ville. Le 20 décembre 1866, l'arrivée de l'eau est couronnée par un monumental jet d'eau aux Terreaux. Il faut attendre 1867 pour que les habitants disposent d'eau filtrée soit aux fontaines, soit dans

leur maison grâce à la pression. Selon la convention de 1864, le surplus est affecté à l'usage industriel. L'accroissement du nombre de concessions illustre le succès de l'opération et la nécessité d'étendre le réseau de canalisations et de distribution de l'eau à tous les quartiers de la ville (1867, 1869 et 1879).

Neuchâtel se hisse ainsi au rang des premières cités suisses offrant en abondance de l'eau sous pression, sans pour autant régler le problème de la qualité de l'eau potable. Malgré quelques mesures d'assainissement (1870), le système ne tarde pas à manifester ses limites. Les campagnes de prospection entreprises aux alentours de la prise d'eau de Valangin ne donnent aucun résultat, contrairement aux recherches effectuées le long du cours de l'Areuse. Le projet de pompage des eaux du delta de l'Areuse, présenté par la Société des eaux en 1874, est abandonné au profit du captage des sources de Champ-du-Moulin, de la Verrière et de Combe-Garot et de leur adduction vers les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Les travaux préparatoires ont à nouveau tendance à s'enliser; deux épidémies de fièvre typhoïde (1882 et 1883) vont accélérer la concrétisation du projet, puisqu'«il n'y a qu'un seul remède, le changement complet de l'alimentation d'eau de la ville»<sup>55</sup>. A partir d'un concept de Guillaume Ritter, le directeur des Travaux publics met en forme un projet – adopté le 18 mars 1886 – dont l'essentiel est réalisé de 1886 à 1888 par la Société des eaux et supervisé par son directeur du moment, Léo Jeanjaquet. A l'exception de l'aqueduc des gorges du Seyon et du bâtiment des filtres, qui sont dès lors dévolus aux eaux industrielles, et du renforcement du dispositif par un réservoir supplémentaire au Chanet (1887), les installations inaugurées en 1866 sont maintenues, mais l'eau provient de sources et est filtrée au départ de l'Areuse. Un système de conduite forcée, complété de cinq siphons, permet de franchir les quinze kilomètres de terrain accidenté à parcourir entre les gorges et le chef-lieu. Cette installation, inaugurée en 1887, suffit à l'approvisionnement de la ville en eau potable et permet de réduire drastiquement les épidémies. La Société des eaux est liquidée en 1888 et les concessions sont rachetées par la Commune de Neuchâtel qui se charge dès lors de la gestion des installations et de la distribution de l'eau.

#### *A la poursuite de l'hygiène: égouts*

Corollaire des adductions d'eau et de l'augmentation de la population, l'évacuation des eaux usées et des déchets constitue également une question fondamentale de salubrité publique et d'hygiène. Les nombreux puits perdus, le Seyon et un système

rudimentaire de canaux font longtemps office d'égouts, avec les conséquences olfactives et hygiéniques imaginables en période d'étiage. Une fois la rivière détournée, les autorités établissent peu à peu un véritable système de canaux-égouts et obligent progressivement (1858 et 1860) les propriétaires à se relier au réseau public. Ce dernier est quelque peu perturbé par la première correction des eaux du Jura: les égouts sortent par exemple à ciel ouvert sur le glacis du quai Ostervald, tandis que les nombreuses épidémies trahissent leur construction déficiente et leur mauvais entretien. En 1883, la Direction des Travaux publics entreprend l'étude «de la canalisation générale de la ville»<sup>56</sup> et la modernisation des égouts dès 1884 qui apportent de sensibles améliorations, avant une nouvelle réfection du réseau (1897/98). Elle ne se laisse par contre pas convaincre par le projet de Guillaume Ritter (1881 et 1887) qui propose d'utiliser les matières organiques comme engrais et de concevoir un réseau pour les épandre dans le Seeland.

## 2.5 L'infrastructure d'une ville du XIX<sup>e</sup> siècle

### 2.5.1 Eclairage et énergie: vers la constitution de Services industriels dignes de ce nom

Comme bien d'autres villes, Neuchâtel décide, en 1856, de remplacer l'éclairage public à l'huile végétale par une solution plus moderne et de faire construire une usine à gaz. En réponse à un appel d'offres lancé en mai 1857, l'ingénieur strasbourgeois Paul-Marie-Joseph Jeanneney présente le seul projet jugé sérieux et décroche le marché. Selon les termes d'une convention (1858), les installations de fabrication de gaz par distillation de

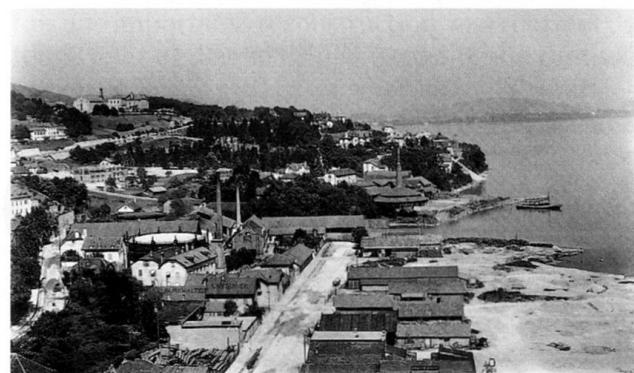


Fig. 63 Le quartier de la Maladière et de Pierre-à-Mazel: l'usine à gaz, la tuilerie ainsi que divers hangars et ateliers (2.5.1). Photographie V. Attinger.

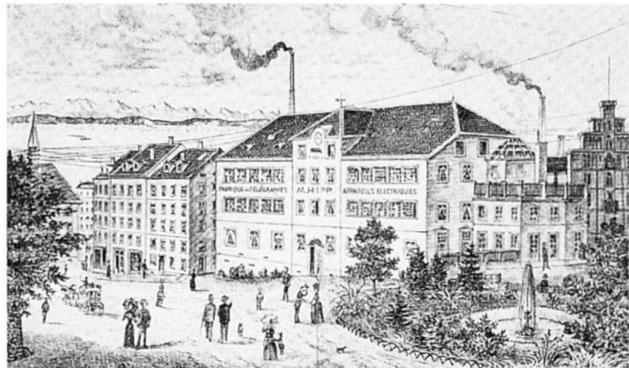


Fig. 64 Transformé à plusieurs reprises, l'ancien grenier devenu fabrique Hipp (télégraphes et appareils électriques), après la surélévation de 1872–1873 (2.5.2). Tiré de: Aymon de Mestral, *Pionniers suisses de l'économie et de la technique*, 5, Zurich 1960, p. 23.

la houille, inaugurées en 1859, permettent d'augmenter le nombre des lanternes et d'éclairer la ville entre la promenade des Zigzags, Gibraltar, la Boine et la Grande Rochette. L'usine à gaz (fig. 63) occupe un terrain à l'est du carrefour de Gibraltar et s'étend progressivement vers l'ouest en raison de l'accroissement soudain de la consommation de gaz. En 1889, la Ville rachète l'entreprise et l'affirme, puis en 1910 reprend à son compte l'exploitation de l'usine à gaz qui faisait partie des Services industriels depuis 1900. Les dernières installations sont progressivement désaffectées de 1967 à 1974 pour laisser place à des bâtiments scolaires.

Etabli à Neuchâtel depuis 1860, Matthias Hipp (fig. 64) effectue de nombreuses recherches et développements dans le domaine des appareils électriques: il installe par exemple sept horloges publiques fonctionnant avec des dynamos (1864), effectue ses premiers essais d'éclairage de rue (1878), éclaire sa fabrique à l'électricité (1883) et installe trois lignes à usage interne chez Suchard (1892). En 1882, le Département des Travaux publics de l'Etat examine les possibilités de «mettre en valeur les forces motrices de l'Areuse pour en faire profiter l'ensemble du pays et faire contribuer ces forces au développement de la prospérité publique»<sup>57</sup>. Le projet avorte mais le Grand Conseil sectionne tout de même l'Areuse en paliers que l'Etat offre en concession aux communes intéressées (1890). «La pauvre Areuse, domptée et encadrée de murs, mise en coupe réglée, réduite à l'état de bête de somme, devait tourner la roue à perpétuité pour remplacer le charbon des machines à vapeur.»<sup>58</sup> Malgré ce contexte dynamique et l'élan insufflé par la Ville du Locle qui mise complètement sur l'énergie électrique dès 1889/90, le chef-lieu navigue avec précaution à travers les écueils financiers et techniques d'un domaine en évolution fulgurante. Il se lance définitivement dans l'aventure en 1890/91. Après deux ans d'études, la

construction d'une usine électrique et l'établissement d'un réseau de distribution de lumière et de force motrice électriques sont mis au concours. Le 3 mars 1894, la maison Alioth & Cie de Bâle emporte le marché et un crédit est voté le 30 juillet 1894. Les installations édifiées de 1892 à 1896 dans les gorges de l'Areuse se divisent en travaux hydrauliques et électriques qui comprennent un barrage et une usine à Combe-Garot (1894/95), un canal de dérivation, un réservoir et deux conduites forcées pour récolter et amener l'eau à l'usine électrique aux Prés-aux-Clées (1894–1896), l'équipement de fabrication de l'énergie, les installations aériennes de transport du courant à haute tension ainsi que les infrastructures de transformation et de distribution du courant à basse tension en ville. L'entreprise Berthoud Borel & Cie de Cortaillod saisit l'occasion d'établir «le premier réseau de ville posé en Europe qui fonctionne à une tension de 4000 volts»<sup>59</sup>.

Après un essai d'éclairage en 1895, l'électricité est régulièrement distribuée par la Commune dès le mois de février 1897. La Compagnie des Tramways de Neuchâtel et la Ville comptent parmi les premiers gros usagers de cette nouvelle énergie, alors que la force électrique rencontre non seulement un succès attendu auprès des grandes entreprises, mais également auprès des petits établissements industriels et de certains artisans. Les particuliers hésitent davantage devant les coûts engendrés par le renouvellement de leurs anciennes installations d'éclairage.

L'emploi de l'électricité se développe rapidement au point que les installations doivent être renforcées par une usine thermique de secours à Champ-Bougin (1901–1903). Ces mesures demeurent néanmoins insuffisantes et seul le renouvellement des installations aux Prés-du-Chanet (1912–1914) permet à la Ville de prolonger l'autonomie de son approvisionnement en électricité pendant quelques années. En 1918, elle se rattache finalement au réseau de l'Electricité neuchâteloise S.A., société fondée par l'Etat en 1907 pour assurer l'approvisionnement du canton dans ce domaine.

Soucieuse de défendre l'intérêt public et de s'assurer tant le contrôle de la production que celui de la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité, la Ville rachète la Société des eaux (1888) et l'usine à gaz (1889). Dans la foulée, elle décide de financer le réseau électrique (1891) et s'interroge sur la gestion de ses travaux d'édilité. En 1894, le Conseil communal se rallie aux vues de la «Commission [qui] insistait sur la nécessité de réorganiser la Direction des Travaux publics en séparant les deux services des travaux publics ordinaires, soit de l'édition d'une part et des Eaux, du Gaz et des Forces

Motrices d'autre part. [...] La comptabilité [de la] première est essentiellement commerciale comme il convient à une entreprise purement industrielle. La seconde [...] a trait, d'une part aux dépenses administratives de la direction des Travaux publics (salaires de l'équipe, dépenses d'entretien, etc.), d'autre part et principalement aux travaux exécutés en vertus de crédits votés par le Conseil général. [...]»<sup>60</sup> Ces réflexions aboutissent en 1900 à la scission du Département en Travaux publics et Police du feu d'un côté et Services industriels (eau, gaz et électricité) de l'autre.

### **2.5.2 Une longue tradition dans le domaine des techniques de communication**

Dès 1852, Neuchâtel est relié au réseau suisse des télégraphes et reste à la pointe dans les domaines de l'industrie de précision et des communications avec la construction de l'observatoire et l'implantation de la fabrique Hipp.

En 1855, une délégation des fabricants neuchâtelois d'horlogerie demande au Conseil d'Etat la création d'un observatoire (fig. 65). Le projet atteint sa maturité avec l'acceptation du projet par le Grand Conseil (1858), la désignation de Hans Rychner comme architecte et l'entrée en fonction de l'astronome allemand Adolphe Hirsch à la tête de cette nouvelle institution cantonale (1859). Grâce à son équipement technique, l'observatoire acquiert rapidement une réputation internationale dans le domaine de la chronométrie et du service de l'heure et contribue à l'essor de l'horlogerie de précision. Il connaît un nouveau développement au début du XX<sup>e</sup> siècle, grâce au legs de son directeur qui permet de construire et d'équiper un bâtiment supplémentaire: le pavillon Hirsch (1909–1912).

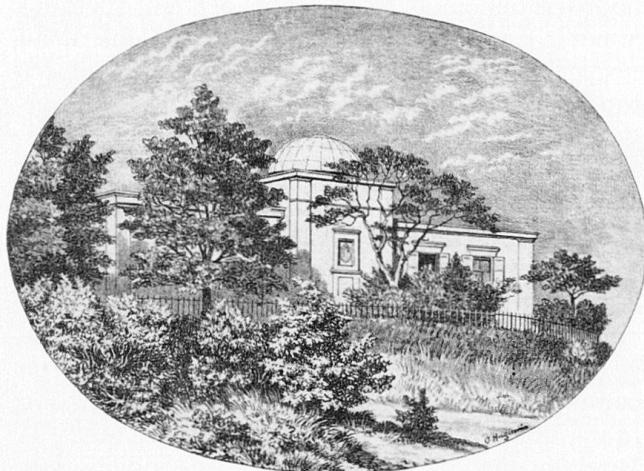


Fig. 65 L'observatoire construit par Hans Rychner, 1858–1860 (2.5.2). Dessin de Oscar Huguenin reproduit en carte postale (AVN).

En 1860, Matthias Hipp fonde une société destinée à exploiter ses inventions dans le domaine électrotechnique comme les télégraphes et les horloges électriques. La proximité de l'industrie horlogère et de l'observatoire, ainsi que le soutien de l'Union horlogère le convainquent de s'installer à Neuchâtel. La Fabrique des télégraphes & appareils électriques à Neuchâtel est ensuite reprise en 1889 par Albert de Peyer et Albert Favarger et porte dès 1927 le nom de Favag S.A.

Le dynamisme du canton en matière de communications n'est pas démenti par la rapidité avec laquelle Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds réunissent les garanties financières et les trente concessions nécessaires à l'établissement de lignes téléphoniques: le réseau des téléphones entre alors en fonction en 1884.

### **2.5.3 Invitation au voyage et à la mobilité: transports publics<sup>61</sup>**

En 1852, l'Etat se lance officiellement dans l'aventure du rail qui devient synonyme de modernisation des moyens de transport. Sans entrer dans le détail des conflits qui opposent le Franco-Suisse, desservant les axes Bienne–Yverdon ainsi que Neuchâtel–Pontarlier, et le Jura-Industriel menant à La Chaux-de-Fonds et au Locle avec l'espoir de rallier un jour Besançon, il faut rappeler que la question ferroviaire crée quelques graves crises politiques et financières. Les autorités communales n'ont guère leur mot à dire, si ce n'est pour sanctionner l'emplacement de la gare. Le Franco-Suisse dépose les plans d'une gare aux Sablons (1856), alors que le Jura-Industriel prévoit la sienne au faubourg du Lac (1855), puis dans la vallée de l'Ecluse (1856). Le refus énergique de la Ville et l'intervention du Conseil d'Etat contraignent les deux compagnies à partager une gare aux Sablons (1858). Les sociétés ferroviaires se chargent de toute l'infrastructure technique alors que la Municipalité s'occupe des routes d'accès et des dégagements extérieurs. En s'installant sur un axe routier existant, la gare ne bouleverse pas fondamentalement le développement urbain, mais crée plutôt un pôle supplémentaire. Le rail scinde par contre physiquement le haut et le bas de la ville, à charge des pouvoirs publics de suppléer aux liaisons interrompues et de pourvoir aux passages à niveau, sous-voies et ponts.

Victimes de leur succès, les installations ferroviaires ne tardent pas à souffrir de leur exiguité. Une fois le problème résolu par l'arasement du Crêt-Taconnet (voir chap. 2.4.1), le projet d'extension est sanctionné (1878/79) et mis en œuvre: multiplication des voies et construction d'un nouveau bâtiment aux



Fig. 66 Les infrastructures hôtelières près de la gare rivalisent de pittoresque pour attirer la clientèle de passage et bénéficient d'une position privilégiée face au lac (2.5.3 et 2.6.3). Carte postale (AVN).

voyageurs (1880–1883). L'opération permet ainsi de créer un plateau industriel qui accueille, à proximité immédiate du rail, les installations techniques, les entrepôts des compagnies ferroviaires, de la poste ou d'autres entreprises ainsi que les structures d'accueil comme buffet ou hôtel (fig. 66). Le territoire communal dispose par ailleurs d'une gare supplémentaire à Serrières (1890) et d'une halte au Vauseyon (1898).

La création d'une ligne directe Neuchâtel–Berne (1901) suscite d'ambitieux projets d'extension et d'amélioration des infrastructures qui n'aboutissent finalement qu'à quelques aménagements cosmétiques. Trois décennies plus tard, un projet renouvelé est partiellement mis en œuvre dès 1927 et définitivement sanctionné en 1929; la nouvelle gare est finalement inaugurée en 1936.

Le développement de l'agglomération sur ses coteaux accroît peu à peu la demande de liaisons nord-sud. En 1887, un funiculaire reliant l'Ecluse au Plan semble la meilleure solution pour pallier le caractère escarpé du terrain et accéder aux nouveaux quartiers. Sanctionné par la Confédération (1888), le projet initial prévoit un funiculaire hydraulique de 370 mètres pour une pente de 21 à 36 %. Par un tunnel, il évite la voie du chemin de fer et l'ancien chemin de la Boine (fig. 105). En 1889, les travaux sont adjugés à la maison Probst, Chappuis & Wolf de Nidau en collaboration avec la Société technique; l'installation est mise en fonction en 1890.

Sous l'impulsion des industriels de Serrières et de Cortaillod qui désirent acheminer facilement leurs marchandises à la gare de Neuchâtel, Auguste Mérian et Emile Pumpin présentent, en 1881, une première étude de chemin de fer régional. En 1887, la Société Mérian & Cie soumet à l'examen du Conseil général un projet définitif en deux tronçons: Serrières–Neuchâtel par le littoral et centre ville-Gare par les Terreaux. Une fois la convention

signée (1890), les travaux de construction des voies vont de pair avec ceux de la nouvelle route de rive (1890–1892) et la liaison est inaugurée en 1892. À la même date, une société se constitue pour mettre sur pied une ligne de tramways en direction de Saint-Blaise (1891). Si cette desserte bénéficie du soutien communal et si les travaux d'infrastructure sont menés rapidement (1892), les mauvais résultats des essais effectués avec des automobiles à gaz retardent la mise en exploitation du tronçon (1893/94). La Société recourt temporairement à la traction animale (1894–1896) avant d'adopter des voitures électriques et de jouer un rôle de pionnier dans le domaine (1896/97). Le succès de ces premiers tramways conduit la Société à déposer de nouvelles demandes de concession: Neuchâtel–Serrières et Neuchâtel–Corcelles (1896) avec un embranchement en direction de Valangin (1898). La première ligne est réalisée de 1897 à 1899, la seconde de 1901 à 1902. Dès 1897, l'électrification se répand rapidement. La Société, sous sa nouvelle raison sociale de Compagnie des Tramways de Neuchâtel (1897), rachète progressivement toutes les installations et complète le réseau par une

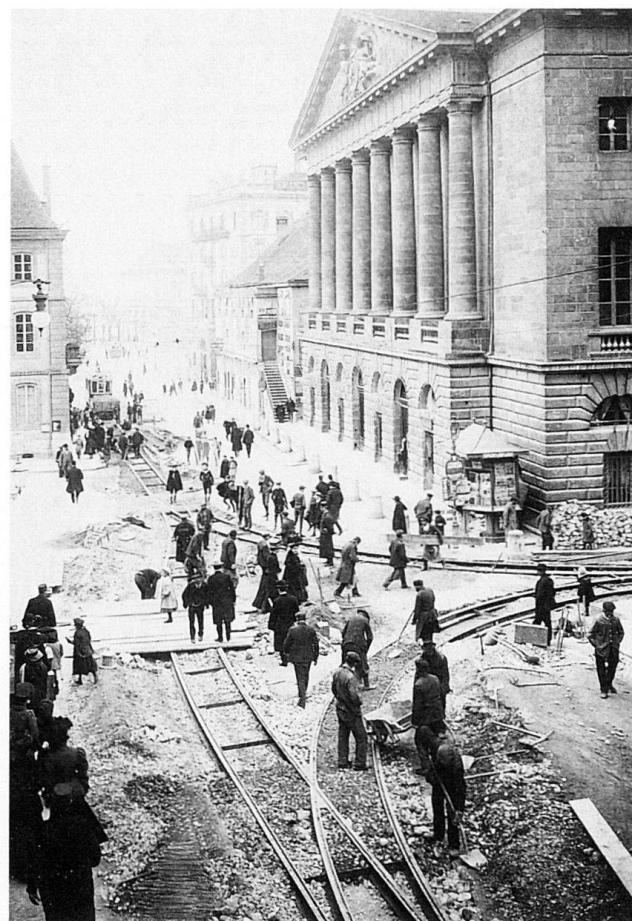


Fig. 67 La desserte du centre ville par les tramways est assurée par la «boucle». Sa construction en 1910 devant l'Hôtel de Ville (2.5.3). Photographie coll. Bickel (AVN).

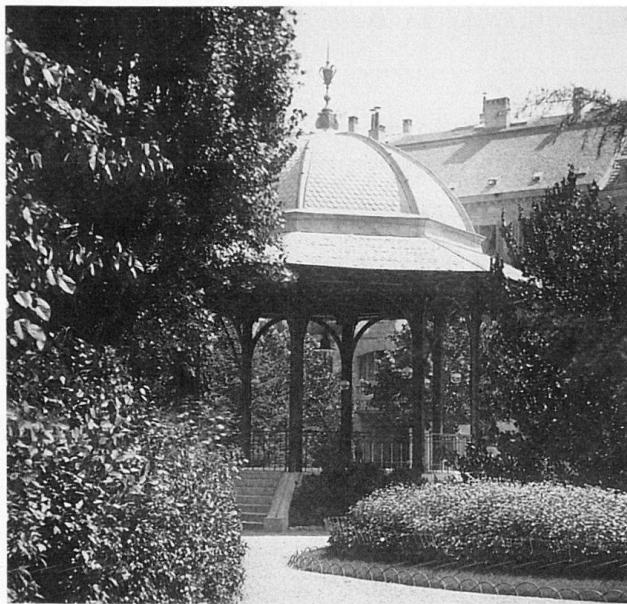


Fig. 68 Pavillon de musique édifié par William Mayor en 1888. Plus sobre que son homologue du quai Ostervald, il orne le Jardin anglais (2.5.4). Photographie anonyme (AVN).

«boucle» au centre ville (fig. 67), la ligne de La Coudre et le doublement du tronçon menant à la gare (1910).

Le succès des chemins de fer de montagne en Suisse pousse l'entreprise Froté, Westermann & Cie à s'intéresser à atteindre Chaumont par un funiculaire. L'irrégularité du terrain a raison de la concession accordée par la Confédération en 1904. En 1906/07, un nouveau projet émanant du directeur de la Compagnie des Tramways, Philippe Tripet, propose de scinder le cheminement en deux tronçons: un tramway emprunterait la route des Fahys prolongée jusqu'à La Coudre; il serait ensuite relayé par un funiculaire jusqu'à Chaumont. Aux atouts techniques, ce projet qui allie la possibilité de développer un quartier quelque peu délaissé jouit du plein soutien de la Ville. La Société du Neuchâtel-Chaumont, créée à cet effet, se charge des travaux de 1908 à 1910. Le tronçon du funiculaire est relativement court, ponctué de tranchées et de viaducs, et doté d'un profil très accidenté que seule l'électrification rend possible. Dès le 15 septembre 1910, les installations permettent de relier La Coudre à Chaumont.

Même si les lignes supplémentaires du faubourg du Château, du quartier des Parcs ou des hauteurs des Cadolles ne sont pas réalisées, Neuchâtel dispose d'un équipement qui lui suffit jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les transports urbains ont non seulement des implications sur les routes qu'ils empruntent, mais suscitent la création de nombreux petits bâtiments de type nouveau. Les gares, dépôts, hangars ou édicules ponctuent les axes de circulation dès les années 1890.

## 2.5.4 Les espaces de verdure et de loisirs

La densification du tissu urbain fait progressivement disparaître les espaces de verdure privés qui ont longtemps parsemé l'intérieur de la ville: jardins potagers, vergers, vignes, luxueux jardins paysagers ou aménagements publics du XVIII<sup>e</sup> siècle (Promenade-Noire, Place-d'Armes, Ecluse). Sous l'Ancien Régime, cette raréfaction conduit tout naturellement à la création de nouveaux parcs publics comme le jardin du Prince (1810–1812), la Petite Provence (1824 et 1845) et les Zigzags (vers 1838). Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'aménagement des espaces communaux ne dépasse guère la création de petites promenades plantées d'arbres, tandis que certains particuliers s'offrent des parterres à la française. Si à Neuchâtel Erasme Ritter et Jean-Frédéric de Bosset marquent l'art des jardins néoclassiques, Louis Coulon se spécialise dans les aménagements à l'anglaise à partir de 1870 environ. À cette époque, les nouveaux parcs publics servent en outre de couture entre le tissu urbain ancien et les quartiers récents.

L'agrandissement de la ville du côté oriental bouleverse la Grande Promenade qui devient un jardin anglais en 1865 (fig. 47 et 68). Sur les plans de Louis Perrier, la régularité des aménagements qui prévalait jusque-là est complètement bouleversée par la création d'un léger vallonnement et de petits plans d'eau, par l'abattage d'une partie des peupliers et leur remplacement par des feuillus, des conifères ou des arbustes et par l'introduction de blocs erratiques, de volières ou d'enclos pour petits animaux qui parsèment dorénavant le jardin. «Mais ce qui donne à ce jardin le cachet moderne, c'est l'ornementation florale, qui auparavant faisait complètement défaut dans nos promenades publiques.»<sup>62</sup>

Aménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle puis longtemps indissociable du stand, le vallon du Mail est de plus en plus fréquenté, alors que des allées sont aménagées (1869/70). L'espace boisé est complètement rendu à la déambulation en 1882, lorsqu'un nouveau stand est édifié plus au nord et que l'axe de tir est dirigé vers la forêt de Chaumont. La Fête fédérale de tir

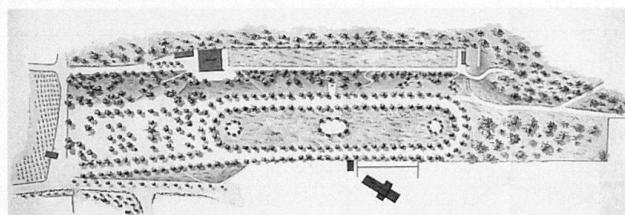


Fig. 69 Ancien emplacement d'un jeu de mail, l'esplanade boisée abrite les installations de tir depuis 1849 (2.5.4). «Projet d'embellissement de la Promenade du Mail», Henri Ladame, 1869 (AVN).

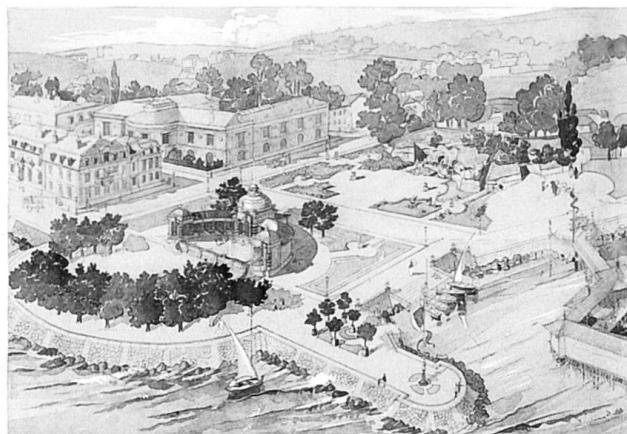


Fig. 70 Au pied de la colline du Crêt, le jardin Desor fait l'objet d'un concours en 1884. «Sachem», attr. Paul Bouvier, ambitieux projet d'aménagement de jardin qui ne sera jamais réalisé (AVN).

de 1898 offre l'occasion d'entreprendre d'importants aménagements et d'en faire un vaste parc public, tirant parti du caractère forestier de l'endroit (fig. 69).

Décidée en 1883, la création du jardin Desor et le réaménagement de la butte du Crêt font l'objet d'un concours local en 1884, sans susciter l'enthousiasme, puisqu'un seul projet est soumis au jury. Compris parmi les aménagements de l'Exposition fédérale d'agriculture (1887), le jardin fait l'objet d'un débat entre partisans des parterres à la française et à l'anglaise (fig. 70). Il faut attendre 1910/11 pour que l'architecte paysagiste genevois Jules Allemand soit appelé et qu'un délicieux jeu de dénivellations et de coups d'œil entre la butte, les plans d'eau et le lac soit créé.

Neuchâtel possède son lot de petits pavillons de musique, de kiosques, de chalets-restaurants ou de monuments publics sans qu'aucun ne retienne particulièrement l'attention, à l'exception du monument dédié à Guillaume Farel (1876) (fig. 124) et celui du cinquantenaire de la République (1898) (fig. 198). Léo Châtelain profite enfin de l'aménagement de la terrasse de la Collégiale pour créer une sorte de promenade archéologique, plus minérale que végétale, au sommet de la colline du Château (1871–1875).

## 2.6 Construction

### 2.6.1 Habitat

Il est possible de regrouper les constructions destinées à l'habitation en trois grandes phases de près de deux décennies chacunes: 1850–1870, 1870–1890 et 1890–1914. Le détournement du Seyon a permis de remodeler le centre ville, de l'as-

sainir, de le restructurer et d'augmenter sa capacité locative. La pénurie de logements et de terrains à bâtir ne tarde néanmoins pas à se manifester à nouveau avec l'accroissement de la population dont le chiffre double presque entre 1850 et 1870. Malgré le changement de régime, les autorités s'efforcent de poursuivre le développement de la ville selon les principes définis par leurs prédecesseurs. Par des organes comme le Bureau et la Commission des Travaux publics, elles supervisent les comblements, dressent les plans d'alignement, vendent les lots aux enchères et établissent les cahiers des charges de certaines constructions. La Municipalité dispose de vastes surfaces à bâtir, dont le coût de réalisation la prive des moyens financiers suffisants pour s'atteler elle-même aux lotissements. La promotion immobilière privée doit alors relayer l'initiative des pouvoirs publics.

Dans le domaine de l'immobilier, les autorités municipales encouragent la constitution de groupes d'investissement qui rassemblent les capitaux nécessaires à des projets d'envergure. En 1879, lors de la réunion annuelle de la SIA à Neuchâtel, l'ingénieur Gustave de Pury constate la rapide progression de la construction en vingt ans et souligne l'élan insufflé à l'industrie du bâtiment par les sociétés de construction. «Ces sociétés sont de deux sortes. Les unes, organisées à peu près comme les maisons de commerce ordinaires composées de quelques associés opérant sous leurs noms, ont construit des bâtiments dont le nombre et l'importance étaient nécessairement limités par les mises de fonds et le crédit des intéressés. Les autres, constituées sous forme de sociétés anonymes avec émission d'actions et souvent d'obligations, disposent en général de ressources plus considérables, puisque, pour plusieurs d'entre elles, le fonds capital s'élève à fr. 1 000 000. Depuis l'année 1853 à aujourd'hui [1879], le Grand Conseil a sanctionné les statuts de onze sociétés de construction [...].»<sup>63</sup> A Neuchâtel, il s'agit de la Société de construction de Neuchâtel (1858) et de la Société immobilière pour la classe ouvrière (1858) auxquelles il faut ajouter la Société Maret-Ritter & Co. (1858) et la Société technique (1876). Même si l'Etat et/ou la Ville acquièrent des parts sociales dans les entreprises qui leur paraissent d'utilité publique, l'essentiel des risques et des profits est réparti et assumé par des particuliers. «La Société de construction de Neuchâtel a été constituée pour le terme de vingt ans, en mai 1858, au capital de fr. 1 000 000, qui a été entièrement versé; elle est par conséquent entrée en liquidation en mai 1878. Pendant la période de son activité, elle a construit pour son compte vingt-neuf bâtiments qui lui ont coûté un peu plus de fr. 2 000 000, en sorte que la

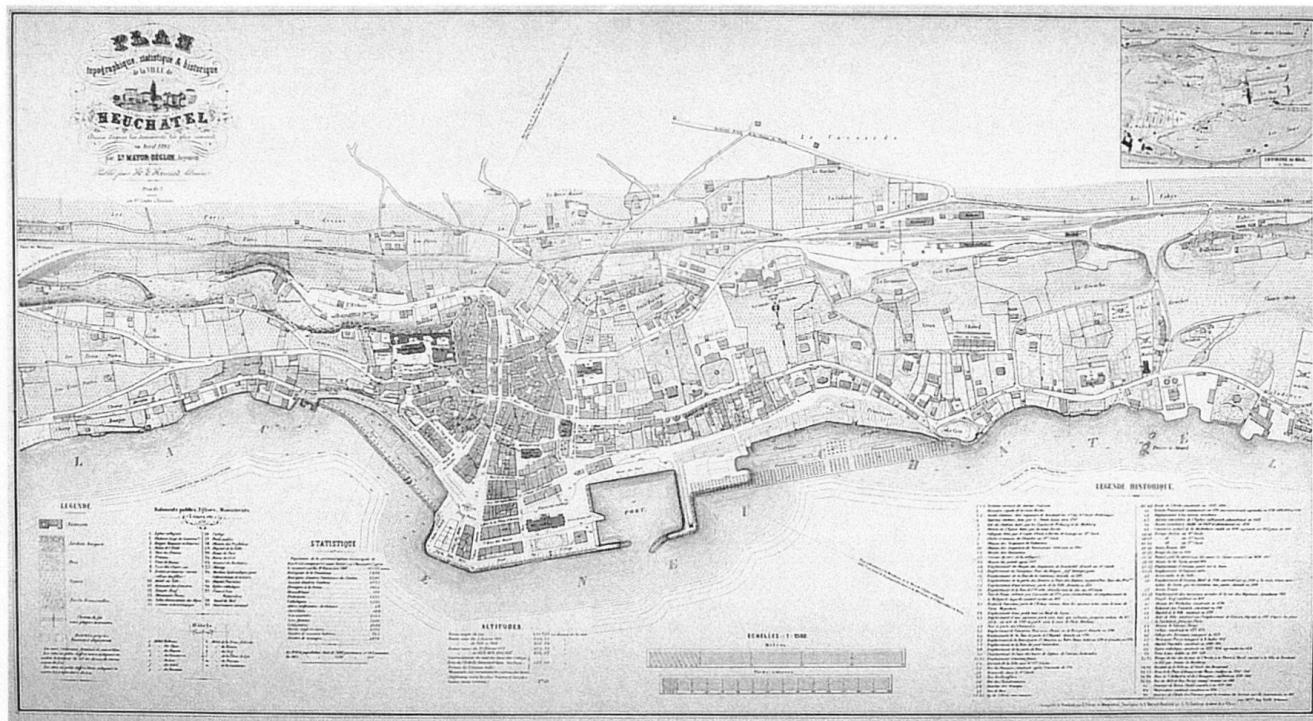


Fig. 71 Neuchâtel, juste avant son explosion urbaine (2.6). «Plan topographique, statistique & historique de la ville de Neuchâtel», Louis Mayor-Déglon, 1861 (SPMS).

valeur moyenne de chacun d'eux est de fr. 70 000. Elle a construit, pour le compte de tiers, sept bâtiments, entre autres les hôtels de la Banque cantonale, de la Caisse d'épargne et du Mont-Blanc, pour lesquels elle a perçu près de fr. 1 800 000. Si, à ces opérations, on ajoute les achats et ventes de terrains, qui dépassent fr. 300 000, on trouve que, avec son capital de fr. 1 000 000, cette société est parvenue à réaliser un mouvement d'affaires quadruple pendant une période de 20 ans, dont une grande partie a été peu favorable à ce genre de spéculations.»<sup>64</sup>

Entre 1850 et 1870 environ, sociétés immobilières, consortiums d'entrepreneurs et rares investisseurs individuels se partagent donc l'initiative en matière de construction. La plupart des édifices bâties ou rebâties sont situés au cœur du tissu urbain, sur d'anciennes propriétés démantelées ou sur les terrains nouvellement gagnés sur le lac (fig. 71). Leur architecture reste attachée aux traditions; les immeubles ordinaires sont en général édifiés en ordre contigu, possèdent plusieurs étages et servent d'habitation avec, de cas en cas, un rez-de-chaussée réservé à des commerces ou des ateliers. Ils sont plus proches de plans élaborés par des entrepreneurs que par des architectes issus des écoles polytechniques ou des Beaux-Arts. Les bâtiments publics ou les édifices privés importants sont par contre confiés à l'un ou l'autre des «quatre architectes de la Ville»<sup>65</sup> recensés en 1850, à savoir Hans Rychner, Louis Châtelain, Louis-Daniel Perrier et James-Victor

Colin. Ces derniers engendrent chacun une dynastie de professionnels du bâtiment. Malgré les appels ponctuels à des architectes extérieurs et quelques projets mis en concurrence entre eux, le milieu reste fermé; la répartition des mandats répond à une organisation interne, difficile à cerner, mais qui confine souvent au népotisme.

La sobriété du style néoclassique qui prédomine à Neuchâtel depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle perdure dans l'architecture publique et, par ricochet, dans la construction privée. Quelques rares réalisations néogothiques introduisent une touche dissonante dans l'apparent consensus, sans qu'aucun des architectes neuchâtelois n'en fasse pourtant son image de marque. En 1879, Gustave de Pury déplore l'absence de décors des constructions contemporaines, mais annonce en même temps un certain renouvellement de l'architecture: «Mais, si l'on a beaucoup construit, il ne s'en suit pas que l'on ait toujours bien construit. [...] nos ancêtres ne dédaignaient pas de faire les frais de certains ornements qui donnent du relief même aux constructions les plus simples. Ce genre a presque complètement disparu, et la plus grande partie des maisons nouvellement construites se composent invariablement de quatre murs percés d'une porte et d'un certain nombre de fenêtres plus ou moins symétriques, le tout recouvert d'un toit, avec pignons rabattus si la maison est isolée, sans qu'une seule moulure viennent rompre la monotonie de ces lignes droites. Depuis quelques années, cependant, un certain

nombre de propriétaires n'ont pas craint de faire quelques frais pour sortir de la routine habituelle et donner à leurs constructions un caractère d'élégance et de confort, dont les autres sont entièrement dépourvues.»<sup>66</sup>

En rupture avec les siècles précédents, au cours desquels les habitations de prestige se sont insérées dans le noyau urbain puis dressées le long du faubourg de l'Hôpital, les zones résidentielles privilégièrent, de 1870 à 1890, la proximité du lac. Les bâtiments d'un certain standing constituent un front de ville monumental, alors que les immeubles plus modestes se dissimulent à l'arrière de ce premier plan ou dans les replis du terrain. La structure ternaire (bâtiment, jardin, rue) employée à large échelle à La Chaux-de-Fonds imprime également sa marque à Neuchâtel mais de façon moins méthodique. Si certains quartiers, comme la barre du Vieux-Châtel, la Cité de l'Ouest ou les fronts de ville de la Promenade-Noire et des Beaux-Arts l'appliquent d'une façon heureuse, les quartiers plus modestes n'en tiennent absolument pas compte. Sur des surfaces planes, les massifs sud de la place Pury ou les squares des Beaux-Arts permettent d'expérimenter des solutions plus diversifiées.

Promus par les autorités, ces nouveaux quartiers sont immédiatement équipés: égouts, gaz, eau, puis électricité, contribuent à améliorer le confort des logements, alors que la largeur des rues favorise l'exposition au soleil et la circulation de l'air, deux notions défendues par les mouvements hygiénistes. Ils sont conçus comme des entités et reflètent encore un sens développé de la collectivité. Les parcelles sont vendues à des particuliers mais bâties selon des directives d'ensemble. En effet, architectes et propriétaires ne doivent plus uniquement respecter les alignements mais également un cahier des charges spécifique ou des règlements ponctuels

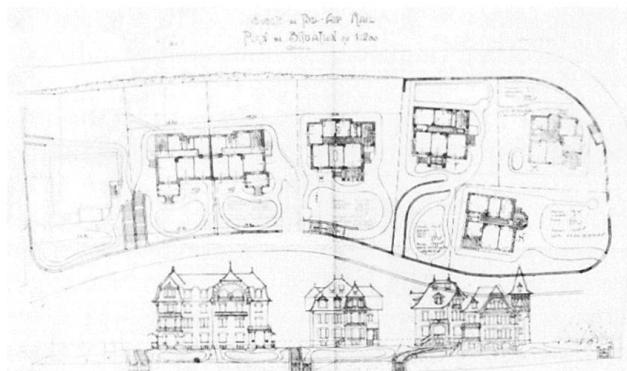


Fig. 73 Perché sur une colline, le lotissement de Bel-Air est étagé dans la pente, ponctué de jardins et desservi par un chemin sinueux, à l'image d'un village plutôt que d'un quartier urbain (2.6.1 et 2.8.1). Plan de situation et élévations, L. & L. Châtelain, 1904 (AEN).

(implantation du bâtiment, gabarits, soumission d'une partie des plans, obligation de construire) pour constituer des quartiers homogènes et promouvoir ainsi un développement harmonieux de la ville (fig. 5 et 72), tout en laissant les propriétaires libres d'individualiser leurs immeubles. Les maisons de rapport et les habitations familiales alternent avec les hôtels particuliers mais l'ordre contigu est de rigueur et même ces derniers s'inscrivent dans des barres ou des massifs et ne s'édifient que rarement sur des parcelles individuelles. Le luxe reste néanmoins déterminé par le nombre de pièces des logements, leur grandeur et leur degré de confort. Alors que Gustave de Pury déplorait l'austérité des façades, ces dernières s'animent progressivement par des décrochements et des saillies, par des matériaux colorés ou des décors rapportés et par l'articulation de plus en plus mouvementée des toitures. Malgré la floraison des références typologiques et stylistiques les plus diverses, la petite dimension de la ville et la modestie de ses moyens financiers l'empêchent de se transformer en véritable métropole. Les sociétés immobilières se partagent à nouveau l'achat des parcelles avec les consortiums d'entrepreneurs et quelques rares particuliers. Il s'agit souvent d'opérations immobilières comme le montre par exemple la succession des propriétaires dans le quartier des Beaux-Arts. La dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle et les années qui précèdent la Première Guerre mondiale voient à nouveau la population s'accroître de façon sensible et se répercuter sur la demande en logements. La nature des initiatives publiques en matière de construction évolue sensiblement. L'exploitation des rives pour l'édification de quartiers entiers touche à sa fin, l'ensemble des grèves ayant été aménagé à l'exception des zones de Pierre-à-Mazel et des Saars qui sont relativement éloignées du centre et vont servir à la création de terrains industriels. La Ville s'occupe plutôt du percement et de



Fig. 72 La rangée de massifs de l'Evole, la Promenade-Noire et l'Hôtel du Mont-Blanc témoignent de la volonté des autorités de créer un front de lac homogène (2.6.1 et 2.8.1). Photographie V. Attinger.

l'équipement de rues nouvelles qui permettent de valoriser les terrains sur les hauts et aux confins de la ville.

L'habitat collectif poursuit sur sa lancée sans qu'il ne présente de caractéristique particulière autre que son implantation dans la pente et sa taille moyenne. En réaction à la concentration du centre ville et aux désagréments de la «boîte à loyer fin du siècle»<sup>67</sup>, la villa familiale connaît à Neuchâtel son âge d'or. Eparpillées aux franges de la ville, ces maisons affichent pour la plupart les poncifs de l'architecture en vogue (fig. 73). Les architectes jouent abondamment sur le contraste entre la maçonnerie et la pierre de taille; ils recourent à des matériaux comme le bois et la brique pour animer les façades et donner une note personnelle à ces habitations. Les décrochements en toiture ou en plans abondent et presque chaque exemple sacrifie aux incontournables balcons, vérandas, bow-windows, niches et embrasures. Qu'elles comprennent un ou plusieurs logements, les villas neuchâteloises se conforment aux goûts du jour en matière de choix et de distribution asymétrique des locaux. «A des besoins nouveaux, il faut, certes, une architecture nouvelle, mais basée sur l'art traditionnel, régional et national [...], mais ravivée aux sources de la logique et de la raison, aux œuvres mêmes du pays, sans toutefois négliger l'appui d'un éclectisme discret et bien entendu.»<sup>68</sup> Comme le suggère l'architecte genevois Henry Baudin, la conception de ces villas repose paradoxalement sur des valeurs contradictoires. A l'instar du reste de l'Europe, elles participent au rêve plus ou moins conscient d'accueillir le modèle de la maison villageoise à la ville, malgré la proximité de la campagne dans le cas de Neuchâtel. En même temps, le succès de ces nouveaux quartiers dépend de la qualité de leur équipement et de la proximité du réseau des transports publics. Concevant chaque villa pour répondre indi-

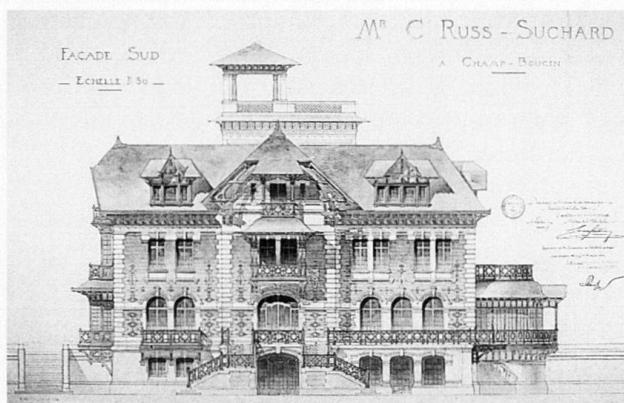


Fig. 74 Dimensions monumentales, abondance des décors, découpage des volumes et diversité des références stylistiques caractérisent la villa élevée à l'Evoile pour Carl Russ-Suchard (2.6.1). Elevation de la façade sud, Colomb & Prince, 1898 (Suchard).



Fig. 75 Rue Pourtalès 8. Déclinaison régionale du Heimatstil: façade aux percements inspirés par l'architecture neuchâteloise de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle (2.6.1).

viduellement aux exigences de confort, d'hygiène, de goût ou à des besoins particuliers de chaque propriétaire, certains bureaux d'architectes recourent souvent à des plans types qu'ils personnalisent lors de leur réalisation. Quelques édifices sortent néanmoins du lot par leur caractère palatial, comme la villa Eugénie à l'Evoile (fig. 74), aujourd'hui disparue.

Le nombre d'architectes exerçant à Neuchâtel quadruple presque en cinquante ans<sup>69</sup>. Ils se réservent l'essentiel des constructions aux dépens des entrepreneurs. Formés pour la plupart à Zurich et/ou à Paris, plus rarement en Allemagne, ils s'inscrivent dans les courants internationaux et reproduisent les schémas architecturaux répandus dans l'ensemble de l'Europe, même s'il faut tempérer la condamnation de Philippe Godet qui dénonce le caractère cosmopolite de «la plupart des constructions neuves [qui] pourraient se trouver partout ailleurs»<sup>70</sup>. Les détracteurs de l'architecture

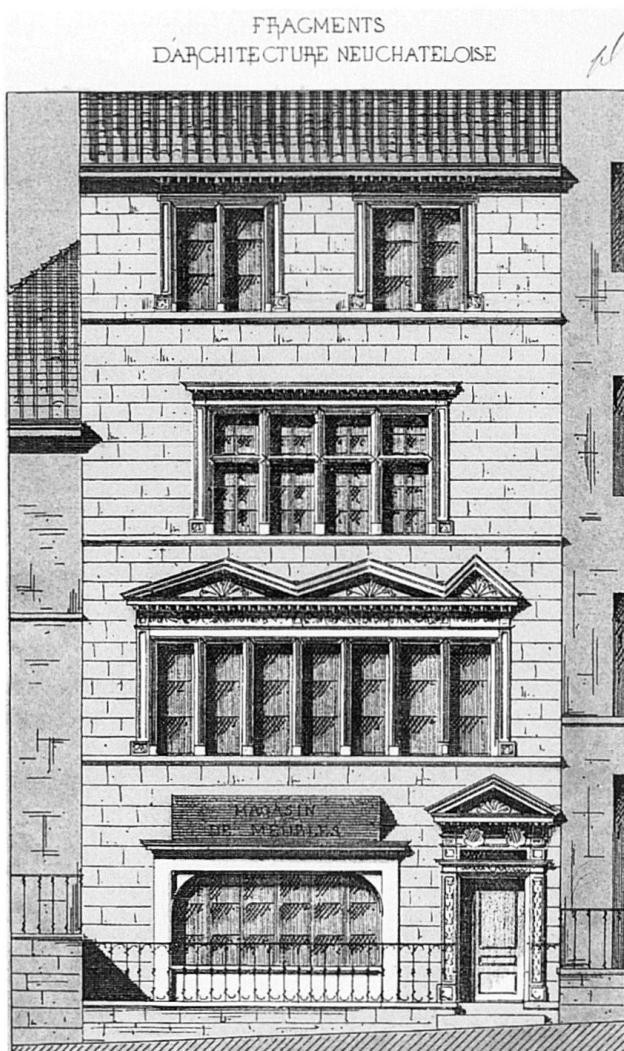


Fig. 76 Maison de Marval. Les publications d'architecture ancienne ont servi d'inspiration aux architectes et conféré une touche neuchâteloise à leurs réalisations Heimatstil (2.6.1). Tiré de: Reutter 1879, pl. 7.

contemporaine recourent au cliché, en invoquant le spectre de l'américanisation, comme Edouard Quartier-la-Tente: «Aujourd'hui encore, Neuchâtel, resserré [sic] entre la montagne et le lac, dispose de peu de place et l'on poursuit le travail d'exhaussement des bâtiments du centre de la ville, lesquels prendront bientôt l'aspect des maisons américaines à étages infinis.»<sup>71</sup> Quant à Philippe Godet, il dénonce: «Ainsi se modernise par degrés, insensiblement, l'aspect de nos rues, qui n'offriront bientôt plus aux regards que la monotonie attristante de leur architecture américaine.»<sup>72</sup> En réaction à ce mouvement cosmopolite, la recherche d'un style plus «national» s'impose peu à peu à l'image des cantons voisins et débouche sur une architecture qu'il est convenu d'appeler le Heimatstil empruntant de nombreux éléments aux vocabulaires vernaculaire et gothique. L'identité régionale se manifeste par le recours à des références directement inspirées de la Renaissance neuchâteloise de la fin

du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 75), une approche relayée par les publications de Louis Reutter (dès 1879) (fig. 76) ou de Philippe Godet (1901). Quelques constructions trahissent également l'influence du courant Art Nouveau avec ses lignes ondulantes et ses baies en anse de panier. Le mouvement chaux-de-fonnier mené par Charles L'Eplattenier et l'Ecole d'art n'a par contre que peu de répercussions dans l'architecture du chef-lieu, excepté quelques décors intérieurs comme ceux du pavillon Hirsch de l'Observatoire ou la brasserie Müller à l'Evole (fig. 241).

#### *Habitat ouvrier*

Garantir la stabilité de la société par la solidité de la famille et l'individualisation de son logement semble réussir aux classes bourgeoises. Un certain nombre de sociétés philanthropiques et de patrons – suivis avec beaucoup de retard par les autorités communales – s'efforcent d'étendre ce mode de vie aux populations ouvrières, dans l'idée de prévenir toute agitation sociale. Ils cherchent à reproduire le schéma de la maison familiale mais avec toute la retenue et la sobriété qui sied aux classes défavorisées.

Ces habitations sont édifiées à proximité des zones industrielles. Les logements, répartis sur un ou deux étages, sont en général regroupés par deux ou quatre unités. Ils prennent la forme de maisonnettes, isolées ou accolées, accompagnées d'un jardin. Il n'existe aucune cité ouvrière de grandes dimensions à l'image de villes industrielles européennes, mais une multitude de petits groupements de logements à bon marché (fig. 77) dispersés sur le territoire communal.

La plus grande et la plus connue est sans conteste la fameuse cité Suchard dont la renommée doit probablement plus à son exploitation publicitaire par l'entreprise chocolatière, à son emplacement photogénique (fig. 78) et à sa consécration lors des Expositions nationale de Genève (1896) et universelle de Paris (1900) qu'à son caractère d'avant-garde ou à son originalité constructive<sup>73</sup>. La fabrique Suchard fait en effet édifier une coquette



Fig. 77 Les maisons ouvrières de Pierre-qui-roule: la dimension sociale se double de connotations morales comme en témoignent les devises inscrites sur le pignon des bâtiments (2.6.1). Tiré de: FH 1 (1887), pp. 2–3.

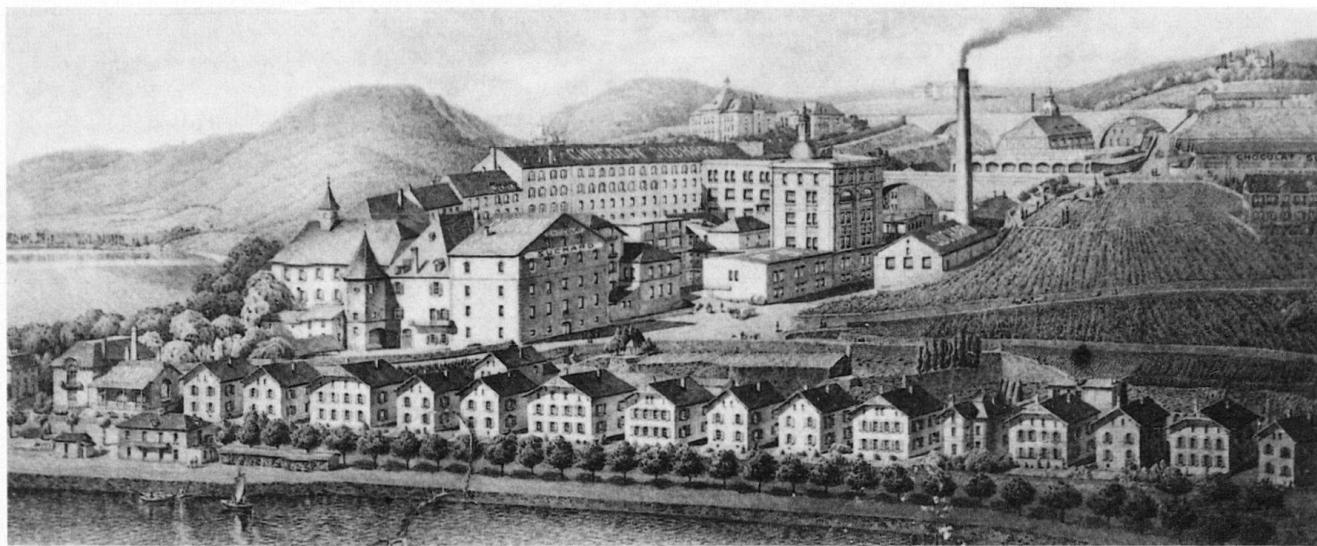


Fig. 78 Incarnation de la politique sociale de l'entreprise, la Cité Suchard et son caractère pittoresque sont largement exploités à des fins publicitaires (2.6.1 et 2.8.2). Lithographie anonyme, vers 1910 (Suchard).

cité ouvrière au sortir du vallon industriel de Serrières, au bord du lac avec une vue grandiose sur les Alpes. Construite en quatre étapes, elle compte neuf maisonnettes en 1886/87, treize en 1892/93, quinze en 1896/97 et seize en 1901. Le décès de William Mayor, auteur du premier chantier, explique que les trois suivants sont menés à terme par Eugène Colomb qui reprend, améliore et signe les plans des phases finales. Dans sa forme définitive, la cité comprend seize maisons de deux à quatre logements chacune avec jardins, sanitaires et bûchers ainsi que des équipements communs comme une buanderie (fig. 39), une cuisine populaire, une salle de réunion, une bibliothèque et un emplacement destiné à la gymnastique. Les habitants ont par ailleurs accès aux autres services offerts par l'entreprise: dispensaire, bains, magasin d'approvisionnement, etc. La hiérarchie est décelable dans le logement du contremaître qui dispose d'une maison individuelle située au centre du premier groupe et signalée par un petit clocheton (fig. 223). Ce programme résume et met en œuvre le résultat de quelque vingt ans de réflexions en matière d'architecture ouvrière.

Si les cités focalisent l'attention, elles ne doivent pas occulter la prépondérance de l'habitat ouvrier collectif qui continue de se développer sous la forme d'immeubles de trois ou quatre étages comprenant plusieurs logements par niveau. Ils reprennent les schémas mis au point par l'habitat bourgeois mais avec un certain retard, dans de plus petites dimensions, sans ostentation ni grand confort. Alors que la plupart des habitations ouvrières se fondent dans le tissu urbain, les quartiers des Parcs, de l'Ecluse (fig. 85) et des Fahys à Neuchâtel ainsi que la gorge de Serrières regrou-

pent presque exclusivement ce genre de constructions et constituent les seuls véritables quartiers ouvriers du chef-lieu.

## 2.6.2 Le parachèvement de l'équipement de la ville en bâtiments publics

Neuchâtel possède un bel ensemble de bâtiments publics du début du XIX<sup>e</sup> siècle et dément ainsi l'historiographie républicaine qui s'arroge volontiers l'essentiel de l'équipement public. Les nouvelles autorités peuvent en effet s'appuyer sur une solide infrastructure (Hôpital des Bourgeois, Hôpital Pourtalès, Maison de Charité, Gymnase, Hôtel de Ville, prison, etc.).

Après un regroupement à proximité de l'Hôtel de Ville au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'essentiel des édifices publics du XIX<sup>e</sup> siècle est construit sur les terrains gagnés sur le lac et ponctue la traversée est-ouest de la ville. Ils se distinguent des bâtiments ordinaires par leur gabarit, tout en se détachant du tissu urbain par leur position isolée et/ou leur implantation en front de ville. La silhouette emblématique de la Collégiale et du Château est préservée par sa situation sur le sommet de la colline qui lui confère la valeur de noyau historique et de point de départ du développement de la ville.

Le recours à des architectes étrangers diminue alors en raison de la bonne implantation des architectes indigènes; l'institution des concours insuffle aussi un peu d'élan aux projets locaux lorsque c'est nécessaire.

Neuchâtel doit l'essentiel de ses œuvres caritatives à des groupes privés qui réunissent les capitaux nécessaires à la fondation et à la gestion d'hôpitaux, par exemple. La ville dispose jusqu'au début

du XX<sup>e</sup> siècle de trois établissements: l'ancien Hôpital de Ville (modernisé en 1849), l'Hôpital Pourtalès (1808–1811) et l'Hôpital catholique de la Providence (1859–1871). L'amélioration des soins et une médicalisation de plus en plus poussée vont graduellement contraindre les hôpitaux à séparer les disciplines et à les héberger dans des bâtiments ou groupements de pavillons spécifiques: un lazaret pour les varioleux au Prébarreau (1872/73), bientôt remplacé par l'hôpital pour les contagieux de Chantemerle (1878–1885), un hôpital des enfants (1893/94), une maternité (1899–1900). Au tournant du siècle, les malades dits incurables disposent de deux établissements psychiatriques à l'extérieur de l'agglomération (Fondation de Préfargier 1848/49 et Hospice cantonal de Perreux 1897), alors que les citoyens vieillissants peuvent être accueillis dans des structures spécialisées.

En 1905, la trop grande proximité du centre, jointe à l'inadéquation des anciennes installations aux nouveaux besoins de l'hygiène et de la médecine, poussent les autorités à regrouper l'Hôpital de Ville et ses dépendances de Chantemerle en un nouvel établissement pavillonnaire à l'orée de la forêt des Cadolles (1912–1914). En comparaison avec les grands centres hospitaliers contemporains, l'établissement neuchâtelois est à l'échelle humaine et ne dispense aucun enseignement universitaire. La coexistence des hôpitaux des Cadolles, Pourtalès et de la Providence perdure de nos jours.

Dans les domaines administratif et judiciaire, l'Hôtel de Ville et le Château suffisent à répondre aux besoins communaux et municipaux. Une nouvelle salle du Grand Conseil (1873–1875) complète par contre le parc immobilier du canton.

Le principe de la création d'une «maison de force» remonte à l'abolition de la torture en 1815; il faut pourtant attendre le changement de régime et surtout l'adoption d'un code pénal (1855) pour qu'une réforme des dix prisons réparties sur le territoire neuchâtelois soit entreprise<sup>74</sup>. Des considérations financières renvoient l'exécution d'un pénitencier pour lequel un concours a pourtant été lancé en 1858. Après l'abandon d'un projet d'établissement intercantonal, les plans anonymes du concours (fig. 79 et 96) sont repris, adaptés par Samuel Vaucher-Crémiens de Genève et soumis à une commission regroupant les deux architectes susnommés ainsi que trois collègues neuchâtelois<sup>75</sup>. Le 15 mai 1867, la mise en œuvre des plans de Vaucher revient à Hans Rychner. Situé en position dominante sur la colline du Saarberg à proximité immédiate du chef-lieu, l'établissement entre en fonctions en 1870. Conçu pour répondre au décret du 19 mars 1867 consacrant l'emprisonnement individuel, le pénitencier se compose d'un édifice d'entrée, d'une cour

et d'un bâtiment principal, entourés d'une enceinte. Le plan panoptique facilite la surveillance des détenus: les ailes est et ouest abritent les cellules, l'aile nord les ateliers et l'aile sud l'administration. Le principe de l'isolement des détenus atteint son paroxysme avec les promenoirs en étoile et les «stalles» dans lesquelles sont installés les prisonniers pour assister au sermon ou à un enseignement. Malgré la similitude avec les grandes prisons européennes et le caractère «modèle» de l'établissement, l'emprisonnement individuel est presque immédiatement abandonné au profit du travail en commun durant la journée et du retour en cellule isolée la nuit. Malheureusement ni le bâtiment, ni l'emplacement ne permettent une évolution de l'institution en colonie agricole ou artisanale. Au gré des changements du système judiciaire, les quelques cent détenus des débuts se réduisent rapidement à une cinquantaine, ce qui conduit à la suppression du pénitencier en 1905, à sa désaffection définitive en 1909.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, enseignement et communication réclament de nouveaux types de bâtiments: les écoles (voir chap. 1.4), les gares (voir chap. 2.5.3) et l'Hôtel des Postes. Après avoir loué des locaux dispersés, la Régie fédérale des postes décide de rassembler l'ensemble de ses services sous un même toit (1891) et confie sa réalisation à Alfred Rychner, Jean Béguin et Ernest Prince. Affirmation de l'émergence des institutions fédérales, cette construction monumentale (1893–1896) s'impose à Neuchâtel par ses proportions et son volume (fig. 145). La tourelle affirme en hauteur le triomphe de nouvelles technologies de communication. La façade entièrement réalisée en pierre de taille est rehaussée de décors montrant l'ouverture vers le monde (écussons des pays membres de l'Union pos-

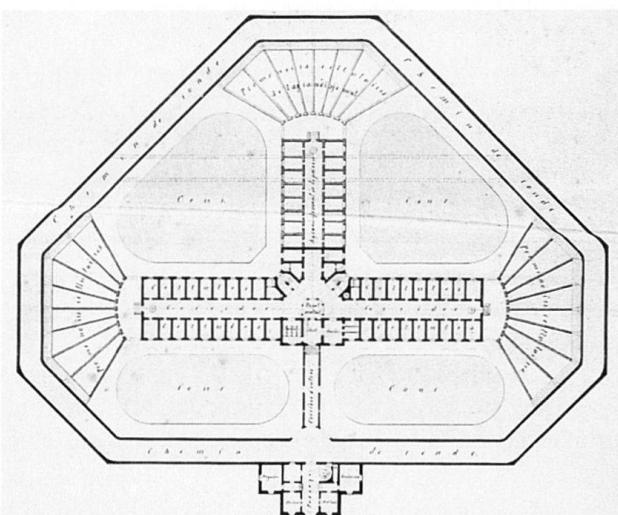


Fig. 79 Pénitencier cantonal (2.6.2). Projet de concours «Punissez & améliorez», anonyme, vers 1858 (AEN).

tale), tandis que les allégories magnifient les tâches dévolues à l'institution. Le «caractère monumental, sans recherche de luxe»<sup>76</sup> stipulé dans le programme du concours est finalement jugé «d'apparence fort cossue» à la fin de la construction<sup>77</sup>. Malgré de solides références à l'architecture fédérale et internationale, les formes sont relativement retenues et les matériaux respectueux des traditions régionales, de façon à s'implanter dans le contexte urbain neuchâtelois. Quant à la distribution des locaux, elle répond aux exigences usuelles de fonctionnement des services postaux.

Ayant adhéré à la Réforme en 1530, la population de Neuchâtel dispose de la Collégiale, du Temple Neuf et de celui de Serrières. Après plus de deux siècle et demi de prépondérance protestante, le culte catholique est rétabli en 1806. La construction de la chapelle de la Maladière (1827/28) confirme l'essor de la communauté catholique, dont le dynamisme et l'importance se concrétisent par l'édition de plusieurs bâtiments: un hôpital (1859-1871), une école (1863) et enfin une église monumentale (1897-1906).

A l'étroit dans sa chapelle, la paroisse catholique profite de la création du quartier des Beaux-Arts pour se doter d'une nouvelle église. Après de nombreuses discussions entre la paroisse et les autorités communales, les deux parties s'accordent le 22 mars 1897 sur la cession gratuite d'un terrain au bord du lac, à l'est du Crêt. En 1896, la paroisse fait appel à l'impétueux ingénieur et architecte catholique Guillaume Ritter (fig. 14) qui se lance à corps perdu dans cette tâche et propose les plans d'une église néogothique aux dimensions monumentales (fig. 80). Le chantier s'ouvre en 1897 et se termine en 1906, sans que les autorités ne parviennent à sanctionner l'ensemble des plans.

Manifestation de la foi catholique, cette église s'impose par son emplacement au bord du lac, ses dimensions, son clocher, ses symboles extérieurs et sa couleur. Si le choix du style découle tout naturellement de l'adéquation communément acceptée entre église et style gothique ainsi que des goûts personnels de l'architecte, la technique et la couleur retenues pour la réalisation du nouvel édifice sont inattendues. Ritter propose en effet de réaliser des blocs de pierre artificielle moulés et teintés dans la masse, dont le ton rappelle le grès rouge d'Alsace. Il les fait ensuite assembler selon les techniques traditionnelles (fig. 15). Il s'oppose en cela à la rusticité des matériaux communément employée dans les églises néogothiques de style anglais et ajoute une profusion d'ornements que l'architecte n'avait pu imposer lors de la restauration de la Collégiale. La plupart des références traditionnelles à l'architecture gothique sont pré-

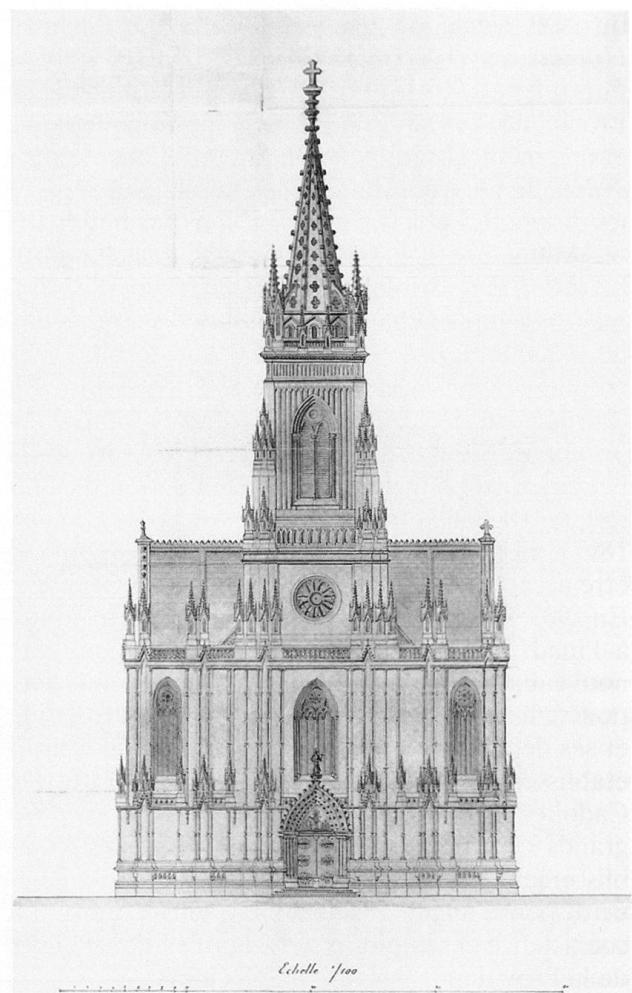


Fig. 80 Ressemblance des flèches projetées à l'église Notre-Dame (2.6.2) et à la Collégiale (fig. 82) par Guillaume Ritter. Photographie de l'élévation de la façade occidentale, Guillaume Ritter, 1899 (Paroisse catholique).

sentées tant en plan qu'en élévation. Sans entrer dans le détail des aménagements intérieurs, il faut relever la richesse du mobilier liturgique et des décors qui allient le remploi de l'ancien autel et les productions néogothiques aux créations contemporaines d'excellente qualité et relativement méconnues en terres protestantes. Ce bâtiment ne sacrifie pas à l'unité stylistique chère au XIX<sup>e</sup> siècle ou à l'approche globale du début du XX<sup>e</sup> siècle, mais juxtapose de façon parfois paradoxale les références au passé et les choix radicalement contemporains, tant dans le gros œuvre que dans les détails.

### 2.6.3 Les réponses architecturales aux besoins du monde économique

Les milieux économiques et industriels obtiennent la construction d'un observatoire cantonal et d'écoles spécialisées (commerce, horlogerie, mécanique), alors que les milieux commerciaux s'implantent plus discrètement. Connue pour ses mai-

sons commerciales du XVIII<sup>e</sup> siècle mais loin d'être une place financière d'envergure, Neuchâtel a néanmoins vu la création de quelques établissements bancaires privés et publics au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci ne se dotent pas de sièges prestigieux, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise qui lance, en 1913/14, un concours d'architecture pour un bâtiment à édifier dans le prolongement de l'Hôtel des Postes. Le jury distingue le projet de François Wavre de Neuchâtel et du bureau Polak & Piollenc de Montreux sur septante-deux réponses<sup>78</sup>. Le bâtiment ne voit cependant pas le jour en raison de la guerre, au sortir de laquelle la Banque cantonale neuchâteloise reprend la Caisse d'épargne en faillite et s'installe dans l'ancien Hôtel du Mont-Blanc (1920).

Un projet de marché couvert (1866/67) est rapidement abandonné et la tradition des maraîchers proposant leurs produits à ciel ouvert perpétuée. Les commerçants s'approprient progressivement les rez-de-chaussée des immeubles du centre ville. Aucun véritable grand magasin ne s'implante même si le programme de reconstruction de la maison dite du Placard (fig. 130) comprend huit magasins au rez-de-chaussée (1883) et qu'il existe quelques «bazars» à la fin du siècle. Une génération d'immeubles imposants combinant commerces, bureaux et logements prospère durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Leurs principales caractéristiques sont la surface inhabituelle des vitrines et la richesse des décors en façade.

Alors que le littoral ou les montagnes neuchâteloises ont acquis une réputation incontestée dans le domaine de l'indiennage puis de l'horlogerie, le chef-lieu présente un profil industriel modeste et peu typé. En 1893 en effet, «à l'exception des fabriques de Serrières où semble s'être concentré ou réfugié tout le génie industriel de notre population, [Neuchâtel] n'a pour ainsi dire rien fait dans la voie du progrès industriel, car lorsqu'on a cité la

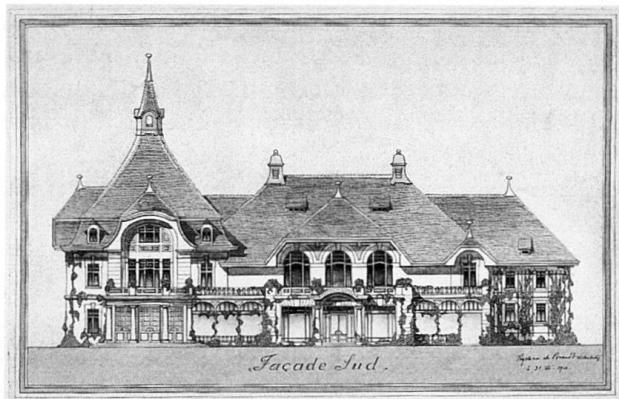


Fig. 81 Jardin anglais: projet de grande salle à l'emplacement de l'ancien chalet (2.7). Elévation de la façade sud, projet de Rychner & Brandt, 1910 (AVN).

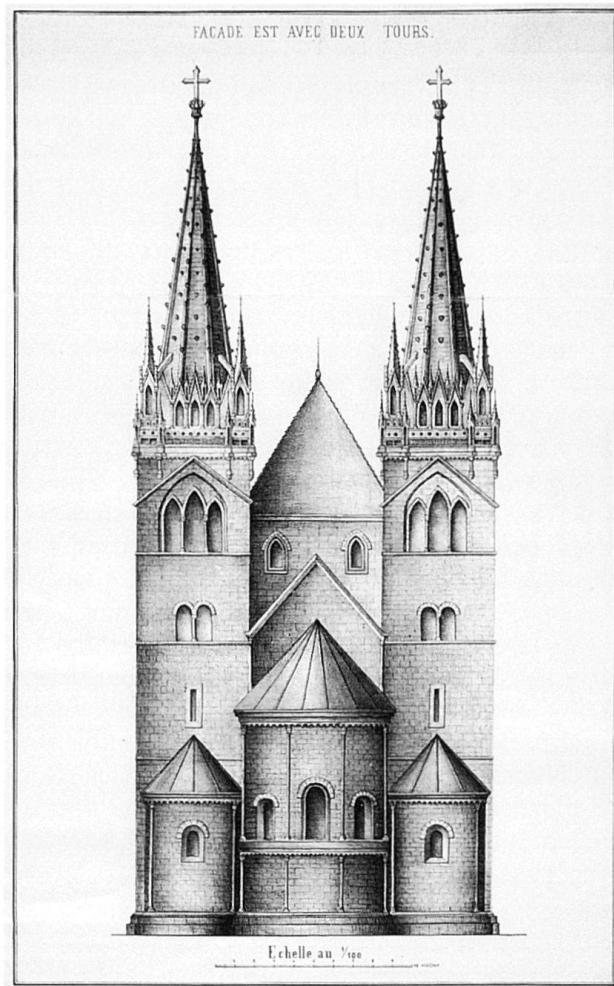


Fig. 82 Restauration de la Collégiale, projet de seconde tour et de flèche proposé par Guillaume Ritter, vers 1866 (2.7). Lithographie, Furrer & Cie (AVN).

fabrique David Perret, la fabrique d'appareils électriques et celle des chapeaux de paille, on est au bout du rouleau»<sup>79</sup>. Le bien-fondé de l'analyse de l'hôtelier Emile Haller ne doit tout de même pas occulter l'existence d'entreprises implantées depuis longtemps (tuilerie, menuiseries, serrurerie, batellerie, brasseries, imprimeries, petite métallurgie et mécanique) et les quelques créations nouvelles (marbrerie, ornements de zinc, chapeaux de paille, savons, tabac, confiserie, maroquinerie, jouets). Malgré le développement de la force électrique et de terrains réservés à l'industrie, Neuchâtel ne s'impose pas dans le domaine industriel; seules quelques petites fabriques parsèment les différents quartiers et se fondent dans le tissu existant.

Un peu à l'écart des itinéraires touristiques et boudés par les guides, les hôteliers neuchâtelois espèrent attirer les voyageurs que peut amener le chemin de fer et édifient rapidement quatre établissements: les Hôtels Bellevue (1859–1861) et du Mont-Blanc (1869–1871) au bord du lac, celui des Alpes

(1860) à proximité de la gare et le Grand Hôtel de Chaumont (1865/66) qui joue la carte de la montagne. Cet équipement offre aux amateurs de villégiature tout le confort et le cadre prisés à l'époque<sup>80</sup>. L'Hôtel Bellevue (fig. 23) sort néanmoins du lot, puisqu'aux dires du propriétaire, il s'agit «d'un des premiers hôtels construits en Suisse avec vestibule central, entouré aux étages de galeries donnant accès aux chambres»<sup>81</sup>. Au moment de sa construction, ses quatre-vingts chambres jouissaient de tout le luxe contemporain; ce confort est régulièrement renouvelé (salles de bains individuelles [1886], lumière électrique [1897], ascenseur [1898], chauffage central [1899]). Les concepteurs n'ont pas hésité à coiffer le bâtiment néoclassique d'un toit plat servant de belvédère. Malheureusement, l'étanchéité assurée par la couverture d'asphalte n'est pas suffisante et doit être remplacée en 1876 par une toiture à quatre pans. Dans son guide *Voyage en Suisse*, l'un des premiers hôtes de l'établissement, Xavier Marmier, qualifie Albert Elskes d'«ingénieux spéculateur» et classe le Bellevue «au nombre des plus élégants et des plus confortables hôtels de cette industrieuse Helvétie»<sup>82</sup>. Ces efforts ne parviennent malheureusement pas à imposer Neuchâtel comme région touristique ni à concurrencer les sites du bassin lémanique.

## 2.7 Quand nouveauté et regard vers le passé se côtoient et s'emmêlent

Si une partie de la population est attirée par l'étude du passé et la conservation des vestiges anciens, l'Etat n'est guère porté à la recherche historique et au soutien des beaux-arts qu'il abandonne volontiers aux autorités de la Ville ou aux associations privées.

En 1862–1864, la galerie Léopold Robert, le premier bâtiment à vocation exclusivement muséale de la ville, est construit par Hans Rychner, «d'après les plans reçus de Paris»<sup>83</sup> pour une société créée à cet effet. Le mur aveugle du premier étage, l'éclairage et le décor de sa façade méridionale annoncent sa fonction muséale. Après la séparation définitive des biens de la Commune bourgeoise et de la Municipalité (1861), la première remet avec peine ses musées en 1872, à la condition qu'un bâtiment approprié soit susceptible de les réunir sous un même toit. En 1879/80, Léo Châtelain dresse les plans d'un nouvel édifice et entreprend sa construction (1881–1884). Les finances municipales suffisent à l'édification du bâtiment principal, mais seule l'aide de généreux donateurs comme Edouard Desor et Charles-Edouard Dubois permet d'ache-

ver les ailes latérales (1883–1885), la coupole (1886/87) et la décoration intérieure et extérieure (1885–1908). Il s'agit d'une véritable architecture palatiale à l'image des musées contemporains. L'équipement culturel comprend également pour les spectacles l'ancien bâtiment des concerts transformé en théâtre, une salle de conférences (1883/84), deux pavillons de musique (1887/88 et 1905–1908) et quelques cinématographes (dès 1910). Que ce soit pour attirer les touristes ou pour fournir des locaux de réunion aux sociétés locales, une motion en faveur de la construction d'un casino est déposée en 1892. La question de la construction d'un «casino-théâtre» est reprise dès 1905, mais le choix de l'emplacement divise les responsables. Sur des bases plus modestes, un complexe comprenant une salle de spectacles, un café et un restaurant est finalement édifié sur l'emplacement de l'ancien chalet de la Promenade (1914/15) (fig. 81). Initiatives privées et publiques se mêlent ainsi étroitement pour répondre à l'évolution des besoins dans le domaine des divertissements, sans parvenir à sortir la ville de sa torpeur. «Ayons le courage de le dire: Neuchâtel est ennuyeuse, en été surtout. Ni théâtre, ni lieu de réunion un peu élégant et mondain.»<sup>84</sup>

### *Les restaurations de la Collégiale et du Château: deux approches bien différentes*<sup>85</sup>

La publication d'ouvrages sur la Collégiale<sup>86</sup> et surtout le projet de restauration que Georges-Auguste Matile a présenté, en 1843 déjà, servent de base à toutes les discussions qui entourent la restauration de l'édifice vingt ans plus tard. En 1861, les autorités décident en effet de réunir une commission d'experts «chargée de dresser un plan général des réparations à faire au temple du haut»<sup>87</sup>. En 1862, les architectes James-Victor Colin et Hans Rychner ainsi que les ingénieurs Gustave de Pury et Guillaume Ritter concluent leurs travaux par un rapport qui laisse en suspens le problème de la démolition des éléments postérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce point suscite de profonds désaccords entre les tenants de la conservation de l'intégralité des éléments médiévaux successifs et les défenseurs du retour à un style unique et si possible d'origine (fig. 82).

En janvier 1866, la commission est à nouveau convoquée pour examiner les questions laissées sans réponse quatre ans auparavant, mais l'association de trois nouveaux membres – Paul Carbonnier, Léo Châtelain et Paul de Meuron – ne fait qu'accentuer les dissensions. Sommée par la Ville de prendre position, elle défend la thèse de l'unité stylistique et voit alors deux de ses membres se désolidariser. Guillaume Ritter concocte même son propre projet auquel la commission oppose quatre



Fig. 83 La construction de la tour nord et la reconstruction de la flèche sud de la Collégiale, 1867–1868, sous la direction de Léo Châtelain et Ferdinand Stadler de Zurich (2.7). Photographie anonyme (SPMS).

contre-projets parmi lesquels elle retient celui de Léo Châtelain qui «s'est borné à part quelques petits détails à reproduire la restauration faite par M. Matile d[an]s son ouvrage sur la Collégiale»<sup>88</sup>. Un peu débordées par ces polémiques, les autorités décident de faire appel à deux experts extérieurs – Jean-Daniel Blavignac et Ferdinand Stadler. L'intervention des architectes genevois et zurichoises permet de trouver un compromis théorique et surtout d'entamer les travaux en juin 1867. Il s'agit d'«achever ce qui n'est qu'ébauché, rétablir l'édifice dans son style primitif et lui rendre le caractère que ses fondateurs ont voulu lui donner»<sup>89</sup>.

La rareté des sources relatives au déroulement du chantier ne permet pas de déterminer les apports respectifs de Ferdinand Stadler, responsable de la haute direction de la restauration, et de Léo Châtelain qui conduit les opérations sur le terrain<sup>90</sup>. Le chantier est conduit sans interruption jusqu'en mars 1870 (fig. 83).

Les abords sont ensuite aménagés de façon à mettre en valeur la Collégiale selon une conception typique de l'époque qui tend à isoler les édifices anciens. En 1873–1875, Châtelain rend au cloître sa fonction primitive de jardin et de déambulatoire, l'aménage en musée archéologique et lui adjoint une sacristie.

Parmi toutes les restaurations du début du XX<sup>e</sup> siècle, la transformation du Château de Neuchâtel de 1905 à 1936 est la plus importante du canton. Il serait fastidieux de retracer l'ensemble des travaux effectués dans cet édifice aile après aile. Sous la direction de Charles-Henri Matthey, l'Intendance des Bâtiments de l'Etat procède à chaque fois selon un schéma identique: opérations préliminaires (recherches historiques, couverture photographique, démontage des ajouts du XIX<sup>e</sup> siècle et avant-projet), investigations archéologiques (piquage des murs et relevés), projet définitif, devis, consolidation, restauration, compléments analogiques, adjonctions, travaux utilitaires, documentation et décomptes, conférences, visites publiques et publications.

Alors qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle la restauration de la Collégiale avec sa recherche d'une unité stylistique chère à Viollet-le-Duc incarne à Neuchâtel l'exemple à éviter à tout prix, la restauration du Château de Chillon (VD) représente la référence à suivre. Charles-Henri Matthey rejette ainsi l'empirisme du XIX<sup>e</sup> siècle et revendique le caractère scientifiquement fondé de sa pratique, de même que la prépondérance de l'archéologie. L'intendant des Bâtiments se soucie de respecter l'intégrité de l'édifice et d'accorder une importance égale à chacune des étapes historiques qui le composent. En tant qu'homme de terrain, Charles-Henri Matthey s'autorise néanmoins des interventions, mais s'attache par contre à distinguer les apports contemporains des transformations plus anciennes, que ce soit par des «millésimes», des incisions dans le mortier ou le recours à des matériaux résolument nouveaux comme le béton armé. Concilier respect des structures anciennes et affectation moderne fait partie du cahier des charges de l'Intendance des Bâtiments et l'oblige à rechercher des solutions de compromis. «Si nous avons l'obligation de rendre cet édifice plus confortable pour les services de notre administration cantonale, nous avons aussi l'impérieux devoir de lui conserver sa valeur historique, non pas en cherchant à lui restituer son aspect à telle ou telle époque déterminée, ce sont des fantaisies passées de mode aujourd'hui. Mais en lui conservant tout ce qui mérite de l'être, et en ne restaurant que ce qui mérite de l'être, de façon à constituer une vivante leçon de choses dont nous puissions tirer profit.»<sup>91</sup> Selon un cliché du moment, il cherche à rendre le passé vivant et accessible à chacun.

Au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, Matthey est ainsi l'un des premiers praticiens de Suisse romande à appliquer à grande échelle les principes diffusés par Albert Naef, soit une restauration s'appuyant avant tout sur l'archéologie et la documentation historique.

## 2.8 Les quartiers

La taille de la ville n'a jamais nécessité de division administrative, bien que sa surface et sa topographie aient conditionné trois noyaux de développement distincts les uns des autres: le centre ville et sa ceinture d'habitations, Serrières, la zone industrielle du chef-lieu, et Chaumont, le lieu de villégiature d'altitude.

La volonté des autorités d'étendre la cité en direction du lac ne doit cependant pas masquer l'explosion des constructions sur les coteaux. Il faut alors distinguer le développement planifié par les pouvoirs publics sur leurs propres terrains des initiatives de sociétés immobilières ou de particuliers sur des propriétés privées.

La Direction des Travaux publics concentre ses efforts sur le front de ville, soit les quartiers de la Place-d'Armes (1836/37)<sup>92</sup>, du sud de la place Pury (1853–1865)<sup>93</sup>, de la Promenade-Noire et de l'Evoile ainsi que des Beaux-Arts. Les travaux de détournement du Seyon permettent par ailleurs de ménager quelques surfaces à bâtir à l'intérieur de la ville et de restructurer des quartiers comme les Bercles ou l'Ecluse.

L'acquisition et le démantèlement d'anciennes propriétés fournissent en outre l'occasion à des sociétés ou à des consortiums immobiliers de créer de petits quartiers, comme les lotissements de l'ancienne propriété DuPeyrou, de la Cité de l'Ouest et de Bel-Air.

En dernier lieu et en réponse à l'essor démographique, la ville explose sur les coteaux avoisinants. La topographie, le réseau routier, les adductions d'eau et les transports publics conditionnent et favorisent la création plus ou moins spontanée de nouvelles entités, comme la Maladière et les Saars, l'Evoile, les Parcs et les Valangines, la Côte, le Plan, les Fahys, par exemple. Le sommet des crêts et leur pente méridionale accueillent en général des villas et des immeubles résidentiels, alors que les fonds de vallons hébergent de petits bâtiments industriels et des maisons de moindre importance (voir chap. 2.6.1).

### 2.8.1 Quelques opérations immobilières d'un seul tenant

*Le nouveau quartier de la Promenade-Noire et de l'Evoile*

Envisagé dès 1835, le comblement partiel de la baie (fig. 4) est achevé en 1873 et permet le lotissement au sud de la route de l'Evoile selon un plan de distribution adopté en 1871. Les conditions de la mise aux enchères des lots expliquent le caractère homogène du premier massif édifié dès 1873. La diffi-

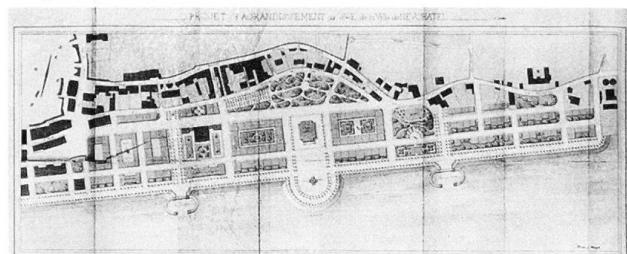


Fig. 84 Distribution du nouveau quartier sud-est. «Pierre-à-Mazel», projet primé, attr. Léo Châtelain, 1874 (AEN)

culté de vendre les parcelles oblige à assouplir les exigences posées pour l'érection du deuxième îlot plus disparate (fig. 72); seules les consignes de continuité, de hauteur à la corniche et d'implantation au sol ont été maintenues. Un troisième puis un quatrième groupe de constructions complètent progressivement le quartier à l'ouest. Malgré la proximité du lac, la disposition des douze premiers édifices s'inspire d'une typologie très urbaine, avec de grands immeubles résidentiels s'inspirant de l'architecture française et des demeures entre cour et jardin. Le dernier ensemble se distingue par ses petites dimensions et par sa recherche d'accents pittoresques.

#### *Le quartier sud-est des Beaux-Arts*

Après un projet d'Eugène Jeanjaquet en 1865 (fig. 36) qui s'inscrit dans la ligne du plan de 1835/36 (fig. 33), la Ville attend la fin de l'aménagement de l'Evoile et de la Promenade-Noire avant de poursuivre ses efforts d'extension du côté sud-est<sup>94</sup>.

En 1874, les autorités lancent un concours public d'architecture pour «le plan de distribution d'un quartier à créer au sud-est de la ville»<sup>95</sup>. Douze projets sont soumis au jury qui ne décerne aucun premier prix, mais distingue les travaux de Léo Châtelain (2<sup>e</sup> prix) (fig. 84), de Paul de Pury et William Mayor, de Nelson Convert et d'Alfred Rychner (3<sup>e</sup> prix ex aequo). Les lauréats sont ensuite priés d'élaborer un avant-projet dont la mise au point finale est confiée à Léo Châtelain. Le plan adopté en 1876 par le Conseil général (fig. 34) ne passe pas la rampe du Conseil d'Etat qui le réduit à deux modules et suspend la réalisation du port. Cette base sert néanmoins de plan de quartier. Il faudra près de vingt ans pour voir s'élever l'ensemble du quartier, des premières maisons édifiées à la rue Jean-Jacques-Lallemand (1880) à l'ouverture de l'Ecole de commerce (1900).

En s'étendant du côté du lac, Neuchâtel profite de remanier le front oriental de la ville; le parti choisi est celui d'une rangée de demeures de prestige, précédées de petits jardins privés et d'un quai presque rectiligne. De part et d'autre, des bâtiments publics encadrent les habitations. Les deux squares du

second rang comprennent des édifices plus modestes et s'insèrent entre deux bâtiments scolaires. Ce quartier frappe par son orthogonalité, son découpage en grandes surfaces rectangulaires et la largeur de ses rues. Le cahier des charges est plus souple que pour les ensembles de l'ouest de la ville (1879), mais les gabarits communs contribuent à donner à l'ensemble une certaine homogénéité, intégrant une large variété de bâtiments (maisons à loyer, hôtels particuliers et bâtiments publics) et de styles architecturaux et décoratifs.

#### *Les nouveaux quartiers des Bercles et de l'Ecluse*

Le quartier des Bercles est remodelé et assaini au cours des années 1860. La Bourgeoisie cède le terrain à la Municipalité qui dresse un nouveau plan d'alignement (1863), organise la démolition des bâtiments existants (raffinerie de sucre, salle de gymnastique, ateliers, forge, etc.) et la vente aux enchères des parcelles à bâtir (1864/65). Les rues des Bercles, de la Raffinerie et de l'Oratoire sont percées en 1865/66. Les immeubles sont ensuite construits selon un plan d'ensemble de deux barres complétées par un petit jardin triangulaire. Selon le cahier des charges, tous les immeubles doivent au minimum répondre au gabarit de deux étages sur rez-de-chaussée, édifier leurs façades en maçonnerie et le rez-de-chaussée en pierres de taille etachever les travaux dans un délai de dix-huit mois. L'essentiel des chesaux est acquis par des entrepreneurs locaux qui construisent immédiatement pour revendre les immeubles quelques années plus tard. Les architectes semblent se désintéresser de ce type d'entreprises immobilières. Le quartier, considéré comme terminé en 1867, se partage entre ateliers, petite industrie et habitations.

A l'Ecluse, de nombreux artisans édifient habitations et ateliers au cours des années 1860 (fig. 85). Il s'agit d'une architecture conçue par des entrepreneurs, qui se renouvelle d'ailleurs à un rythme

soutenu, avec pour contraintes essentielles le respect des alignements et des exigences de la Police du feu.

#### *Vieux-Châtel*

La Société Maret-Ritter & Co, des noms d'un notaire et d'un ingénieur, est constituée pour bâtrir un ensemble de sept maisons contiguës (fig. 239) à la périphérie est de la ville. La déclivité du terrain permet un niveau d'ateliers au-dessous de petits jardins «suspendus» et le rejet des dépendances au nord du chemin d'accès. Cette structure rappelle la division tripartite rencontrée à grande échelle à La Chaux-de-Fonds (bâti, jardin, rue). La façade sud constitue en outre un bel exemple d'architecture néogothique aux proportions harmonieuses, aux décors élaborés et aux détails soignés.

#### *Le nouveau quartier DuPeyrou*

Vendue à la Société de construction en 1858 par les héritiers d'Albert de Rougemont, l'ancienne propriété DuPeyrou est rapidement démantelée et un plan de quartier dressé par Louis Châtelain. Réduit à sa portion congrue, l'ancien hôtel particulier est progressivement noyé parmi les nouvelles constructions. Les rues de l'Orangerie, Jean-Jacques-Rousseau, DuPeyrou, de la Serre et de l'Industrie (actuelle rue Louis-Favre) sont percées, alors que la Société de construction se lance dans l'édition des bâtiments à l'ouest de la rue de l'Orangerie et au sud de la rue Louis-Favre. Le reste de la propriété fait l'objet d'un morcellement en lots à bâtir. La proximité de la ville et de la gare ainsi que l'exposition favorable destinent les alentours de l'hôtel DuPeyrou à l'édition d'immeubles résidentiels urbains, contrairement au quartier du Tertre, zone d'habitat populaire dans un repli naturel du terrain. Les autorités n'étant pas intervenues, il n'y a eu ni mise aux enchères, ni cahier des charges pour la construction, d'où le caractère relativement hétérogène de l'opération: immeubles en ordre contigu et constructions isolées ou jumelées se côtoient. Il s'agit néanmoins de maisons à plusieurs logements dont la distribution, la grandeur et la richesse décorative varient en fonction du standing. Les dégagements et jardins sont par contre beaucoup plus rares qu'au bord du lac ou sur les coteaux.

#### *Cité de l'Ouest*

En 1871, la vente d'une vigne permet à un consortium immobilier de faire bâtir quatre immeubles (1872). Responsable de la conception et de la réalisation de l'ensemble, Léo Châtelain conçoit une petite entité avec une allée centrale et des chemins d'accès latéraux. L'étagement dans la pente permet



Fig. 85 Quartier des Parcs et de l'Ecluse, exemple d'habitat ouvrier collectif (2.6.1). Carte postale (AVN).

de reprendre le schéma ternaire (bâti, jardin, passage). Une fois de plus, l'architecture est cossue et le caractère résidentiel marqué par le traitement des façades et la distribution des différents logements.

#### *Bel-Air*

De 1904 à 1911, le bureau d'architecture de Léo & Louys Châtelain est à nouveau à l'origine du lotissement d'un quartier entier (fig. 73). A cette époque, la recherche d'orthogonalité des tracés est complètement abandonnée au profit de la dispersion irrégulière de grosses villas locatives, dans la pente le long d'un chemin serpentant sur les flancs d'une colline. Le Heimatstil est de rigueur et les maisons sont soigneusement différenciées les unes des autres, même si elles appartiennent à un type commun. Il semble que chacune des villas ait été financée par un entrepreneur de la Ville et revendue peu après, phénomène qui révèle une opération immobilière planifiée.

### **2.8.2 Les quartiers périphériques**

#### *Serrières: la zone industrielle du chef-lieu*

Depuis longtemps, le vallon situé à deux kilomètres à l'ouest de la ville de Neuchâtel a rassemblé l'essentiel des activités artisanales et industrielles du chef-lieu; les établissements étaient attirés par l'énergie hydraulique fournie par une courte rivière (600 mètres) issue d'une source vauclusienne au débit important et constant, alors que l'habitat se développe autour de l'église.

L'archéologie atteste l'occupation continue du site depuis l'époque romaine. Un plan de 1811 montre un lotissement dense du fond de la gorge, néanmoins agrémenté de jardins, de vergers ou de terrains vagues. Les renouvellements, transformations, extensions ou surélévations des bâtiments se succèdent à un rythme extrêmement soutenu au XIX<sup>e</sup> siècle. Au moment de la levée du cadastre (1869–1872), quelques entreprises s'approprient l'essentiel du vallon: les papeteries à proximité de la source, la fabrique de chocolat Philippe Suchard dans la partie médiane et enfin les moulins, scies et forges Martenet et Voegeli au bas du vallon.

Il faudra attendre les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle pour voir ces entreprises s'affranchir définitivement de la force hydraulique, sortir de la gorge et s'étendre sur les coteaux viticoles. La création de la route longeant la rive (1890–1892) (fig. 50) et les comblements (1901–1920) ouvrent le site industriel de part et d'autre du delta. Serrières a longtemps été privée de bonnes voies de communication avec le chef-lieu. Les industriels pallient ce handicap par la construction d'un funiculaire,

appelé plan incliné, reliant le fond du vallon à la gare (1892) et par un chemin de fer à voie étroite, le Régional Neuchâtel–Cortaillod–Boudry (1892). Un réseau de rails raccordant les usines les unes aux autres (système Décauville) sillonne le vallon. Logements et établissements industriels ont longtemps coexisté étroitement, même si le développement des normes d'hygiène pousse les habitations à sortir de la gorge. Les villas des patrons se dressent par contre sur les coteaux à proximité du vallon.

#### *Chaumont: la montagne*

Longtemps réservé à l'élevage et l'exploitation forestière, Chaumont, chaînon du Jura s'allongeant entre 1100 et 1200 mètres d'altitude, ne présente guère d'attrait pour les habitants de la ville de Neuchâtel jusqu'à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle Jean-Georges de Bosset transforme sa métairie de façon à pouvoir séjournier régulièrement à la montagne.

En 1835–1837, un nouveau tracé de route et un revêtement carrossable facilitent l'accès à Chaumont et à sa vue imprenable sur les Alpes. Dès lors, les rares maisons de villégiature vont se multiplier. En 1838, Frédéric de Pourtalès transforme son «Château» en auberge, désormais connue comme le Petit Hôtel.

La multiplication des installations hôtelières qui touche Neuchâtel à l'arrivée du chemin de fer atteint Chaumont, puisqu'en 1865/66 une société constituée par Albert Elskes bâtit le Grand Hôtel. Un tourisme local se développe régulièrement avec l'amélioration des transports. L'accroissement de la population permanente oblige à construire un nouveau bâtiment d'école, couplé d'une chapelle (1875/76). Cette dernière sert également d'argument touristique grâce à la célébration de services anglicans ou catholiques sur demande.

Mais c'est à partir des années 1890 que l'attrait de la montagne exerce tout son pouvoir et que fleurissent les constructions nouvelles sous la forme de «chalets» de villégiature, mariant un confort intérieur citadin (salle de bains et chauffage central) à une enveloppe aux accents inspirés de l'architecture vernaculaire. Ces bâtiments apparaissent le long de la route de Chaumont, de la boucle du Signal et à proximité des hôtels. En 1902, un service d'omnibus, assuré par des voitures Martini, remplace les diligences; dès 1910, le funiculaire facilite encore l'accès à la montagne, en raccourcissant la durée du trajet et en véhiculant en masse les personnes désireuses de s'offrir un bol d'air et de soleil. En 1912, une tour en béton armé permet de dépasser la cime des sapins et de jouir du panorama dans toute son étendue.